

Sion jusqu'au XII^e siècle

Acquis, questions et perspectives

François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON

Des fouilles sont en cours dans la basilique du premier millénaire fortuitement découverte au printemps 1984 Sous-le-Scex¹. Un article concernant une autre église de la même époque mise au jour à Saint-Théodule (1960-1964) est en préparation². Les fiches s'amoncellent peu à peu qui nous permettront de publier un inventaire topographique de Sion du XIII^e au XVI^e siècle³. La conjoncture rend donc particulièrement indiqué un réexamen des données relatives au Sion du premier millénaire.

Les principales questions dont il faudra bien reprendre un jour l'étude touchent notamment au développement de la ville ainsi qu'à l'origine et à la distribution topographique de ses lieux de culte.

Que penser de l'évolution topographique de Sion jusqu'au XII^e siècle? Le problème des mutations de l'aire occupée par la ville a été examiné par Louis Blondel⁴; il a suivi, en l'affinant ici et là, l'exposé écrit par le chanoine

¹ La trouvaille est signalée et sommairement décrite par F.-O. DUBUIS, « La découverte d'une église préromane Sous-le-Scex (Sion) », dans *Archéologie suisse*, 7. 1984. 4, pp. 139-146.

² Quelques publications ont déjà paru à ce sujet, notamment F.-O. DUBUIS, « Sepulcrum beati Theodoli », dans *Bulletin du diocèse de Sion*, Sion 1962, pp. 17-52; « Archéologie, traditions et légende », dans *Festschrift Emil Vogt, Helvetia Antiqua*, Zürich 1966, pp. 317-326; F.-O. DUBUIS et W. RUPPEN, « L'église Saint-Théodule — Die Sankt Theoduls Kirche », dans *Sedunum Nostrum*, bulletin n° 30, Sion, 1981. Sur le personnage de saint Théodule et sa légende, voir aussi F.-O. DUBUIS, « Saint Théodule, patron du diocèse de Sion et fondateur du premier sanctuaire d'Agaune; les expressions diverses d'une indéfectible vénération », dans *Annales valaisannes*, 2^e série, 1981, pp. 121-159.

³ Une première tranche d'inventaire, destinée à faciliter l'approche de la ville médiévale, a déjà été publiée: F.-O. DUBUIS et A. LUGON, « Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans *Vallesia*, t. XXXV, Sion 1980, pp. 129-436 (cité « Inventaire »); pour le passage de l'inventaire aux plans, voir note préliminaire, pp. 193-195).

⁴ Louis BLONDEL, « Les origines de Sion et son développement urbain au cours des siècles », dans *Vallesia*, t. VIII, 1953, pp. 19-47 (cité BLONDEL).

Anne-Joseph de Rivaz au début du XIX^e siècle⁵. Certains points relatifs au tracé des enceintes successives et à leur chronologie doivent encore être éclaircis.

Où la première cathédrale de Sion se trouvait-elle ? Le problème du centre épiscopal primitif de Sion et en général celui de la fonction et de la situation des divers sanctuaires sédunois (dont certains ont disparu) a fait lui aussi l'objet des réflexions de nos prédécesseurs. Avec le temps, certaines des idées qu'ils avaient avancées sont devenues une sorte d'« histoire reçue ». Il est pourtant nécessaire d'en discuter.

Depuis quand Sion est-il une cité épiscopale ? Nous ne reviendrons pas ici sur cette troisième question. Le récent travail de M^{lle} Catherine Santschi regroupe les données actuellement disponibles et laisse la porte ouverte à la discussion⁶. Nous n'avons rien à ajouter tant que le terrain n'aura pas livré un témoignage décisif.

Les questions relatives à la croissance de la ville et celles qui touchent aux sanctuaires devraient, cela se conçoit aisément, être étudiées ensemble. La connaissance du nombre, de la chronologie et de la situation des enceintes successives permettrait de préciser pour chaque époque quels lieux de culte doivent être compris comme « en ville » ou « hors de ville ». Cela n'est pas sans importance pour saisir mieux la fonction des sanctuaires.

Un tel programme est fort ambitieux. Mais, pour en préparer l'élaboration, nous présentons l'essentiel des connaissances acquises déjà par nos prédécesseurs. Nous posons les questions critiques que cet acquis nous suggère en soi et compte tenu des recherches effectuées durant ces dernières décennies. Le terrain ainsi déblayé, on verra mieux les perspectives de la problématique actuelle et le caractère indispensable des enquêtes à mener dans le sous-sol sédunois.

Nous ne pensons pas faire offense à nos prédécesseurs proches ou lointains en critiquant parfois les conclusions auxquelles ils ont abouti. Certains d'entre eux ont abattu une besogne énorme, malgré des conditions de travail fort difficiles. Mais il faut admettre que le développement des recherches apporte et apportera des données nouvelles, et reconnaître modestement que le résultat de nos propres enquêtes demeure soumis lui aussi à la loi du plus ample informé.

Nous remercions tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont apporté leur aide, particulièrement M^{lle} Françoise Vannotti, MM. Bernard

⁵ Archives de l'Etat du Valais (citées AEV), fonds de Rivaz, *Opera Historica* (citées OH). Sur la biographie d'A.-J. de Rivaz, qui passe les quarante-cinq dernières années de sa carrière (1791-1836) en Valais, voir « Mémoires historiques sur le Valais (1798-1834) », publiés par André DONNET dans *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande* (cités MDR), 3^e série, t. V, pp. 5 ss.

⁶ Catherine SANTSCHI, « Les premiers évêques du Valais et leur siège épiscopal », dans *Vallesia*, t. XXXVI, 1981, pp. 1-26. Avec sa précision coutumière, l'auteur montre comment s'est développée une histoire diocésaine confirmée encore par Mgr Besson : les évêques du Valais auraient résidé d'abord à Martigny, puis transféré leur siège épiscopal à Sion avant la fin du VI^e siècle. L'historienne signale ensuite les problèmes que pose cette « histoire reçue ». Les fouilles sur l'emplacement du *Forum Claudii Vallensium* n'ont pour l'instant révélé aucun signe de présence chrétienne ; elles suggèrent un certain déclin de la ville à partir de la fin du III^e siècle. A Sion, en revanche, l'inscription du *praetor* Ponce Asclépiodote comportant le monogramme du Christ, paraît bien attester en 377 l'importance de la ville et l'existence d'une communauté chrétienne. Enfin, la titulature des évêques dans les conciles régionaux du IV^e au VI^e siècle ne permet pas à elle seule d'attribuer le siège épiscopal à Martigny ou à Sion. La question de la date à laquelle Sion est devenu siège épiscopal, bloquée depuis bien longtemps, se trouve ainsi à nouveau ouverte.

Truffer, archiviste cantonal, François Wibl , directeur des fouilles de Martigny, Fran ois Lambiel, qui a mis au point l'illustration, et Albert Stalder, qui a pr par  le manuscrit pour l'imprimerie.

I. Les mani res d'envisager la naissance et l'extension de la ville

De la premi re moiti  du XVI^e si cle jusqu'au milieu du XX^e, les fa ons d'envisager les probl mes de l'ancien Sion ont vari . Les premiers auteurs, g n ralement  trangers au pays, s'int ressent   l'existence d'une ville romaine et surtout   celle de Val re, sa citadelle. Plus tard, on songera   situer la ville primitive et enfin on abordera la question d'un d veloppement urbain par  tapes successives. Nous rappellerons d'abord les principales opinions et les preuves que leurs auteurs ont all gu es. Ensuite nous t cherons d'estimer la valeur des arguments pr sent s et de montrer l'impact des d couvertes r centes.

L'acquis et ses variations jusque vers le milieu du XX^e si cle

Johannes Stumpf, qui avait visit  le Valais en 1544, affirme l'existence de la ville de Sion   l' poque romaine. Elle aurait alors jou  le r le d'un relais pour les princes et leurs officiers sur la route transalpine. Il en veut pour preuve le monument  pigraphique  lev  par la communaut  des S dunes (*civitas Sedunorum*) en l'honneur de l'empereur Auguste⁷. Pour lui, le rocher de Val re  tait alors fortifi  et habit : cette colline « a un nom romain », ce qui tient lieu de d monstration⁸.

⁷ Johannes STUMPF, *Gemeiner loblicher Eydnoschafft Stetten, Landen und V lkeren chronickwirdiger thaaten beschreybung*, Z rich 1548, livre XI^e, fol. 351r : « Es ist aber auch die statt Sitten ein gar uralte statt, als die nit allein in die 1000.jar Bischofflichen hof und nammen gehebt, sonder auch lang darvor bey der R mer regierung in etwas achtung und ans hen gestanden ist, auch ein besonderlicher platz gewesen, darinn die R mischen f rsten und hauptleut etwan gewonet, l ger gehalten : und so sy  ber das gebirg auss und in Italias gereiset, ir ruow und herberg alda gehebt, auch etwan an dem end ire Trophaea Sigzeichen oder Eerentitel ausgericht habend. Wie des noch ein fragment, das ist ein stuck eines alten gebrochnen Marmels, mit einer yngehauwnen R mischen geschriff, guote anzeigung gibt. Welcher stein diser zeyt ges hen wirt nebend der oberen kirchth r, in der mauren der hauptkirchen in der statt Sitten. » Stumpf reproduit le dessin de l'inscription et traduit (fol. 351v), *civitas Sedunorum* par « die gemein-Burgerschafft der Seduner ». — L'inscription est actuellement   l'h tel de ville de Sion ; voir Fran ois WIBL , « Inscriptions latines du Valais antique », *Vallesia*, t. XXXIII, 1978, p. 34, n  40 (cit  WIBL ). Pour le voyage de Stumpf en Valais, voir H. ESCHER, « Ein Reisebericht des Chronisten Johannes Stumpf aus dem Jahr 1544 », dans *Quellen zur Schweizer Geschichte*, Basel 1884, pp. 231-310.

⁸ « Das ander schloss ligt vor  ber auff dem anderen und h heren grad des bergs gegem Roddan, heisst Valery oder Valerium, hat ein R mischen nammen » (STUMPF, fol. 351v) ; plus loin (fol. 352r) : « Auch gibt der nammen zegedencken, das ja lang vor erbauung der kirchen, bey der R mer zeyten diser berg bevestiget und behauset seye gewesen. »

Josias Simler (1574), bien qu'il donne à son exposé un tour personnel, s'en tient pour l'essentiel à ce qu'avait écrit Stumpf⁹.

Constantin Castelli vers 1649/50 déclare ignorer l'origine de la ville et de Valère ; il rapporte que, selon Taffin, la colline serait appelée du nom d'un préfet romain de la Rhétie¹⁰.

Hans-Jacob Leu (1762) répète, mais non sans quelque méfiance, la théorie du château romain à Valère. Le nom de la colline pourrait venir de *Valerius Procillus*, contemporain de César, ou de quelque autre *Valerius*¹¹.

Son contemporain Pierre de Rivaz propose pour éponyme *Valeria* mère d'un préfet de l'empereur Maximien, *Campanus* : elle avait érigé le mausolée de son fils « au bas du château de Valère ». L'auteur base cette affirmation sur l'épithète de ce *Campanus*¹².

Le chanoine Anne-Joseph de Rivaz s'avance un peu plus que son père : le château de Valère était la résidence des préfets romains ; *Campanus* l'aurait bâti et lui aurait donné le nom de *Valeria* sa mère¹³. Dès lors, les explications « savantes » du nom de Valère seront plutôt rappelées qu'admises, mais la résidence des préfets romains fera longtemps partie de l'histoire reçue¹⁴.

⁹ JOSIAS SIMLER, *Vallesiae Descriptio*, Zürich 1574, fol. 24r : « Veruntamen nomen ipsum Valerie me movet, ut multo ante tempore hunc locum a Romanis munitum credam. »

¹⁰ AEV / AV, L 136, fol. 135r : (...) *Vallerio quondam uno urbis vetustissimo munimine, Taffino ab aliquo Rhaetiae praefecto ita denominato, quod olim multis invasionibus unacum oppido obsidit, cuius mihi origo prout et urbis ignota*. L'auteur de la chronique que nous citons, connu aussi sous le nom de *Constantius a Castello*, appartient à une famille grisonne connue et a résidé à Sion où il exerça, dans la première moitié du XVII^e siècle, la profession de médecin. Sur ce personnage, sa carrière en Valais et la date de rédaction de sa chronique, voir P. A. GAUYE, *Constantin a Castello ; quelques aspects de l'homme et de son œuvre*, mémoire de licence dactyl., Lausanne 1978.

¹¹ HANS-JACOB LEU, *Allgemeines Helvetisches Eydgnössisches oder Schweitzerisches Lexicon*, Zürich 1762, t. XVII, p. 232 : « und stehet darauf auch ein Schloss, da aus dem Namen man schliessen will, dass schon zu der Römern Zeit dieser Gipfel befestnet gewesen seye, und von einem Valerio Procillo der unter dem Caesare in Gallien Kriegsdienst geleistet, oder einem andern Valerio den Namen bekommen haben möchte ».

¹² La carrière de Pierre de Rivaz s'est déroulée essentiellement à l'étranger. Ses *Eclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne* (Paris, 1779) ont été publiés après sa mort par son fils, le chanoine Anne-Joseph, alors vicaire général de Dijon. Après avoir donné (p. 113) sa lecture de l'inscription (voir ci-dessous, annexe I), il écrit : « C'étoit la couverture du tombeau de Campanus, préfet du prétoire de Maximien, qui avait passé par toutes les charges les plus honorables de la ville de Rome. Valérie sa mère lui fit faire ce mausolée au bas du château de Valère, qui porte encore le nom de cette dame. »

¹³ *Il n'y a point de doute non plus qu'il n'en ait été de même du tems des Romains puisqu'ils avaient construit une citadelle sur le monticule de Valère. Son nom romain suffiroit seul à le persuader ; mais il en existe une preuve écrite : c'est deux monumens lapidaires, l'un trouvé en Valère dans le XVII^e siècle et maintenant inséré dans le mur extérieur de l'église cathédrale, l'autre celle insérée au mur intérieur de la maison de ville, au pied du grand escalier, qui fait foi que le magistrat suprême que les Romains tenoient en Vallais faisoit sa résidence au IV^e siècle au château de Valère, et que l'Empereur Gratien y fit rebatir une Eglise qui y avoit été abattue sous Dioclétien* (OH, t. VIII, p. 118). Ailleurs (OH, t. I, p. 188), le chanoine écrit : *J'ai donné et expliqué plus haut l'épithète du préfet Campanus et l'inscription du préteur Asclépiodote. Il conste par le premier de ces monumens que le chateau de Valere fut probablement bati par ce préfet Campanus qui l'a nommé Valeria du nom et en l'honneur de sa mere. Elle y fit déposer le corps de son fils auquel elle eut le malheur de survivre ; et c'est son épithète qui fonde toutes ces conjectures*. Sur les deux inscriptions mentionnées, voir annexe I.

¹⁴ J. GREMAUD, « Documents relatifs à l'histoire du Vallais » (MDR, t. XXIX-XXXIII et XXXVII-XXXIX, Lausanne 1875-1884 et 1893-1898, cité GREMAUD, « Doc. », t. 5, p. XL, rappelle cette explication des origines de Valère ; on en trouve les derniers échos dans J.-E. TAMINI et P. DELÈZE, *Nowel essai de Vallesia Christiana*, Saint-Maurice 1940, p. 20.

Si les plus anciens historiens placent une forteresse antique à Valère, et affirment l'existence d'une ville dans les débuts du premier millénaire, ils ne disent rien du site de cet établissement urbain. La première allusion expresse à ce problème topographique se lit sous la plume du capucin Charles de Genève, vers 1651-1653, qui fut gardien du couvent de Sion : « Dans ce petit vallon qui sépare Vallère d'avec Torbillon, en façon de fossé, mais cultivé étoit autrefois située la ville de Syon, à ce que l'on dit, et, de fait, il y a sur un coin de roc une petite église sou le nom de Toussaincts, qu'on tient être la plus ancienne du peys »¹⁵. On n'entend plus parler de cela jusqu'au début du XIX^e siècle où Hildebrand Schiner (1812) situe ainsi l'agglomération primitive : « Jadis toute la ville de Sion était au-dessus d'une petite arcade étroite, qu'on trouve en montant vers Valère, environ cent pas au-dessus de la Maison-de-ville, et s'étendait depuis là jusqu'aux pieds de *Valère* et de *Torbillon*. » Cela lui paraît confirmé par les restes de murs, de charbon et de céramique qu'il a découverts à quelque 8 m de profondeur dans son propre jardin¹⁶. Ces considérations n'empêchent pas Schiner de voir dans la tour des Calendes (au sud-est de la cathédrale) un édifice qu'aurait bâti Jules César ou peut-être Charlemagne¹⁷.

Un exposé plus complet et le premier à faire état d'un développement progressif de la zone urbaine se trouve vers la même époque chez Anne-Joseph de Rivaz (fig. 1-4). Il considère que la ville succède au chef-lieu pré-romain des *Seduni*. Son existence est démontrée par la dédicace de la *civitas sedunorum* à l'empereur Auguste¹⁸. L'auteur traite avec circonspection la découverte d'une médaille d'or au nom de *Gratus triumvir* (ou *duumvir*) *Seduni* malheureusement perdue lors de l'incendie de Sion en 1788¹⁹. Selon lui, la ville de Sion, *sous les Romains et encore sous Charlemagne et les empereurs de sa race était bâtie au-delà de la*

¹⁵ « Les Trophées sacrés, ou missions des capucins en Savoie, dans l'Ain, la Suisse romande et la vallée d'Aoste, à la fin du XVI^e et au XVII^e siècle », publ. par F. TISSERAND, dans *MDR*, 3^e série, t. XIII, p. 24.

¹⁶ HILDEBRAND SCHINER, *Description du Département du Simplon*, Sion 1812, p. 383. L'auteur poursuit en décrivant ainsi sa trouvaille : « J'ai fait une découverte qui vient à l'appui, en creusant un puits dans le jardin de ma maison, à la profondeur de 27 pieds au-dessus du niveau du jardin. J'ai trouvé à cette profondeur, des murailles de cave, comme aussi du charbon brûlé et des vases de tuile rompus et brûlés ; j'y ai encore trouvé des murailles recrépies, à une toise de distance les unes des autres, et de l'épaisseur de deux pieds ; ces murailles prenaient leur direction du septentrion au midi. » Sur l'emplacement de cette trouvaille, voir ci-dessous annexe 3, fig. 15, n° 23.

¹⁷ SCHINER, p. 360 : « la Tour impériale, ensuite appelée *Tour des Calendes*, parce que les Chanoines de *Sion* y tenaient leurs *Calendes* ou assemblées capitulaires, que *Jules-César* doit avoir bâtie au levant du cimetière actuel de la ville : c'était une tour carrée, très solide, et fort haute : d'autres prétendent, que cette tour fut bâtie par l'Empereur *Charlemagne* à l'Evêque de *Sion*. — Une chronique anonyme, datée de 1805 (AEV, AV, L 142, fol. 34r) attribuait déjà à Jules César la construction de cet édifice (situation de cette tour, voir annexe 3, fig. 16, n° 26).

¹⁸ *Cette ville existoit sans doute avant que les Romains eussent passé les Alpes et conquis les Nations alpines : la preuve en est que si les Nantuaies et les Vérages avoient leurs chef-lieux, il est plus que probable que les Séduois avoient aussi le leur. Il falloit que cette ville fut déjà considérable du tems d'Auguste, puisqu'ils lui érigèrent un Trophée, qui est, comme nous avons vu, de la huitième année avant l'Ere chrétienne* (pour le texte de cette inscription, voir WIBLÉ, p. 34, n° 40). Plus loin, l'auteur ajoute, à propos de l'inscription d'Auguste : *Cette ville y prend le titre de cité et y qualifie Auguste père de la patrie et son patron* (OH, t. I, p. 187).

¹⁹ OH, t. I, p. 189 ; sur cette monnaie, qui n'est pas romaine, voir ci-dessous annexe 2.



Fig. 1. — Epoque romaine.
 Fig. 2. — Au milieu du XI^e siècle.



Les étapes du développement de Sion selon A.-J. de Rivaz

Indications préliminaires concernant les fig. 1-4, 6-9 et 11-14:

B: garage souterrain de la Planta (point de repère par rapport à la topographie actuelle).

18: cours médiéval de la Sionne.

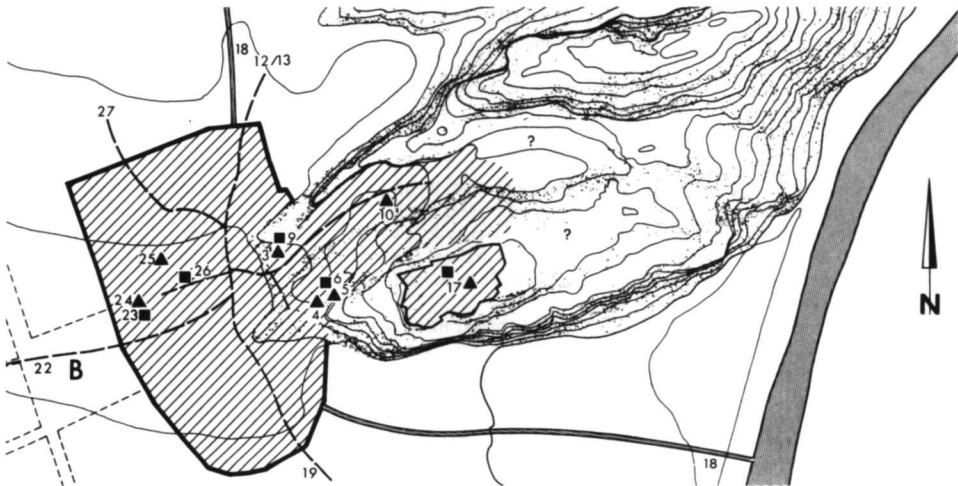
L'astérisque marque dans la légende les bâtiments que l'auteur, dans son hypothèse, ne situe pas sur leur emplacement réel (on trouvera les situations exactes à la fig. 16).

Les zones construites sont striées.



Fig. 3. — A la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle.

Fig. 4. — Dans le cours du XII^e siècle.



(fig. 1-4, éch. 1 : 10 000) : essai de représentation graphique

3' Saint-Paul *; **4** Sainte-Trinité; **5** Saint-Pierre; **6** Maison épiscopale; **9** Résidence du major; **10'** Saint-Genis *; **12/13** Porte et chemin de Loèche; **17** Valère, château, résidence du préfet romain et église dès le III^e siècle (fig. 1); château, cathédrale Notre-Dame (église supérieure) et résidence du chapitre (fig. 2-4), résidence de l'évêque (fig. 2), maison épiscopale (fig. 3 et 4);

19 Porte du Rhône et chemin vers le val d'Hérens; **22** Chemin de la ville à la Planta (fig. 3); porte de Conthey et chemin vers Martigny; **23** Maison des chanoines de Mont-Joux (Grand Saint-Bernard); **24** Saint-Théodule; **25** Cathédrale Notre-Dame (église inférieure); **26** Palais de l'évêque; **27** Porte et chemin de Savièse.

Sionne, tant entre les deux monts de Tourbillon et de Valère qu'au penchant et au pied des deux dits monts²⁰.

Cette ville primitive était protégée à l'ouest, vers le milieu du XI^e siècle encore, par une enceinte construite à mi-hauteur du vallon. L'auteur base cette opinion sur le fait qu'un titre de 1053 de l'évêque Aymon est daté de la chapelle Saint-Paul *quae extra murum urbis sita est*. Il place cette chapelle, qui de son temps avait déjà disparu, dans le voisinage du château des Majors²¹. D'autre part, se fondant sur l'idée que certains bâtiments importants de Sion étaient implantés hiérarchiquement, selon un étagement symétrique voulu, il estime que Saint-Pierre (dont il connaissait bien la situation) était hors les murs comme Saint-Paul²². Pour lui, la porte de la ville primitive est encore mentionnée dans les documents médiévaux comme la *vieille porte de la vieille ville*. Il ajoute qu'elle existe encore sous le nom de la porte du Torna-foo. C'est celle — poursuit-il — qui joint maintenant la maison des Sénéchaux à celle de M. le Patrimonial de Torrenté²³.

L'auteur envisage ensuite une première étape d'extension : *La seconde enceinte, qui recula les murs de la ville jusqu'à la Sionne est également connue par les titres, qui en appelant la Ville Neuve la portion de la ville bâtie au delà de la rivière nous donnent assez à entendre que la ville vieille était en deçà de la rivière*²⁴. Il voit un autre indice dans le fait que les terrains de la rive droite s'appelaient *glarier*²⁵.

Enfin, A.-J. de Rivaz considère une seconde étape d'extension, en partie sur la rive gauche, mais surtout sur la rive droite de la Sionne. La ville reçoit alors sa

²⁰ OH, t. VIII, p. 118. L'auteur en veut pour preuve que la plupart des villes que les bourguignons bâtirent dans les pays montueux le furent presque toutes sur des hauteurs pour leur servir en même temps de forteresses auxquelles ils donnerent le nom de Bourg d'où leur est venu à eux mêmes celui de Bourguignons ; et le local de Sion indique assez que cette ville fut bâtie sur ce dessein. Il n'y a point de doute non plus qu'il n'en ait été de même du tems des Romains, puisqu'ils avoient construit une citadelle sur le monticule de Valère. (La suite de ce passage est citée ci-dessus, note 13.)

²¹ OH, t. VIII, p. 126. Il s'agit de l'extrait d'un acte de 1052 ; Archives du Chapitre de Sion (citées ACS) tir. 20/n° 2 ; c'est probablement à cet extrait (où Saint-Paul est qualifié d'*ecclesiola*) que le chanoine se réfère. L'original (qui porte *ecclesia Sancti Pauli*, ACS, tir. 20/n° 1) est publié dans J. GREMAUD, « Chartes Sédunoises », MDR, t. XVIII/I (cité GREMAUD, « Chartes »), n° 4, pp. 340 ss. Sur l'emplacement de ce sanctuaire, voir ci-dessous p. 19 et annexe 3, fig. 16, n° 3.

²² Pour cette interprétation de la topographie, voir OH, t. VIII, pp. 162-163 ; ailleurs (pp. 124-125), le chanoine écrit : *Les Majors eurent aussi leur chapelle dédiée à S. Paul, qui étoit bâtie proche de leur château, parallèlement à celle de S. Pierre proche le château des Vidondes. Un titre de Valère de 1053 dit que cette chapelle étoit extra muros. Il est probable que celle de S. Pierre l'étoit pareillement*. De Rivaz connaissait bien l'église Saint-Pierre qu'il a décrite (OH, t. VIII, p. 163) : *Cette chapelle de S. Paul n'existe plus depuis bien longtemps ; mais celle de S. Pierre est encore sur pied et ce n'est rien moins qu'un chef d'œuvre d'architecture gothique*. Il est très probable que le mot « chef d'œuvre » a ici une connotation légèrement ironique.

²³ OH, t. VIII, p. 119. Pour la situation de ces deux maisons, voir « Inventaire », pp. 212-214 (S 23 et S 26) et pl. VII.

²⁴ OH, t. VIII, p. 120. — Dans son exposé des extensions successives de la ville en direction du couchant, de Rivaz ne fait plus allusion à la partie orientale du quartier primitif (entre Valère et Tourbillon) : on ne peut donc connaître le moment où, d'après lui, cette partie du vieux Sion aurait été désertée.

²⁵ Plusieurs documents contemporains de l'évêque Landri montrent au chanoine de Rivaz que l'on se rendait du grand pont à la Planta par un glarier ; il est vrai que dès lors ce glarier était bâti, mais puisqu'il donna son nom au quartier de la ville neuve au delà de la rivière, c'est une preuve qu'il fut longtemps glarier et que la seconde enceinte de la ville ne s'étendit que de la porte de Torna-foo à la rivière, qui en mouillait sans doute les murs au couchant (OH, t. VIII, p. 120).

troisième enceinte : elle existait déjà au XII^e siècle puisque dans un titre du temps de l'évêque Willelme de Saillon prédécesseur immédiat de l'évêque Landri, il est question d'une maison que ce monastère hospitalier [de Mont-Joux] avait proche de l'église de Saint-Théodule avec un verger derrière, qui s'étendait jusqu'aux murs de la ville : ce qui prouve que son enceinte était en ce siècle précisément la même qu'aujourd'hui²⁶.

L'abbé Jean Gremaud (1884) admet les trois enceintes successives dont avait parlé A.-J. de Rivaz. Il se distingue de son prédécesseur en citant plusieurs textes relatifs à la porte de la deuxième enceinte, « près du grand pont » et en considérant la troisième enceinte comme bien antérieure au XII^e siècle. Croyant, à la suite de Blavignac, que le clocher de la cathédrale avait été construit au IX^e siècle, il estime impossible qu'en ces temps troublés une église si importante n'ait pas été protégée par une enceinte urbaine. Il écarte l'objection que l'on pourrait fonder sur l'existence de l'église Saint-Paul *que extra murum urbis sita est* en interprétant cette muraille comme la clôture du quartier le plus ancien subsistant encore dans la ville agrandie²⁷.

Dans le courant du XIX^e siècle, on commence à repérer les traces de la vie préhistorique et protohistorique dans la région sédunoise. En 1896 déjà, Jakob Heierli et Wilhelm Oechsli peuvent en dresser un premier inventaire²⁸. Le passé local acquérait ainsi une profondeur ignorée des premiers historiens. Le même essor de la méthode archéologique permettait à Théophile Van Muyden et à Victor Van Berchem de publier en 1904 *Le château de Valère, à Sion*²⁹. Cette étude, de dimensions restreintes mais fort bien faite, met en jeu l'exploitation des archives et celle des bâtiments. A l'égard de la ville antique, les auteurs font preuve d'une sage prudence. « Le Sedunum romain a laissé si peu de traces qu'il n'est guère possible de se représenter ce qu'était alors la ville, ni même d'en fixer l'emplacement d'une manière précise. Il est probable que cet emplacement ne différerait pas beaucoup de celui de la ville actuelle et l'on a supposé, avec quelque vraisemblance, que la hauteur de Valère était déjà occupée soit par un ouvrage de fortification, soit par quelque édifice public, civil ou religieux. Cependant, les découvertes archéologiques n'ont pas apporté jusqu'ici de preuve positive à l'appui de cette hypothèse. »³⁰ Pourtant la conception générale du développement urbain demeurerait dans la ligne d'A.-J. de Rivaz et de J. Gremaud. On la retrouve par exemple chez J.-E. Tamini. Il apporte tout de même deux détails de son cru en proposant de situer Saint-Paul « dans le quartier des anciens abattoirs » (c'est-à-dire au pied nord du rocher de la Majorie) et en affirmant que le

²⁶ OH, t. VIII, p. 120 ; le document auquel le chanoine se réfère n'est pas du temps de l'évêque Guillaume, mais de celui de Landri (voir GREMAUD, « Doc. », n° 360).

²⁷ GREMAUD, « Doc. », t. 5, *Introduction*, pp. XXXV ss.

²⁸ J. HEIERLI et W. OECHSLI, *Urgeschichte des Wallis*, Zürich 1896.

²⁹ T. VAN MUYDEN et V. VAN BERCHEM, *Le château de Valère à Sion*, dans *Monuments de l'art en Suisse*, nouvelle série, IV, Genève 1904. Plus tard, Hermann HOLDEREGGER, *Die Kirche von Valeria bei Sitten*, Zürich 1930, s'attachera au problème de l'église de Valère et rassemblera les opinions de nombreux historiens sur ce château.

³⁰ VAN MUYDEN et VAN BERCHEM, p. 2. Dans leur description de l'enceinte du château, ils observent tout de même (p. 12) que « quelques unes de ses parties, assez circonscrites cependant, peuvent avoir appartenu à un poste romain ».

noyau primitif de la ville, situé entre Valère et Tourbillon, n'avait été complètement abandonné qu'après le grand incendie de 1788³¹.

Reprenant la question des origines de Sion et de son développement urbain (fig. 6-9), Louis Blondel (1953) rappelle les découvertes préhistoriques et protohistoriques alors déjà recensées ; il en conclut à l'existence de lieux habités sur les collines et probablement d'un « double oppidum » sur les rochers de Tourbillon et de Valère à l'époque gauloise. En ce qui concerne l'époque romaine, il présente un bon abrégé critique des données alors disponibles. En l'absence de toute découverte de constructions antiques, mais en tirant parti des origines protohistoriques et des cimetières gallo-romains repérés sur le cône de la Sionne, il propose ainsi la topographie urbaine : « si des troupes ont occupé la citadelle [Valère], le centre urbain, avec son capitole et son *forum* devait se trouver dans le quartier à mi-côte, dans la Cité, qui a conservé cette dénomination au moyen âge ». Ce centre urbain constituerait ensuite la ville du haut moyen âge fermée à l'est par une muraille au pied de la chapelle de Tous-les-Saints, et à l'ouest par une enceinte dominant d'assez haut le cours de la Sionne. Il conserve le principe des trois enceintes successives qu'admettait le chanoine de Rivaz, et présente un plan de la ville.

Le tracé qu'il propose pour les deux premières enceintes lui est inspiré à la fois par la configuration du terrain et par l'interprétation des vues de Sion dessinées au XVI^e et au XVII^e siècle. Il situe le sanctuaire de Saint-Paul « derrière le casino actuel » entre la première enceinte qui existait en 1052 et la deuxième qu'il attribue « à la fin du XI^e siècle ou tout au début du siècle suivant ». Quant aux défenses englobant la rive droite de la Sionne, il les met en relation avec la construction de la cathédrale située par lui « vers la fin de la première moitié du XII^e siècle ». L'ampleur donnée à la nouvelle enceinte, si considérable que la ville n'occupera jamais tout l'espace protégé, correspond au programme classique des villes impériales du XII^e siècle. Les travaux, pensait Blondel, ont pu s'échelonner de l'épiscopat de Louis de Grandson jusqu'à celui de Landri de Mont, savoir sur toute la seconde moitié du siècle. L'auteur remarque enfin que l'extension de la ville sur la rive droite de la Sionne ne se fait pas selon le plan géométrique souvent en usage lors de créations urbaines. Au contraire, le plan des circulations internes hérite simplement du tracé des anciens chemins qui traversaient précédemment le cône de la Sionne pour se rencontrer devant la ville primitive. Blondel n'écarte pas l'hypothèse de groupes d'habitations qui auraient existé le long de ces chemins avant la construction de la grande

³¹ Sur cet emplacement proposé pour la chapelle Saint-Paul, voir J.-E. TAMINI et P. DÉLÈZE, p. 256. Sur le site de la ville primitive, les auteurs écrivent (p. 19) : « L'ancienne ville, témoin un acte de 1052, se trouvait renfermée dans les murs de la cité, qui s'étendait entre les collines de Valère et de Tourbillon, aussi sur l'emplacement occupé aujourd'hui par des vignes et des champs, où des défoncements, le siècle dernier, mirent à découvert, à l'est, des restes de murs, même un cimetière. » Dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. VI, Neuchâtel 1932, p. 200 (art. Sion), J.-E. Tamini écrivait déjà : « ... l'établissement primitif perdait peu à peu, au cours des temps, de son importance et fut abandonné après le grand incendie de mai 1788 ; à la place des maisons se trouvent aujourd'hui des vignes et des vergers ». Sur l'étendue des dégâts provoqués par l'incendie de 1788, voir « Inventaire », p. 390 s. et pl. XVII.

enceinte³². L'étude de Louis Blondel sert de base aux exposés les plus récents concernant le développement de la ville³³.

L'acquis en question et les données récentes

Nous avons constaté que l'attention des historiens les plus anciens se portait essentiellement sur l'existence d'une ville romaine et de Valère sa citadelle. Ils étaient sans doute motivés plus par leurs goûts d'humanistes que par la connaissance d'une tradition historique locale. Il semble bien en effet qu'en l'absence de vieilles chroniques, les clercs séduinois du moyen âge n'étaient guère préoccupés par les origines de leur ville. Il leur suffisait sans doute qu'on la chante dans l'office liturgique de saint Théodule comme « la cité illustre et pleine de charme que les ancêtres ont nommée Sion »³⁴. Il faudra du temps pour que les historiens, osant se distinguer de leurs prédécesseurs, prennent conscience d'une possible évolution topographique de la ville. La situation du noyau urbain primitif et son développement jusqu'en plein moyen âge ne sont pris en considération qu'au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècle. Il s'agit maintenant d'estimer les avis exprimés en pesant la valeur des preuves avancées par leurs auteurs.

Il faut d'abord distinguer de la naissance d'une cité l'enregistrement des premiers témoins d'une présence humaine dans des cadres qui n'avaient rien d'urbain. Il était certes intéressant d'observer depuis la fin du XIX^e siècle que l'homme néolithique et celui de la protohistoire avaient laissé leurs traces sur les hauteurs à l'est de la ville. Il était juste de tenir compte, après les années 60 de notre siècle, des importantes découvertes que l'on venait de faire à l'ouest de Sion (Petit-Chasseur et Saint-Guérin) et, après 1980, de souligner l'importance du site néolithique ancien mis au jour à la Planta³⁵. Mais il serait faux de déplacer périodiquement, au rythme de ces découvertes, le lieu d'origine de la ville. D'une part, il ne faut pas confondre ce que l'on sait parce qu'on l'a plus ou moins fortuitement découvert, avec une réalité dont maints éléments nous sont encore cachés ; de l'autre, les divers habitats de l'homme ne revêtent pas chez nous de signification urbaine avant l'époque de la Tène au plus tôt³⁶. C'est donc seulement aux temps où la tribu gauloise des *Seduni* vivait dans le Valais central que l'on pourrait éventuellement situer un premier embryon de « ville » séduinoise.

³² BLONDEL, pp. 24 ss. et 41 ss.

³³ Voir par exemple A. DONNET, *Arts et Monuments, Sion*, publié par la Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne 1984, pp. 14-15.

³⁴ *Illustris civitas / subiacet alpinis / cuius amenitas / accolis omnibus / grata videtur. Hanc sedunum ore pari / iudicavit appellari / patrum diffinitio* (texte dans F. DELÉGLISE, « *Illustris civitas*, office rimé de saint Théodule (XIII^e siècle). Edition critique », dans *Vallesia*, t. XXXVIII, 1983, pp. 227 ss.

³⁵ Voir par exemple A. DONNET, *Guide artistique du Valais*, Sion 1954, p. 42 ; *Guide artistique illustré de Sion, Sedunum Nostrum*, annuaire n° 2, Sion 1972, p. 5 ; et récemment *Arts et Monuments, Sion*, p. 15.

³⁶ Voir par exemple C. GOUDINEAU et V. KRUTA, « Les antécédents : y a-t-il une ville protohistorique ? » dans *Histoire de la France urbaine*, t. I (*La ville antique, des origines au IX^e siècle*), Paris 1980, pp. 143-231.

Les Sédunes avaient sans doute, comme toutes les tribus que la puissance de Rome allait joindre au territoire de l'Empire, un centre de ralliement qui signifiait leur unité. Était-ce le lieu d'un culte commun rendu à quelque divinité de l'eau, de l'arbre ou du rocher ou bien (et aussi?) un petit bourg ouvert combiné ou non avec un *oppidum* qui aurait confirmé le prestige de la tribu en même temps qu'il aurait offert un refuge aux «citadins»? La découverte de nombreuses tombes remontant à l'époque de la Tène indique la présence d'un

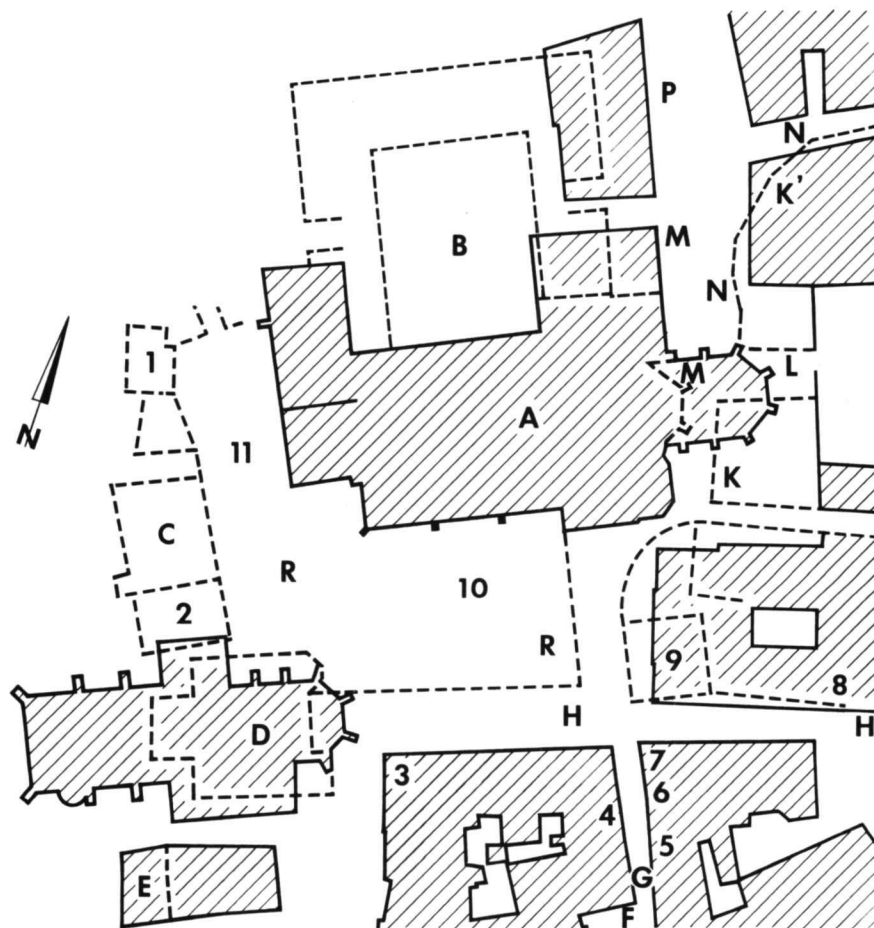


Fig. 5. — Données relatives au quartier de Palais (échelle 1:1000).

N.B. L'état actuel du quartier est indiqué en trait continu et l'état médiéval en tirets. La forme du quartier fortifié est suggérée par la fig. 13.

- A Cathédrale Notre-Dame ;
- B Cloître (démoli au XIX^e siècle) ;
- C Presbytère (du XIII^e au XVIII^e siècle) ;
- D Eglise Saint-Théodule (reconstruite au XVI^e siècle) ;
- E Maison de Mont-Joux (Grand Saint-Bernard, XIII^e-XIX^e siècle) ;
- F Poids communal, 1315 et (avec sa maison) 1332 ; chesal 1401 ;
- G *Putaz Ruaz, turpis rota, strictus vicus* ; conduit de la rue du Pré (rue de Conthey) *versus palacium* ;
- H Rue tendant *versus palacium*, aussi appelée *vicus pannorum, vicus de Palacio* ; actuellement rue de l'Eglise ;
- K Maison achetée en 1275 par le doyen Marc d'Aoste (*juxta stratas publicas palatii maioris ecclesie sedun.*) et léguée par lui au chapitre (1276) ;
- K' Autre emplacement possible pour cette maison ;
- L Maison de Renaud de Martigny (1275) ;
- M Chesal passé du chanoine Nicolas de Bagnes au chapitre, puis au doyen, qui l'inféode à Martin, curé de Sion en 1295 : *casale nostrum situm retro magnum altare ecclesie inferioris sedun.* (A) *et juxta cortinam grangie decanatus nostri* (P) *et ante domum Reynaldi de Martigniaci militis* (L), ACS, Th. 11/E n° 87 ;
- N *Rota tendens versus palacium seu cymisterium ecclesie sedunensis* ; actuellement rue de la Cathédrale ;
- P Grange du décanat de Valère (XIII^e-XVIII^e siècle) ;
- R Cimetière (jusqu'au XIX^e siècle).

- 1 Maison vendue en 1269 à Aymon, marguillier de Sion, située *retro campanarium in palatio* (GREMAUD, *Doc.*, n° 748), emplacement probable ; maison du marguillier jusqu'au XVIII^e siècle ;
- 2 Maison située *in palacio*, dont une part est vendue par Jaquette de Palacio (1300) au diacre *Bynfaz* et léguée par celui-ci au chapitre (1336) ; démolie vers 1500 ;
- 3 Maison capitulaire dite *domus cornuta de Palacio* (1344) ;
- 4 Maison de Pierre Amiet située *in palacio* (1295) ;
- 5 Maison de *Domengius de Sancto Mauricio* sise *apud Palacium in vico stricto* (1306) ;
- 6 Maison de Christine de Prensières, sise *ad Palatium, juxta strictum vicum* (1306) ;
- 7 Maison de *Loseneta*, sise *versus Palacium* (1306) ;
- 8 Maison des enfants Varisyn située entre le four de Palais (*furnum de Palatio*) à l'est, et la maison du chapitre (9) *que vocatur domus de palacio* (1367) ;
- 9 Maison capitulaire (*domus de palatio*), résidence du doyen Marc d'Aoste (1276) ; tour des Calendes, incendiée en 1788 ;
- 10 *In Palacio, ante januam beate Marie* (acte passé en 1353) ;
- 11 *In palatio ecclesie B. Marie Sedun. ante portam campanilis dicte ecclesie* (acte passé en 1333).

lieu habité d'une certaine importance mais que l'on ne saurait encore situer exactement³⁷. Les Véragres se contentaient d'*Octodurus*, un *vicus* traversé par la Dranse, et disposaient peut-être d'un *oppidum* sur la crête de Saint-Jean³⁸. Les Sédunes auraient-ils construit une petite bourgade à proximité de la Sionne et possédé un *oppidum* à Valère ? On peut imaginer d'autres possibilités. En tout état de cause, la question ne pourra être tranchée que par l'enquête d'un archéologue chanceux.

Tous nos prédécesseurs ont admis l'existence à Sion d'une ville romaine. Aucun d'entre eux pourtant n'avait pu en voir les ruines, ni même les substructures³⁹. Jusque dans le milieu du XIX^e siècle, seuls quelques documents épigraphiques et peut-être aussi le nom latin de *Sedunum*, usuel de leur temps⁴⁰, servaient à appuyer leur opinion. Les quelques tombes romaines observées depuis le XIX^e siècle⁴¹ apportaient une relative confirmation. En vérité les inscriptions mentionnant soit la *civitas Sedunorum* soit probablement la *civitas sedunensis*, ne constituent pas en soi des preuves évidentes. Mais, jointes à celles qui nomment un *praetor*, un *praeses*, une prêtresse (*flaminica*) et un ancien *dumvir*⁴², elles contribuent à donner une impression favorable.

Mais le problème de la localisation de l'agglomération romaine est aujourd'hui encore sans solution sûre. L'emplacement proposé par le chanoine de Rivaz (sans aucune preuve décisive) et généralement admis (non sans quelques variantes) par les auteurs subséquents, n'a pour l'instant livré aucun vestige sûr

³⁷ Le « double oppidum » proposé par BLONDEL, p. 23, n'a pour l'instant pas de fondement archéologique. Les lieux de sépulture connus sont indiqués dans l'annexe 3, fig. 15.

³⁸ L. BLONDEL, « Le vieux château de la Crête de Martigny ou de Saint-Jean », dans *Vallesia*, t. V, 1950, pp. 185-192.

³⁹ Il est vrai que le chroniqueur anonyme de 1805 et Hildebrand Schiner voyaient dans la tour des Calendes un monument contemporain de Jules César (ci-dessus note 17). Nous avons pu examiner la partie occidentale des substructures de cet édifice, devant la grande maison du chapitre. Elles appartiennent au monde médiéval et non à l'époque romaine.

⁴⁰ Quand les historiens anciens, après avoir signalé les noms germanique et roman de la ville, écrivent qu'elle s'appelle en latin *Sedunum*, ils répètent un toponyme utilisé par tous les notaires du moyen âge et encore dans les siècles suivants. Il semble bien qu'ils projettent cet usage jusque dans l'antiquité. « Von alter zeit här — écrit Sébastien Münster — hat die hauptstatt in Wallis Sedunum geheissen und uff teütsch Sitten / zu welsch aber Siün » (A. GATTLEN, « Die Beschreibung des Landes Wallis in der Kosmographie Sebastian Münsters. Deutsche Ausgaben von 1544-1550 », dans *Vallesia*, t. X, 1955, p. 137). Simler (fol. 23v) se fait l'écho des mêmes idées : « Incolae lingua sabaudica Seon, Germani Sittam nominant ; Latini civitatem Sedunorum, et Sedunum totius gentis nomine. (...) » A.-J. de Rivaz, traitant du Sion romain (*OH*, t. I, p. 187), ne craint pas d'écrire *Sedunum*, *Sedunorum caput*. Le toponyme n'est toutefois attesté par aucun document romain. Le haut moyen âge appelant la localité *Sidunis* ou *Sedunis* et le mot *Sedunum* apparaissant dans les documents depuis le IX^e siècle seulement, on tient aujourd'hui pour improbable que la ville romaine de Sion ait déjà porté le nom de *Sedunum* (voir J. U. HUBSCHMIED, « Note. D'où vient Sion ? » dans M. ZERMATTEN, *Sion, capitale aristocratique et paysanne*, Neuchâtel 1944, pp. 299-301).

⁴¹ Pour la situation de ces sépultures, voir annexe 3, fig. 15, nos 15, 16 et 26.

⁴² Voir WIBLÉ, nos 40, 48, 49 et 63.

de constructions romaines⁴³. Les nombreuses tranchées superficielles, pratiquées à l'est du château de Valère et au nord jusqu'à Tourbillon pour installer un spectacle « Son et Lumière » (1960), n'ont mis au jour aucune trace d'urbanisation ancienne. Le sous-sol du quartier de la Cité, où il n'y a pas eu de gros travaux durant ces dernières décennies, n'a pas davantage révélé de substructures romaines. Toutefois on ignore ce que réserve l'avenir. Il faut tout de même noter que les sépultures trouvées par F. Keller entre le théâtre de Sion et le collège d'alors⁴⁴, si elles sont romaines, suggèrent que le petit plateau, situé entre le vallon lui-même et les rochers de Valère, ne se trouvait pas dans la ville antique.

L'idée d'une citadelle antique à Valère est née du toponyme, « un nom romain »⁴⁵; on a essayé ensuite, au XVII^e et au XVIII^e siècle, de trouver dans l'histoire la personnalité du *Valerius* éponyme. La lecture défectueuse de l'épithète de *Titus Campanius* avait fait croire que ce personnage était un « préfet » et que sa mère se nommait *Valeria*: A.-J. de Rivaz tenait enfin la « preuve » qui jusqu'alors avait fait défaut. On sait depuis la lecture correcte de Th. Mommsen que *Titus Campanius* n'était pas désigné comme préfet et que sa mère se nommait *Openda Valeriana*⁴⁶. Il ne reste donc rien de tant de conjectures accumulées (ou simplement répétées) et l'origine du toponyme demeure problématique⁴⁷.

Les maigres vestiges de maçonnerie qui, selon Van Muyden et Van Berchem pourraient avoir appartenu à un poste romain, ne suffisent pas à démontrer l'existence d'une forteresse.

Pour n'être pas clairement attestées, la citadelle de Valère et la situation de la ville romaine proposées par de Rivaz et quelque peu corrigées par Gremaud et

⁴³ La découverte de Hildebrand Schiner (ci-dessus note 16) est rapportée avec une précision toute relative. Toutefois la mention de « vases de tuile rompus » pourrait bien faire référence sous la plume d'un auteur peu averti, à de gros tessons d'amphores. Il est donc possible que les vestiges mis au jour par Schiner témoignent d'un bâtiment romain. La profondeur de quelque 8 m n'est pas si étonnante qu'on pourrait le croire. Les jardins, situés au nord de la maison, sont beaucoup plus élevés que la rue devant la façade principale. La construction du pénitencier, à côté de l'ancienne chancellerie et en face de la maison du Dr Schiner, ne semble pas avoir occasionné la mise au jour de substructures romaines : on ne signale que la découverte d'un vase de la Tène. Pour l'emplacement de ces trouvailles, voir annexe 3, fig. 15, nos 23 et 24.

⁴⁴ « In Sitten selbst, zwischen dem Jesuitenkollegium und dem Theater habe ich nebst mehreren andern Personen römische Münzen gefunden welche neben Skeletten lagen » (F. KELLER, dans *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft*, III, Zürich 1846, p. 41). Ces sépultures peuvent être romaines mais on ne peut pas exclure les débuts du haut moyen âge. Dans l'hypothèse d'une date tardive, la présence de ces sépultures ne témoigne plus contre la ville romaine mais contre celle du V^e ou VI^e siècle. Situation : annexe 3, fig. 15, n° 26.

⁴⁵ Voir ci-dessus note 8.

⁴⁶ Sur l'histoire de cette inscription et ses différentes lectures, voir plus bas, annexe 1.

⁴⁷ On ne sait pas si le nom de *Valeria*, *Valleria*, qui désigne au moyen âge le château canonial et l'église, a toujours été attribué au sommet de la colline. Le toponyme pourrait aussi s'être étendu à partir d'un lieu situé au pied du monticule. La poursuite de l'enquête sur la topographie médiévale de Sion permettra peut-être de retrouver le nom de Valère dans la région de l'église des Jésuites. Des expressions assez courantes aujourd'hui comme « le théâtre de Valère », ou « la collégiale de Valère » (pour désigner l'église des Jésuites autrefois utilisée par le collège) ou encore « les sœurs de Valère » (hospitalières de sainte Marthe, dont la maison se trouvait naguère au sud de l'église de la Trinité), dériveraient-elles de l'ancien parler local ?

par Blondel, ne sont pas invraisemblables. Il faut seulement se garder, faute de preuves évidentes, de les considérer comme des acquis définitifs.

Quant à l'attribution du nom de *Sedunum* à la ville antique, il faut l'écarter résolument. J. U. Hubschmied l'a déjà fait, en rappelant que ce toponyme apparaît dans les textes à partir de 859 seulement. Comme Keune dans la *Real Enzyklopädie*, il note que la localité est appelée, du nom des Sédunes, *Sidunis*, *Sidonis*, au VI^e et au VII^e siècle. Le nom lui-même des *Seduni* devrait, selon Hubschmied, être rapproché d'un nom celtique soit des cerfs soit d'une biche divine en relation avec la rivière (Sionne)⁴⁸. Nous ajouterons que la « médaille d'or » disparue sur laquelle on aurait lu *Gratus triumvir Seduni* ne peut plus être évoquée en faveur d'un *Sedunum* de l'époque romaine⁴⁹.

Depuis la parution de l'article de Blondel, les substructures d'au moins trois bâtiments romains ont été découvertes à Sion. Peut-on, grâce à ces données nouvelles, situer plus commodément la ville antique ? Les vestiges découverts à la Sitterie, et Sous-le-Scex⁵⁰, paraissent appartenir à des édifices isolés (*villae* ?) plutôt qu'à des quartiers urbains.

Ceux qui ont été trouvés à Saint-Théodule posent un problème plus délicat. Il est certain qu'il existe des murs romains sous l'église et ses abords immédiats⁵¹, ainsi que tout le long de la rue de l'Eglise et très probablement à la rue de Conthey⁵². L'ensemble de ces constructions était assez important puisque nous connaissons deux égouts parallèles (au nord et au sud de la rue de l'Eglise)⁵³ qui le desservaient. On peut donc être tenté de conclure à l'existence d'une zone urbaine à l'ouest des collines sur le cône de la Sionne.

Une difficulté surgit toutefois : celle de fixer les limites de cet éventuel quartier. La nef actuelle de l'église Saint-Théodule paraît implantée sur sa limite occidentale. En effet, la grande excavation exécutée en 1980 à l'ouest des fossés de

⁴⁸ Voir J.-U. HUBSCHMIED, art. cité ci-dessus, note 40 ; voir aussi *Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft* — Neue Bearbeitung, zweite Reihe, Dritter Halbband, col. 1026-1032 (art. *Seduni*).

⁴⁹ Voir plus bas annexe 2.

⁵⁰ M.-R. SAUTER, « Préhistoire du Valais, des origines aux temps mérovingiens », dans *Vallesia*, t. XV, 1960, pp. 276-278 ; R. DEGEN, « Ein römisches Badgebäude in Sitten », dans *Annuaire de la Société suisse de Préhistoire*, t. 47, 1958/59, pp. 122-128. Situation de ces trouvaillles, voir annexe 3, fig. 15, n^{os} 2 et 31.

⁵¹ Il s'agit probablement de thermes (publics ou privés ?) ; voir F.-O. DUBUIS et W. RUPPEN (art. cité ci-dessus, note 2), pp. 6-7 et fig. 2. Situation : annexe 3, fig. 15, n^o 7.

⁵² Nous avons observé des murs romains à l'occasion de travaux d'édilité dans la rue de l'Eglise, jusque près du Grand-Pont ; il n'a malheureusement pas été possible d'en exécuter un relevé convenable. Les caves situées sous le sol de la rue de Conthey (partie orientale) passaient dans l'opinion publique pour des substructures romaines ; il s'agit en réalité des bases de maisons beaucoup plus récentes, démolies au début du XIX^e siècle pour élargir la rue (voir « Inventaire », pp. 283-285, P9-12). En revanche, un mur épais et extrêmement solide, démoli vers 1958 dans le sous-sol de la maison Supersaxo (situation : voir annexe 3, fig. 15, n^o 12), immédiatement au sud de la rue, ne correspondait pas au plan des constructions médiévales connues ; il était vraisemblablement romain.

⁵³ Un troisième égout parallèle pourrait se trouver au nord de la rue de Conthey ; nous n'avons pas encore pu vérifier. Les deux égouts que nous avons vus aboutissent sans doute à un collecteur : ils sont capables d'évacuer rapidement, aujourd'hui encore, des quantités d'eau assez considérables.

la ville médiévale pour construire le garage souterrain de la Planta, n'a mis au jour aucun vestige de construction romaine ; d'autre part, le plus septentrional des égouts antiques que nous avons vus, en pente vers l'est, prend naissance sous la chapelle nord de l'église. Les soins mêmes voués de nos jours à la conservation de la vieille ville rendent très rares les constructions nouvelles et donc les possibilités d'observer le sous-sol.

En direction du sud, nous ne connaissons pas de substructures romaines dans la région de la rue de Lausanne. La découverte de tombes romaines au sud de cette rue⁵⁴ limite les possibilités d'extension vers le midi. Au nord de la rue, les fouilles utilitaires du milieu du XIX^e siècle ont très bien pu détruire des substructures romaines peu caractéristiques et non identifiées⁵⁵.

Au nord de la zone de Saint-Théodule et de la rue de l'Eglise, le terrain (pour les mêmes raisons qu'au sud) est très peu exploré. L'existence de sépultures de la Tène à la ruelle de la Cathédrale (la Treille) et au sud de l'avenue Ritz ne constitue pas forcément une preuve négative⁵⁶. D'ailleurs, selon une tradition familiale conservée par les propriétaires de la maison Ambuël puis de Sépibus, des vestiges de constructions romaines auraient été découverts en bâtissant, autrefois, certaines parties de l'édifice⁵⁷. Enfin, du côté de l'est, les travaux de réfection du Grand-Pont (1984) n'ont complété en rien notre documentation sur la ville romaine : le sol avait été trop bouleversé par les constructions médiévales de l'ancienne rue du Marché⁵⁸, puis par la récupération de leurs matériaux et par la pose de nombreuses canalisations.

Il faut donc observer aujourd'hui une règle de prudence. Il serait bien tentant d'imaginer un Sion romain dont le centre administratif et économique se serait trouvé près de la rivière, sur la rive droite, en un lieu facilement accessible. La bourgade que Ptolémée mentionne sous le nom de *Drousomagos* peut, comme Mommsen l'a déjà proposé⁵⁹, être située à Sion. Si le toponyme signifie « marché

⁵⁴ Pour la situation de ces trouvailles, voir annexe 3, fig. 15, nos 15 et 16.

⁵⁵ Les renseignements que nous avons sur les trouvailles du XIX^e siècle à la rue de Lausanne ont manifestement été recueillis auprès des gens qui avaient été employés sur les chantiers de construction. S'il avait existé des substructures romaines importantes, avec des sols en mortier, des tuiles, les entrepreneurs et les ouvriers les auraient évidemment remarquées. Mais s'il s'agissait, comme dans certains secteurs de Saint-Théodule, de fondations relativement minces, avec des sols en terre battue et relativement peu de débris de terre cuite, on n'y aura guère prêté attention.

⁵⁶ Situation de ces sépultures, voir annexe 3, fig. 15, nos 3 et 5. Il faut remarquer que la construction d'un quartier romain n'entraîne pas forcément la disparition des tombes de l'époque précédente : ainsi à Saint-Théodule, une tombe préromaine (sans objets mais partiellement détruite par la construction d'un égout romain) se trouve en dessous du niveau généralement adopté pour fonder les murs antiques. Il faut d'autre part insister sur le fait que les constructions romaines peu caractéristiques ont pu n'être pas identifiées lors de fouilles utilitaires.

⁵⁷ Situation : annexe 3, fig. 15, n° 4. Renseignements que nous avons recueillis auprès de Mlle Renée de Sépibus. En revanche, aucune tradition familiale ne concerne la découverte (ici ou ailleurs) de l'inscription de Ponce Asclépiodote (voir plus bas, annexe 1).

⁵⁸ Sur cette ancienne rue, voir « Inventaire », p. 384 s. et pl. XV et XVI. L'état des lieux en 1630 semble être resté assez proche de l'état médiéval.

⁵⁹ Th. MOMMSEN, *Corpus Inscriptionum Latinarum*, t. XII, 1888, p. 22. Selon une autre hypothèse, le toponyme *Drousomagos* pourrait ne pas venir du nom de *Drusus* mais d'une racine celtique : il signifierait alors « champ ou marché des halliers ou des broussailles » (*Realencyclopädie*, art. cité ci-dessus, note 48) et pourrait désigner le chef-lieu préromain des Sédues.

de Drusus», il convient à ce quartier inférieur qui serait au chef-lieu gaulois des *Seduni* ce que le *Forum Claudii Vallensium* était à l'*Octodurus* des Vénètes. Mais il faut attendre que le réseau d'égouts romains convenablement exploré suggère la disposition topographique des constructions antiques⁶⁰ et que des fouilles à Valère et dans le quartier de la Cité permettent de contrôler les suppositions, pour l'instant gratuites, des historiens anciens.

L'incertitude qui règne sur la topographie du Sion romain ne facilite pas l'étude de la cité du haut moyen âge. Par exemple, il est impossible actuellement de savoir si celle-ci continue un centre situé à mi-côte (le *forum* et le capitole selon Blondel⁶¹), ou si elle procède de l'abandon d'un quartier d'administration et d'affaires (qui aurait existé sur le cône de la Sionne) au profit d'un repli sur la hauteur. Les choses ne sont pas plus claires à Sion qu'à Martigny. Toutefois, les tombes du haut moyen âge découvertes dans les ruines romaines à la Sitterrie et à Saint-Théodule, ainsi que dans le cimetière récemment mis au jour Sous-le-Scex, incitent à placer l'habitat du premier millénaire sur les pentes de la rive gauche de la Sionne. Cette façon de voir, d'ailleurs classique depuis le début du siècle dernier, est nettement confirmée par le nom de *Cita* que ce quartier a longtemps conservé. Elle est encore renforcée par les documents qui font allusion à des défenses urbaines plus anciennes que la grande enceinte du XII^e siècle.

A ce propos, il faut réexaminer la solution proposée depuis A.-J. de Rivaz : deux enceintes successives auraient fermé à l'ouest⁶², l'une le noyau primitif de Sion, et l'autre une première étape d'extension jusqu'au bord de la Sionne. Le chanoine de Rivaz donne les « preuves » de sa première enceinte, qui d'ailleurs serviront encore à Gremaud et à Blondel. Il s'agit d'abord de l'église Saint-Paul mentionnée en 1052 comme « située hors les murs de la ville ». Le chanoine (et ceux qui le suivent) identifie ce sanctuaire avec celui que les documents citent souvent à partir de 1245 et qui disparaît avant le milieu du XVII^e siècle⁶³. Faute

⁶⁰ On saurait alors si on a affaire à un quartier de ville ou éventuellement à une très grosse villa.

⁶¹ BLONDEL, p. 25.

⁶² Le problème de la limite opposée, à l'est du Sion médiéval, a peu intéressé les historiens. Les affirmations sommaires que nous avons rapportées à propos de la ville romaine ne font l'objet d'aucun complément ni d'aucune correction concernant la ville médiévale. Ce sont peut-être les vestiges d'enceinte à l'est du vallon séparant Valère de Tourbillon qui ont fait croire au P. Charles de Genève (ci-dessus note 15) et encore à J.-E. Tamini (ci-dessus note 31) que l'agglomération s'étendait autrefois jusque-là. Louis Blondel toutefois propose que les quartiers médiévaux aient été fermés au levant par une enceinte (avec la porte de *Covent*) au haut de la rue des Châteaux. Cette limite d'extension fixe un ordre de grandeur pour la ville, mais l'existence d'une fortification à cet endroit est douteuse. La porte de *Covent* se trouvait à l'extrémité orientale du vallon. Le toponyme est fixé par exemple grâce à un acte de 1318 : une vigne située *subtus saxum Valerie de Covent*, se trouve *juxta Rodanum* ; Archives de la Bourgeoisie de Sion (citées ABS), tir. 32/2b, fol. 16v. La porte de *Covent* qui, avec la chapelle Saint-Genis et la résidence épiscopale de la cité, servait de limite aux novices du chapitre (GREMAUD, « Doc. », n° 1417), est donc apparemment la même que la *porta ultima* mentionnée en 1302 (GREMAUD, « Doc. », n° 1175).

⁶³ Sur l'acte de 1052, voir ci-dessus note 21. La chapelle Saint-Paul, appelée tantôt *ecclesia* tantôt *capella*, apparaît dans d'autres documents à partir de 1245 (voir GREMAUD, « Doc. », n° 487, 792, 860, 965, 2781, 2784). — G. DE MANTEYER, *Les origines de la Maison de Savoie en Bourgogne, 910-1060*, Genève (reprint) 1978, propose (pp. 409 et 479) sans preuve décisive, de faire de l'*ecclesia Sancti Pauli* de l'acte de 1052, l'église Saint-Paul hors-les-murs de Rome. L'identification avec le sanctuaire séduois nous paraît tout à fait admissible. Sur l'époque de la disparition de cette chapelle et les derniers textes qui la mentionnent, voir « Inventaire », p. 369.

de connaître des documents assez nombreux pour donner aux textes qui mentionnent Saint-Paul un contexte topographique solide, de Rivaz et Blondel se trompent en situant l'édifice, l'un sous la Majorie et l'autre derrière le Casino. Le site, qu'une moisson plus abondante de textes nous a permis de fixer, à l'est de la rue du Vieux-Collège, sur la gauche en sortant des escaliers du Casino⁶⁴, se trouve à l'intérieur de la première enceinte telle que la propose Blondel. Sur ce point, l'hypothèse de l'archéologue genevois doit donc être écartée. En revanche, l'emplacement correctement défini du sanctuaire demeure à l'extérieur de la première muraille que propose A.-J. de Rivaz. Il faut dès lors en venir à la seconde preuve présentée par le chanoine, savoir l'identification de la « vieille porte de la vieille cité » avec celle du *Torna foo* qu'il situe sur la rue des Châteaux, juste en aval de la Grange-à-l'Evêque.

A.-J. de Rivaz écrit que les documents *font souvent mention* d'elle. Gremaud toutefois n'en trouve qu'un à citer et c'est le seul que nos propres recherches dans les archives ont trouvé jusqu'à ce jour. Il remonte à 1285 et les indications topographiques qu'il contient ne permettent pas encore de situer cette « vieille porte »⁶⁵. Bien que Gremaud et Blondel aient à ce propos suivi le chanoine, nous sommes plutôt portés à exprimer des doutes. La « porte » que de Rivaz pouvait voir là est aujourd'hui conservée : elle fait partie d'un ensemble de constructions dont les éléments les plus anciens remontent au XVI^e siècle et les plus récents vers la fin du XVIII^e siècle. Le dessin anonyme de Sion (conservé à l'Hôtel de Ville) exécuté vers 1780-1785 appelle ce passage la « porte du château »⁶⁶. C'est en effet par là qu'au XVIII^e siècle, comme déjà au XVI^e, on entrait de l'ouest dans le vaste château de l'évêque comprenant au nord la résidence du prélat (la Majorie) et au sud ses dépendances rurales (sur l'emplacement de notre « Grange-à-l'Evêque »). Aucune raison évidente n'oblige à supposer là une porte

⁶⁴ Pour la situation, voir annexe 3, fig. 16, n° 3. La collecte des documents médiévaux sur les maisons de Sion a fait apparaître quelques textes du XV^e siècle qui confirment et précisent la situation proposée dans « Inventaire », pp. 369-370. Voir par exemple ACS, Min. B 68, pp. 35-36 et ACS, Th. 104, T. S. 51.

⁶⁵ *OH*, t. VIII, p. 119 (pour la situation qu'il donne à la porte du Torna-foo, voir ci-dessus, p. 8). Le texte de 1285 (dans GREMAUD, « Doc. », t. V, p. XXXVII) mentionne une maison ayant appartenu à *Warnerus, marescalcus curie sedun. et sise juxta portam veterem antique civitatis et juxta domum domini Willelmi senescalci sedun.* (ACS, Th. 51, n° 149). La poursuite de nos recherches permettra peut-être de situer ces maisons et, par là, la porte en question. — Notre article était déjà à la composition quand MM. Pierre Dubuis et Gaëtan Cassina nous ont fait découvrir les *Souvenirs* du D^r Bonaventure Bonvin (1775-1863) ; M. André Donnet, qui avait signalé ce texte à M. Cassina, en prépare avec lui l'édition dans les *Annales valaisannes* (1985). Etienne-Bonaventure Bonvin mentionne une *Porte dite des Sarrasins qui séparait le Sedunum superius du Sedunum inferius* (§ 82) ; ailleurs (§ 23), il précise que la *tout ancienne ville de Sion* était bâtie en amont de la maison Mathias de Torrenté où l'on voit encore les traces de la *porte des remparts*. Le cadastre de 1872-1875 permet d'identifier la maison de Mathias de Torrenté (fol. 186, nos 77 et 78) avec le bâtiment S 23 de notre « Inventaire » (pp. 212-213). C'est donc à l'endroit où A.-J. de Rivaz place la porte du *Torna-foo* que Bonvin situe celle des Sarrasins. D'après lui, son nom garde le souvenir d'un combat livré par les Sédunois pour défendre l'entrée de leur ville. Des *squelettes et des sabres rouillés*, découverts non loin de cette porte (vers S 29 dans notre « Inventaire »), appartiennent selon Bonvin aux victimes de cet affrontement. Nous n'avons pas trouvé ailleurs cette allusion aux Sarrasins. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de la signaler, sans toutefois nous attarder au problème de son origine et de son éventuelle signification historique.

⁶⁶ Pour ce dessin, voir « Inventaire », pl. VIII et p. 149 ; le chiffre 26, figurant sur le bâtiment et dans la rue, renvoie à la *Schloss-gasse und Thor*, de la même manière que *Rhone-gasse und Thor*, *Saviese-gasse und Thor*, *Gundis-gasse und Thor*, etc.

de l'enceinte urbaine primitive. De Rivaz, qui manifestement n'a vu aucun témoin matériel de sa première enceinte, n'en définit que très approximativement le tracé : par esprit de symétrie, il pense que l'église Saint-Pierre se trouvait comme Saint-Paul, hors de la ville primitive.

Si l'on peut écarter le tracé de la première enceinte selon Blondel et douter de celui que propose de Rivaz, le texte situant Saint-Paul *extra murum urbis* n'en demeure pas moins réel. Depuis les fouilles que nous avons pratiquées dans le sous-sol de l'église des Jésuites (1968/69) nous sommes en mesure de proposer une interprétation différente de celles de nos prédécesseurs. Nous avons en effet trouvé, passant sous les fondations de la chapelle médiévale de la Sainte-Trinité, les restes d'un gros mur nord-sud servant de soutènement au terrain et probablement aussi de défense. Cette maçonnerie paraît remonter au VI^e siècle, sinon à l'un des deux siècles précédents. Nous ignorons comment elle finissait au sud, où le terrain primitif a été enlevé, et le rocher lui-même entaillé, lors de la construction de l'église actuelle (début XIX^e siècle). Nous ne savons pas davantage, faute de fouilles assez profondes, quel était le tracé de la muraille au nord de l'église actuelle. Il est vraisemblable qu'il conservait son orientation jusqu'au bord de la falaise dominant le vallon principal. Se prolongeait-il ensuite plus au nord pour barrer ce vallon tout près du *Torna-Foo*^{66bis} ? Il nous semblerait plus logique qu'il ait au contraire suivi le bord supérieur de la falaise en montant vers l'est et qu'il se soit ensuite seulement rabattu vers le nord. Une défense ainsi construite aurait mieux exploité les qualités naturelles du terrain et aurait pris de flanc un assaillant éventuel. Peut-être le souvenir d'un tel tracé subsistait-il au moins en partie dans les limites de la châtelainie capitulaire de Valère, connues jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Celles-ci correspondaient probablement aux bornes que les chanoines novices du XIV^e siècle ne pouvaient franchir sans enfreindre la règle de résidence à Valère⁶⁷.

^{66bis} Dans ses *Souvenirs* (ci-dessus, note 65), E.-B. Bonvin note qu'en bâtissant la nouvelle église du collège, on trouva les anciens remparts de l'antique *Sedunum* (§ 85). Le mur que nous avons dégagé lors de nos fouilles dans l'église des Jésuites avait pu être observé en effet en établissant les fondations de la façade nord de l'édifice actuel. Peut-être un autre tronçon de ce rempart était-il apparu plus au sud quand on a enlevé le terrain et entaillé le rocher pour construire le chœur ? Bonvin ne dit pas que l'on voyait le prolongement de cette muraille ni vers le sud ni vers le nord : ce qu'il en dit paraît simplement déduit de l'orientation donnée par le fragment découvert. La relation avec la porte *des Sarrasins* (ou du *Torna-foo*) reste donc hypothétique. Bonvin en effet fait grand état d'un *tapis* (tapisserie ?) *qui orna longtemps le chœur de la cathédrale*. Cette œuvre qu'il attribue à l'un des ancêtres de la famille Gorzat, autrefois établie à la rue de l'Eglise (voir « Inventaire », M 15, pp. 314-315), aurait été créée en l'an 890 ; elle aurait représenté *la tout ancienne ville de Sion*, encore à l'époque où *la ville basse n'avait point de murs* et où seule existait l'enceinte reliée à la porte des Sarrasins (§ 23 et 85). Nous ignorons tout de cette tapisserie dont l'histoire est plutôt invraisemblable ; mais il n'est pas impossible que l'on trouve un jour quelque trace de l'objet qui a inspiré à Bonvin (ou à ses informateurs) cette description aussi « merveilleuse » que sommaire.

⁶⁷ Sur la châtelainie capitulaire de Valère (distincte de celle de la ville), voir par exemple le *Liber notatorium* du chanoine Jean de Sépibus (milieu du XVII^e siècle), ACS, N n° 5, p. 137. Les limites de cette châtelainie sont mentionnées à la rue des Châteaux, au sud de S 15 (« Inventaire », p. 209), à l'arcade près de S 7 (*ibidem*, p. 206) qui succédait à la chapelle Saint-Genis (*Genesius*, appelé à Villa-sur-Sierre, *Giniez*). La limite imposée aux novices du chapitre se trouvait dans le vallon à Saint-Genis, et sur le plateau intermédiaire, à la curie épiscopale (théâtre actuel) ; GREMAUD, « Doc. », n° 1417. — On pourrait imaginer aussi que le mur primitif continuait de longer la falaise vers l'est jusqu'à la région de la porte de Covent. Dans ce cas, il pourrait s'agir d'une fortification inférieure protégeant le Valère du Bas-Empire ; l'espace clos pouvait être en partie libre de construction et ainsi recevoir les tombes vues par F. KELLER, près du théâtre (ci-dessus note 44).

Si notre hypothèse est bonne, l'espace enfermé par l'enceinte du haut moyen âge est très étroit. L'appellation *urbs* employée au milieu du XI^e siècle, fait penser qu'il s'agissait de la ville épiscopale par excellence, habitée essentiellement par des clercs et par des gens que leur statut social et professionnel attachait du plus près à l'église⁶⁸. Cette petite agglomération « spécialisée » a sans doute été complétée très tôt par les habitations d'autres gens, édifiées devant l'enceinte dans le vallon principal et sur la côte proche du pied de Valère.

La deuxième enceinte dont parlait déjà de Rivaz viendrait protéger le long de la Sionne ce nouveau quartier, de caractère surtout laïque et peut-être doté en Saint-Paul d'une église propre. En effet, si la muraille primitive de l'*urbs* pose encore des problèmes que l'archéologie résoudra peut-être, la deuxième enceinte est clairement attestée et l'on peut restituer une partie de son tracé. Quand de Rivaz, le premier, affirme l'existence de cette fortification, il le fait sur la base de considérations assez générales plutôt que de preuves explicites. Le nom de *glaretum* (zone de gravier) s'appliquait au moyen âge au rivage occidental de la Sionne : ce toponyme conserve évidemment le souvenir d'un état du terrain avant la construction de la troisième enceinte. Mais d'une part, il n'oblige pas à situer une deuxième enceinte au bord même de la rivière et, de l'autre, le chanoine lui donne trop d'extension en l'appliquant à tout le nouveau quartier qui sera bâti sur la rive droite⁶⁹. C'est d'ailleurs de là que semble venir le nom de « Notre-Dame du Glarier » donné plus tard et abusivement à la cathédrale inférieure. Les textes médiévaux situant des maisons de Sion « dans la ville neuve » ont fait penser à de Rivaz que c'était là le nom du quartier nouveau de Sion. Mais une enquête plus serrée et surtout une attention plus précise portée à la signification topographique des documents montrent que le toponyme *Villa Nova* n'est attesté que dans le site enfermé par le pied des coteaux, la Sionne et l'extrémité de la troisième enceinte : c'est notre quartier des Tanneries⁷⁰.

Quoi qu'il en soit, même si tout le quartier inférieur s'était appelé « Ville neuve », cela n'indiquerait pas si la ville vieille s'arrêtait au bord de la Sionne ou à flanc de coteau.

Si les arguments du chanoine étaient plutôt minces, il n'en reste pas moins que son intuition était bonne. L'enceinte bâtie au pied du vallon, suivant le bord de la rivière, apparaîtra de plus en plus clairement. Gremaud relèvera que les textes assurent l'existence de sa porte principale au pied de la rue des Châteaux,

⁶⁸ Gremaud avait déjà pensé que la première enceinte selon de Rivaz fermait en 1052 non la ville elle-même mais un vieux quartier à l'intérieur de celle-ci (GREMAUD, « Doc. », t. V, p. XXXVIII). La suite de nos enquêtes topographiques dans les archives permettra peut-être d'en savoir davantage et par exemple de situer la maison dite *apud Sedunum in urbe* (GREMAUD, « Doc. », n° 529).

⁶⁹ Les textes où apparaît le *glaretum* le font situer plutôt le long de la Sionne qu'entre celle-ci et la muraille ouest (voir par exemple « Inventaire », p. 385 et note 298).

⁷⁰ Le toponyme *Villa Nova* nous est connu par des textes de la deuxième moitié du XV^e siècle (rentier de la prébende des Creusets, ACS, *Liber II Ministraliae*, pp. 406-409). Sur les neuf bâtiments reconnus *in quarto de Villa Nova*, trois sont dans un contexte topographique assez précis pour situer sûrement le quartier à l'est de la Sionne et sous la curie vidomnale (*Cor Vidondaz*). En 1540 nous voyons ressurgir le toponyme à propos d'une maison sise *in quarto de Glaviney, loco vocato in Villa nova* (ABS, tir. 219/24, fol. 9r) qui jouxte au sud le rempart de la ville.

juste au-dessus du grand pont⁷¹ où Ludolff la dessine encore. Enfin, nos propres enquêtes sur la topographie urbaine mettront en valeur les textes qui mentionnent entre cette porte et la ruelle de la Lombardie les *bastimenta antiqua* ou mieux les *bastimenta antiqua de Cita*. Cette vieille muraille sert de limite orientale à plusieurs bâtiments de l'ancienne rue du marché (ancêtre de notre Grand-Pont) qui enjambaient la Sionne entre la rue des Châteaux et celle de la Lombardie⁷². Au bas de celle-ci existait une porte secondaire dont la fonction n'est pas encore claire⁷³. Tous ces renseignements concernent la partie centrale de l'enceinte élevée sur la rive gauche, tout près de la Sionne ; la restitution des extrémités nord et sud telles que les dessine Blondel demeure hypothétique⁷⁴.

On a situé la construction de la seconde enceinte entre le milieu du XI^e siècle et le cours du XII^e (de Rivaz) ou plus précisément à la fin du XI^e ou au début du siècle suivant (Blondel). Une troisième enceinte existant déjà dans le premier tiers du XIII^e siècle, la succession des trois systèmes de défense nous paraît bien précipitée. D'autre part, dans les cadres topographiques admis par de Rivaz et ses successeurs, l'extension de la ville entre le milieu du XI^e et le XII^e siècle est très peu considérable. Si notre propre hypothèse relative à la première muraille se révèle bonne, un accroissement de la ville jusqu'à la Sionne se comprend mieux. L'appellation *urbs* demeurant attachée au vieux quartier ecclésiastique, rien n'empêche que la deuxième enceinte soit antérieure à 1052 et qu'elle ait protégé de très bonne heure les maisons construites en dessous de l'*urbs*. On pourrait penser à la seconde moitié du VI^e siècle (quand les Lombards font des incursions à travers les Alpes), à la deuxième moitié du IX^e siècle (époque où les villes se développent timidement et où les faiblesses de l'empire engagent à assurer localement la sécurité) ou encore au X^e siècle (temps des raids sarrasins). La découverte de quelques vestiges encore inconnus permettra peut-

⁷¹ GREMAUD, « Doc. », t. V, p. XXXVII. Cette porte est encore dessinée par Ludolff vers 1642. Elle disparaîtra lorsqu'on libérera la place pour la construction de l'hôtel de ville (voir « Inventaire », pl. V-VIII et pl. XV).

⁷² Aux indications données dans « Inventaire », p. 385 et note 302, nous pouvons joindre plusieurs autres textes apparus depuis : en 1412, un *macellum* est situé *supra cursum aque Sedune*, entre les *bastimenta antiqua* à l'est, et la *via glareti* à l'ouest (ACS, Min. A 239, p. 229) ; en 1481, un autre bâtiment a une situation analogue, entre les *bastimenta antiqua de Cita* à l'est et la *plateam seu forum vel carreriam publicam* à l'ouest (ABS, tir. 219/23, fol. 10v-11r) ; en 1487, une place est dite *supra cursum aque Sedune* et touche à l'est les *antiqua bastimenta civitatis sedunensis sita ultra Sedunam* et à l'ouest la *carreriam publicam seu forum* (ABS, tir. 25/60, folio 26v). En 1540 encore les *bastimenta antiqua de Cita* servent de confin oriental à un de ces bâtiments sis *supra cursum aque Sedune* (ABS, tir. 219/24, fol. 7v).

⁷³ Le 1^{er} septembre 1465, on accense une place sise au quartier de *Cita*, lieu-dit la *Cuva*, sous le pont douz *Fruyt, alias caseorum* ; elle jouxte à l'est les *muros bastimentorum* et à l'ouest le cours de la Sionne. Le bénéficiaire de l'accensement devra *reparare et refficere pro semel dumtaxat portam dictorum bastimentorum ibidem contiguum in fine dicti pontis* (ABS, tir. 24/28). D'autres textes seront nécessaires pour déterminer sûrement si cette porte ouvrait sur l'ancienne rue de la *Cuva* (parallèle à la Sionne) ou sur la ruelle de la Lombardie (sur laquelle débouchait le pont du Fruit ou des Fromages).

⁷⁴ Voir notre fig. 8 (d'après BLONDEL, fig. 5). La partie centrale de la deuxième enceinte sert de limite entre les quartiers de *Cita* et du *Vicus Prati*. Le quartier des Tanneries faisant partie de *Glaviney* et celui de la rue Carbaccio appartenant à *Malacuria*, il est probable que l'enceinte fermant la vieille ville (devenue le quartier de *Cita*) séparait la Lombardie des Tanneries et n'enveloppait au nord que le pied immédiat des falaises de la Majorie. Quelques textes actuellement à l'étude font penser que la muraille englobait la ruelle de la Majorie.

être de préciser la chronologie. C'est à cette cité fort petite du premier millénaire qu'appartiennent au moins deux cimetières *extra muros* dotés chacun d'une église funéraire, apparus ces dernières années à Saint-Théodule et Sous-le-Scex.

Nous avons constaté les hésitations au sujet de la date à laquelle la troisième enceinte fut bâtie : au XII^e siècle selon de Rivaz et Blondel, au IX^e en tout cas selon Gremaud. Le document cité par de Rivaz garantit l'existence de cette muraille à l'ouest de Saint-Théodule au XIII^e siècle, mais il n'autorise en aucune manière à fixer la construction de cette enceinte au XII^e siècle ni à affirmer qu'elle *était en ce siècle précisément la même* qu'à la fin de l'ancien régime. Blondel a observé l'ampleur considérable donnée au périmètre de l'enceinte démolie au XIX^e siècle. Il en a tiré la conclusion que cette fortification datait du milieu et de la deuxième moitié du XII^e siècle. C'est en effet l'époque où l'Europe occidentale voit se multiplier tant les fondations de villes nouvelles que les accroissements très sensibles de cités anciennes. Toutefois, l'examen du plan général de l'enceinte, tel qu'il est connu à partir du XVI^e siècle, laisse planer un doute sur l'unité de construction de ses murs : le tracé plus rigoureux de la partie nord pourrait n'être pas contemporain de celui, moins soigné, de la partie méridionale.

L'examen des quelques pans de mur que les démolitions du XIX^e siècle ont laissé subsister confirme ce doute. En effet, la partie inférieure de la muraille conservée dans l'actuel palais du gouvernement, au sud-ouest de Saint-Théodule, présente une maçonnerie très épaisse qui pourrait appartenir au XII^e siècle ; on peut faire la même constatation entre le rocher de Valère et la Sionne au bas des Tanneries. Mais l'importante courtine qui subsiste à l'ouest de la rue des Tonneliers est faite d'une maçonnerie relativement mince du bas moyen âge. Les attaches de rempart liées à la partie inférieure de la tour des Sorciers sont elles aussi relativement tardives. M. Pierre Dubuis vient de nous signaler que le châtelain d'Entremont avait, selon son compte du 21 mars 1383 au 15 janvier 1385, livré 13 florins et 8 deniers par ordre du comte « à plusieurs personnes de la terre de Monseigneur, maçons et autres, qui abattaient les murs de la ville de Sion, ou la plus grande partie de ceux-ci »^{74bis}. Nous ne savons pas encore comment s'est organisée la reconstruction des murailles, terminée avant le siège de 1418. Mais il nous paraît très probable que la partie nord de l'enceinte, où les murs du bas moyen âge ne reposent pas sur des fondations anciennes, a été bâtie suivant un tracé nouveau. Nous attendons que notre enquête dans les documents séduois ou les hasards d'un chantier nous renseignent sur le plan des défenses rasées après la prise de Sion (août 1384). Pour l'instant, on peut admettre que la troisième enceinte urbaine a bien été construite dans le courant du XII^e siècle, mais que son tracé primitif demeure problématique dans la partie nord de la ville : ici, le plan des fortifications démolies au XIX^e siècle appartient à une quatrième enceinte bâtie vers la fin du XIV^e siècle ou le début du suivant, et englobant sans doute une surface plus vaste que la troisième enceinte.

^{74bis} Torino, Archivio di Stato, Sezioni riunite, Camera dei conti, Savoie, inventario 69, foglio 69, Conti della castellania di Entremont, mazzo 2, conto 21. 3. 1383 — 15. 1. 1385 : *Libravit pluribus et diversis personibus, tam lathomis quam aliis, de terra domini, dirruentibus muros civitatis Seduni seu partem maiorem eorundem, de mandato domini : XIII flor. VIII d. gross. p. p.*

Il faut signaler, parmi les problèmes nouveaux qui pourraient avoir un rapport avec les fortifications antérieures à l'enceinte du XII^e siècle, celui du *palacium* (fig. 5) proche de Notre-Dame. C'était, selon de Rivaz, un palais épiscopal contemporain de la cathédrale inférieure. Rameau et Blondel le situaient à l'endroit où s'élèvera plus tard la Tour des Calendes ou Tour César, détruite par l'incendie de 1788 et remplacée au début du XIX^e siècle par l'actuelle maison du Chapitre⁷⁵. Nous avons maintenant des textes plus nombreux relatifs à ce *palacium*. Examinés attentivement du point de vue de leur contenu topographique, ils révèlent que ce nom (utilisé souvent par les notaires et scribes du XIII^e au XV^e siècle, quand ils traitent d'immeubles proches de la cathédrale) désigne un lieu-dit. On est *in palacio* à l'ouest du clocher, dans la région de Saint-Théodule, au sud-est et à l'est de la cathédrale⁷⁶. Les documents nous manquent encore pour déterminer les limites du lieu-dit vers le nord. Usuel dans la deuxième moitié du XIII^e siècle déjà, le toponyme « en Palais » doit trouver son explication dans des circonstances historiques et topographiques bien plus anciennes. Si l'on admet qu'il vient de *palacium* dans le sens de palais, résidence de quelque dignitaire ecclésiastique ou civil, on est amené à faire de cette demeure éponyme un édifice du premier millénaire. Celui-ci aurait depuis longtemps disparu, puisque le nom aurait pu se diffuser dans une zone sans doute bien plus grande que ce vieux « palais » lui-même.

⁷⁵ Quand on eut bâti une église plus vaste dans la basse ville au delà de la Sionne, dédiée également à la Ste Vierge, nos Evêques se logèrent aussi dans le voisinage de leur nouvelle cathédrale, conformément aux canons, qui ordonnent aux Evêques que la maison épiscopale ne soit pas éloignée plus de 60 pas de leur cathédrale ; discipline qui, dans le moyen âge, étoit strictement observée ; et comme je le prouve par plusieurs titres des XIII^e et XIV^e siècles, qui parlent souvent de l'ancien palais proche de l'église cathédrale (OH, t. VIII, p. 122). Voir aussi GREMAUD, « Doc. », t. V, pp. XXXIX s. ; B. RAMEAU, *Le Vallais Historique ; châteaux et seigneuries*, Sion 1886, p. 51, et BLONDEL, p. 29. Nous reviendrons sur le problème de cette résidence en traitant du centre épiscopal ; voir plus bas p. 38.

⁷⁶ F.-O. DUBUIS, *Sepulcrum Beati Theodoli*, dans *Bulletin du diocèse de Sion*, Sion 1962, p. 44 et n. 101, signale déjà l'existence de ce toponyme et indique avec quelque approximation les situations diverses du lieu, à travers différents textes de Gremaud (voir aussi F. HUOT, *L'Ordinaire de Sion*, p. 109 et n. 5). Maintenant que notre enquête en cours nous fait connaître des textes plus nombreux et nous permet ainsi de restituer de proche en proche une partie de la topographie du quartier, le détail se précise. Réservant l'exposé de l'argumentation à notre futur inventaire topographique de Sion au moyen âge, nous pouvons déjà donner quelques résultats. On connaît trois rues conduisant « en Palais » : la maison de Guillaume *Miribel* (Grand-Pont, n° 13) est en 1420 (ACS, Min. A 239, p. 169) *juxta rotam tendentem versus palacium a parte meridiana* (rue de l'Eglise) ; celle de Martin *Episcopi* (rue de la Cathédrale n° 31) est en 1413 (ACS, Min. A 47, p. 238) *juxta quandam rotam tendentem versus palacium seu cymisterium ecclesie sedun.* (rue de la Cathédrale) ; celles de *Perrinus Cerotecarius* ou *Ganteir* (rue de l'Eglise n° 15, dans l'impasse) est en 1315 (ACS, Th. 52/125) *juxta vicum parvulum tendentem a vico prati versus palacium* (ruelle nommée aussi *Putaz Ruaz* ou *turpis rota*, subsistant en majeure partie au sud de la rue de l'Eglise, entre les n° 9 et 17). Dans ce quartier de Palais, il est possible de situer avec précision quelques maisons : au sud-ouest du clocher et au nord de Saint-Théodule (GREMAUD, « Doc. », n° 1155) ; à l'angle de la rue de l'Eglise et de la rue Saint-Théodule (ACS, *Liber I Ministerialiae*, p. 81, et aussi Min. A 13, p. 370) ; dans la partie nord de la *Putaz Ruaz* (ACS, Th. 74/ n° 15 à l'ouest et GREMAUD, « Doc. », n° 1240 à l'est) ; vers le n° 6 de la rue de l'Eglise (ACS, Th. 54, n° 509/16). Ces maisons paraissent bien marquer le bord du quartier de *Palacium*, du sud-ouest au sud-est. C'est probablement au nord-ouest qu'existait une maison approximativement située (*retro campanarium in palatio*, GREMAUD, « Doc. », n° 748) et au nord-est ou à l'est que se trouvaient les « rues de Palais » et une maison *juxta Palacium* (GREMAUD, « Doc. », n° 828 et *Nécrologe de l'Eglise de Sion* (MDR, 1^e série, t. XVIII/I, Lausanne 1863), p. 276, voir ci-dessous note 120). Il n'est pas étonnant que le toponyme « Palais » soit utilisé aussi pour désigner les terrains non bâtis à l'ouest et au sud de la cathédrale (GREMAUD, « Doc. », n° 1652 et 2013).

Mais l'on peut aussi envisager à l'origine de notre toponyme un *palacium/palicium* qui aurait autrefois désigné un enclos de palissades⁷⁷. Cet éventuel enclos serait, dans l'hypothèse, le plus important des hameaux ou faubourgs dont Blondel avait pressenti l'existence sur la rive droite de la Sionne avant la construction de la troisième enceinte⁷⁸. La clôture aurait éventuellement protégé le sanctuaire de Saint-Théodule, peut-être d'autres lieux de culte, quelques habitations et même une place de marché près de la route principale⁷⁹. Seules de nouvelles découvertes dans le terrain et dans les minutiers de notaires apporteront une solution.

II. Les manières d'envisager le berceau de l'église sédunoise

Les incertitudes qui pèsent encore sur la topographie sédunoise avant le XII^e siècle et notamment sur ce qui était « en ville » ou « hors de ville » aux divers moments du premier millénaire, compliquent la recherche du centre épiscopal ancien. Nous verrons qu'à ce propos l'opinion des historiens a considérablement changé. Les arguments utilisés doivent à leur tour être pesés : les découvertes récentes apportent déjà quelques connaissances nouvelles.

L'acquis et ses variations jusque vers le milieu du XX^e siècle

Il faut rappeler d'abord l'avis des historiens ou géographes du XVI^e siècle. C'est lui qui demeurera à l'arrière-plan des opinions exprimées jusque vers la fin du XVIII^e siècle.

Johannes Stumpf (1548) rapporte que l'église principale dédiée à Notre Dame se trouve en ville ; à Valère, l'établissement par le chapitre des maisons canoniales et de l'église Sainte-Catherine remonte à l'époque des guerres entre la Savoie et le Valais. L'auteur mentionne aussi près de l'école « un vieux palais dans lequel Saint-Théodule doit avoir tenu sa cour épiscopale »⁸⁰. Sébastien Münster (édition de 1550) se fait l'écho des mêmes renseignements mais en précisant certains points. Ainsi il mentionne l'église des chanoines à Valère en

⁷⁷ Voir J.-F. NIERMEYER, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leiden 1976, pp. 754-755.

⁷⁸ BLONDEL, p. 45.

⁷⁹ Divers indices attestent l'existence en plein moyen âge d'un marché dans la région de Palais. En 1262, l'archevêque de Tarentaise juge nécessaire d'interdire *ne forum fiat in cimiterio* (GREMAUD, « Doc. », n° 684). De plus, la présence dans la partie inférieure de la *Putaz Ruaz* de l'ancien poids communal (ACS, Th. 52/125 ; Th. 53/254 ; Th. 55/13) témoigne en faveur d'activités commerciales dans ce secteur, un peu à l'écart de la grand-route.

⁸⁰ « In diser Statt (Sion) stadt die hauptkirch zu unser frauen », écrit Stumpf (fol. 351v). Il poursuit en mentionnant l'église voisine de Saint-Théodule, encore inachevée, puis celle de Saint-Pierre, « ein pfarrkirch ». Touchant Valère, il ajoute : « In disem Schloss habend die Thumherren des Capitels Sitten ire heüser und wonungen / die habend sich vor vil jaren in den schwären kriegien des lands hievorbemeldet / dareyn gesetzt / umb merer sicherheit willen / und auch ein besondere Thumkirchen dareyn gebauwet zu S. Cathrinen ». Enfin l'auteur signale (fol. 352r) : « bey der Schul ein gar alter Palast / darinn S. Theoder der erst Bischoff zu Sitten sein hof und Bischofflichen sitz sol gehalten haben ».

notant que «der war und alt thumstift hie unden in der statt ligt bei der gundesport»⁸¹.

Josias Simler paraît plus précis que ses prédécesseurs mais, en réalité, il se contente de broder sur le canevas qu'ils avaient préparé⁸². Le docteur Constantin Castelli est le premier à notre connaissance à signaler l'inscription de Ponce Asclépiodote. Il en déduit qu'au temps de l'empereur Gratien, Ponce fit construire une église pour remplacer un édifice plus ancien⁸³.

Mathieu Mérian (1642) n'apporte rien de plus que ses prédécesseurs du XVI^e siècle ; mais le dessin de Hans Ludolff qu'il publie, située avec précision l'école (M, *die Schül*), et l'ancienne résidence épiscopale (F, *alte bischoffliche Sitz*)⁸⁴.

Evêque de Sion de 1646 à 1672, Adrien IV de Riedmatten situe encore le berceau de l'église sédunoise dans la ville inférieure. Les chanoines demeuraient autrefois dans ce quartier, là où se trouvent maintenant des jardins. Cherchant la sécurité, ils se sont reliés sur la colline de Valère, où n'existaient qu'une chapelle Sainte-Catherine et une tour. Ils y ont édifié des fortifications, des maisons et une église dédiée à saint Théodule. Ce vocable a été remplacé par celui de sainte Catherine quand Mathieu Schiner construisit une église Saint-Théodule à l'emplacement actuel⁸⁵.

Pierre de Rivaz (1779) sait dater de 377 l'inscription de Ponce Asclépiodote. Il estime que l'expression *aedes augustas* désigne «les Eglises de Sion» reconstruites sous Gratien après avoir été détruites sous Maximien. Pas plus que

⁸¹ Sebastien MÜNSTER (ci-dessus note 40), p. 138. La préface à l'édition de 1550 (*ibidem*, p. 133) renseigne sur les informateurs de Münster, l'évêque et quelques notables.

⁸² Du château de Valère, il écrit : «in hoc est templum D. Catharinae et aedes canonicorum, qui intra annos CCC. (ut ferunt) propter assidua bella hunc locum exaedificarunt et inhabitaverunt». — L'auteur mentionne près de l'école le «palatium Theodori primi Sedunorum episcopi». Il signale plusieurs sanctuaires importants dont celui de Notre-Dame «prope Gundesiam nam portam, quod olim episcopale templum fuit, et collegium canonicorum habuit, qui non, ut olim urbem ipsam, sed Valeriam incolunt», SIMLER, fol. 24r.

⁸³ [...] *attamen certum Pontium Sedunorum Praetorem Aedes Christi signo ut videtur Christianis tunc usu vento, Dno Gratiano imperante restaurasse et restituisse, argumentum certum prout et affirmat iam prius aedes priscae fuisse reipublicae illi* (AEV, AV L 139, p. 11). Sur cette inscription voir aussi ci-dessous annexe 1.

⁸⁴ Pour ce dessin et sa légende, voir «Inventaires», pl. V. L'existence de l'école à l'endroit signalé par la lettre M remonte vraisemblablement au dernier quart du XVI^e siècle (voir *Walliser Landrats-Abschiede*, Bd 6, publ. par B. TRUFFER et H.-R. AMMANN, Sion 1983, p. 131m). On ne sait pas où se trouvait l'école auparavant. Il est probable que le dessin de Ludolff fixe ainsi (mais est-ce exactement ?) la tradition du «palais de saint Théodule» que Stumpf mentionnait «bey der Schul». L'identification de ce bâtiment avec l'ancien siège épiscopal se retrouve vraisemblablement chez Adrien IV de Riedmatten (la cour près du siège épiscopal) et certainement dans un acte de 1714 («Inventaire», p. 236, S 107, III). Hildebrand Schiner (p. 369) est le premier à attester l'identification du théâtre avec le «palais de saint Théodule». A.-J. de Rivaz pour sa part (*OH*, t. VIII, p. 181) semble ignorer cette localisation précise. Voir aussi ci-dessous, p. 39 s.

⁸⁵ *In Valeria* — écrit-il — *in principio fuit tantum sacellum D. Catharinae dicatum quod de facto extat et domus quae vocatur turris rubra. Abinde ob evastas domos canonicorum Seduni ubi jam horti sunt et crebra bella et incendia inde provenientia Venerabiles Domini Canonici propriis bonis aere et pecuniis templum divi Theoduli in Valeria cum aedibus et moeniis aedificarunt* (texte extrait par A.-J. de Rivaz du *recueil des nobles Roten*, *OH*, t. VIII, p. 142 s. ; autre version avec légères variantes et l'indication de la source, *ibidem*, p. 266 s.). A propos de Valère, Adrien de Riedmatten écrit : *olim primitus dedicata fuit sancto Theodolo primo comiti et praefecto patriae ; quam praefecturam et comitatum habuit a Carolo imperatore. Quae ecclesia aliquid amiserit suum nomen Templum Divi Theoduli dum cardinalis Schiner inferiorem aedificavit ; et tunc fuit superior vocata Ecclesia Sae Catharinae* (*OH*, t. VIII, p. 142).

Castelli, l'auteur ne cherche à situer ces sanctuaires dans la topographie sédunoise⁸⁶. Le chroniqueur anonyme de 1805 observe à ce propos la même prudence ; il est intéressant de noter qu'il innove à propos de Valère : il y existe une chapelle Sainte-Catherine mais l'église est dédiée à Notre Dame⁸⁷.

La façon d'envisager le passé ecclésiastique de Sion va changer complètement avec A.-J. de Rivaz. Comme au sujet de la ville, le chanoine se distingue de ses prédécesseurs par ses préoccupations topographiques (fig. 1-4) et par sa connaissance de nombreux textes médiévaux. *Il constate — écrit-il — par le second de ces monuments [l'inscription de Ponce Asclépiodote] qu'il existait déjà à Sion des églises chrétiennes des le III^e siècle, puisqu'elles y furent démolies par Maximien Hercule du tems de la X^e persécution, et rebaties au IV^e par le preteur Asclépiodote, et probablement dans l'enceinte du chateau de Valère à l'emplacement où est de nos jours l'Eglise Collegiale de Sainte Catherine, qui fut longtems la Cathédrale sous le nom de Ste Marie, comme je le prouverai dans la dissertation qui contiendra les antiquités du moyen âge de cette ville*⁸⁸.

Dans cette *dissertation*⁸⁹ l'auteur se fait plus catégorique : revenant sur la citadelle romaine de Valère, il écrit que l'Empereur Gratien y fit rebâtir une Eglise qui y avait été abattue sous Dioclétien. Plus loin, il affirme que les évêques, lors du transfert de leur siège d'Octodure à Sion, vinrent s'établir à Valère et que l'Eglise que le préfet Ponce Asclépiodote avait fait rebâtir sous Gratien devint leur Cathédrale et que cette église le fut constamment jusqu'au temps que les habitans de Sion donnerent à leur ville une enceinte plus étendue que celle de l'ancien Sedunum⁹⁰.

La suite du texte (que nous avons déjà utilisée dans la première partie de cet article) traite des fortifications successives de la ville. Après avoir attribué la troisième enceinte (qu'il estime contemporaine de la construction de la cathédrale inférieure) au XII^e siècle, il écrit : *Longtems avant que la cathédrale actuelle fût batie, l'Eglise de Sion, qui étoit celle de Valère, s'appelle dans les plus anciens titres, au diplôme de 999 de Rodolphe III comme en un de 1005 et en plusieurs de 1053 l'Eglise Sainte Marie de Sion. Et même depuis que la nouvelle cathédrale fut batie, l'ancienne ne perdit pas pour cela ce vocable d'Eglise Sainte Marie de Sion. dans les titres du XIII^e siècle elle n'est jamais nommée que l'église de Valère ou bien elle est désignée sous le nom d'Eglise supérieure et celle de la plaine sous celui d'Eglise inférieure*⁹¹. A.-J. de Rivaz se doit d'expliquer pourquoi le vocable de sainte Catherine est d'usage courant dans les documents du bas moyen âge. Il fait allusion à deux fondations successives d'une chapelle en l'honneur de cette sainte, d'abord par le chanoine François d'Erdes puis en 1317 par Jean de Romainmotier. C'est à partir de cette chapelle que, selon lui, le vocable finit par passer à l'église. Il remarque aussi que les offices de sainte

⁸⁶ Pierre DE RIVAZ, *Eclaircissements*, p. 116 s.

⁸⁷ [...] *der andern Güpfel aber worauf dass schloss Valleria stehet, in disem schloss ist S. Catharina capel, die Kirch aber unser lieber frauen [...]* (AEV, AV, L 142, fol. 32v).

⁸⁸ OH, t. I, p. 189.

⁸⁹ Intitulée *Antiquités du Moyen Age de la ville de Sion*, elle figure en OH, t. VIII, pp. 118 ss. (voir également pp. 85 ss., où l'auteur traite aussi des églises paléochrétiennes de Valère).

⁹⁰ OH, t. VIII, p. 119.

⁹¹ *Ibidem*, pp. 120-121. A.-J. de Rivaz ajoute quelques observations relatives à l'édifice : *l'église actuelle de Valère est d'un stile antique d'architecture, sa simplicité est noble mais il semble que le chœur n'est pas du meme dessin que la nef. Cependant ce ne parait pas être celle qui fut rebatie au milieu du IV^e siècle par le préfet Asclépiodote.*



Fig. 6. — Epoque romaine.
Fig. 7. — Au milieu du XI^e siècle.



Les étapes du développement de Sion selon L. Blondel

Voir indications préliminaires, ci-dessus, fig. 1-4.

3' Saint-Paul * ; **4** Sainte-Trinité ; **5'** Saint-Pierre * ; **6** Région du *forum* et du capitole ; **6'** Résidence de l'évêque * (fig. 7), maison épiscopale (fig. 8-9) ; **7'** Tour épiscopale * ; **8** Résidence du vidomne (identification

probablement erronée) ; **9** Résidence du major ; **10'** Saint-Genis * ; **12/13** Chemin vers Ayent (col du Rawyl) et vers Loèche ; par la porte de Loèche (fig. 9) ; **14** Tourbillon, ancien site fortifié (*oppidum*) encore en

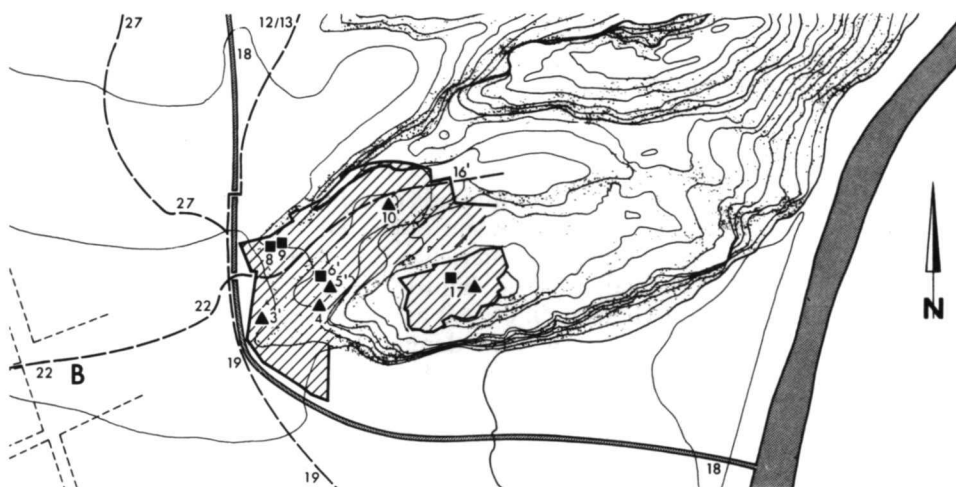
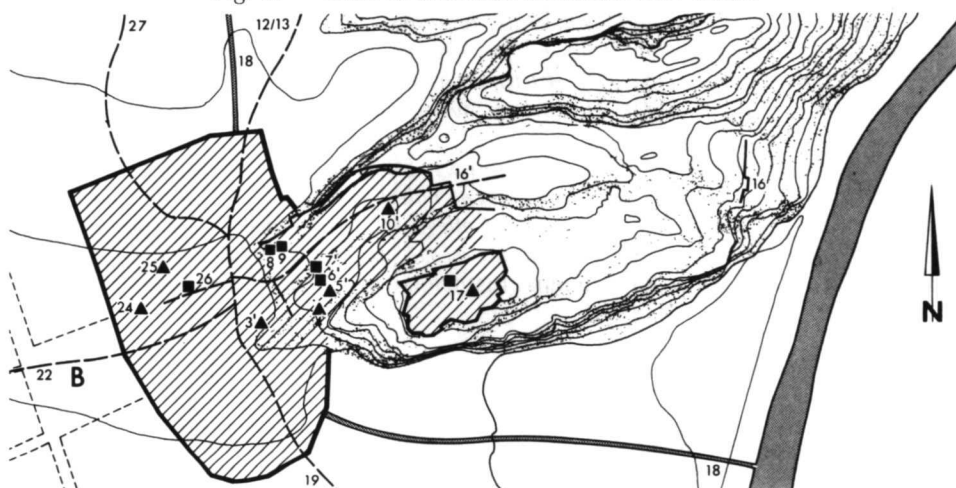


Fig. 8. — Vers 1100.

Fig. 9. — Dans la deuxième moitié du XII^e siècle.



(fig. 6-9, éch. 1 : 10 000) : essai de représentation graphique

usage à l'époque romaine; **16** Porte dite « ultime »; **16'** Porte de Covent *; **17** Valère, site fortifié, ancien *oppidum* (fig. 6); château, cathédrale, résidence des chanoines (fig. 8-9); résidence de l'évêque (fig. 8); maison épiscopale (fig. 9); **19** Chemin vers le val d'Hérens; par la porte du Rhône

(fig. 9); **22** Chemin vers Martigny; par la porte de Conthey (fig. 9); **24** Saint-Théodule; **25** Cathédrale Notre-Dame, église inférieure; **26** Palais de l'évêque; **27** Chemin vers Savièse et le col du Sanetsch; par la porte de Savièse (fig. 9).

Catherine ne deviennent importants dans les livres liturgiques sédunois qu'à partir du XV^e siècle⁹².

Selon le chanoine, le chapitre est devenu propriétaire de Valère lors d'un partage des biens de l'église sédunoise entre la mense épiscopale et la mense capitulaire (vers la fin du XI^e siècle). Dès l'époque où fut bâtie la cathédrale inférieure, le chapitre, tout en demeurant un seul corps, se partage en *deux bandes* pour assurer la desservance de l'ancienne église et de la nouvelle. La priorité de Valère serait marquée par le fait que son doyen eut, jusqu'au XV^e siècle, la préséance sur celui de la cathédrale inférieure⁹³. A.-J. de Rivaz pensait que la cathédrale de Valère n'avait pas de baptistère sur la colline. Traitant de l'ancienne chapelle Saint-Genis qu'il croyait avoir existé *au lieu où a été bâtie de nos jours la Chancellerie de l'Etat*, il écrit (sans donner de preuves) : *je conjecture qu'elle était la chapelle des fonts de l'ancienne cathédrale*⁹⁴.

Enfin notre auteur s'intéresse au problème des résidences sédunoises de l'évêque. *Tant que l'église de Valère fut l'église cathédrale — écrit-il — il n'y a aucun lieu de douter que les Evêques y firent leur résidence. On voit par des titres du XIV^e siècle que l'évêque Guichard Tavelli et ses prédécesseurs y avaient une maison où ils se rendaient pour y solenniser les plus grandes fêtes de l'année. Quand on eut bâti une église plus vaste dans la basse ville au delà de la Sionne, dédiée également à la Ste Vierge, nos évêques se logèrent aussi dans le voisinage de leur nouvelle cathédrale, conformément aux Canons qui ordonnent aux Evêques que la maison épiscopale ne soit pas éloignée plus de 60 pas de leur cathédrale ; discipline qui, dans le moyen âge, étoit strictement observée, et comme je le prouve par plusieurs titres des XIII^e et XIV^e siècles qui parlent souvent de l'ancien palais, proche de l'église cathédrale*⁹⁵.

Ailleurs, le chanoine prête attention à la *cour de l'officialité* du bas moyen âge qu'il situe *sur le plateau, au penchant du mont de Valère où sont bâtis le Théâtre, la cave et le pressoir de l'Evêque, l'Eglise de la Trinité, le Collège, etc.* Il n'estime pas impossible que *du tems de la seconde enceinte de la ville, les évêques de Sion n'aient eu leur palais en cet endroit.* Il rappelle que les anciens historiens voyaient dans cette région la demeure de saint Théodule⁹⁶.

⁹² *Ibidem*, p. 120. Concernant le vocable de l'église de Valère, les *Antiquités du Moyen Age de la ville de Sion* sont complétées par la *Petite Dissertation où l'on examine depuis quel tems à peu près l'Eglise de Valère est sous le vocable de Ste Catherine* (*ibidem*, pp. 91 ss.).

⁹³ Pour le partage entre les deux menses voir *OH*, t. VIII, p. 86 ; sur les deux doyens, *ibidem*, p. 121.

⁹⁴ *OH*, t. VIII, p. 164 ; cette chancellerie est actuellement l'un des bâtiments du pénitencier cantonal, rue des Châteaux, n° 22 (voir « Inventaire », p. 206, S 8).

⁹⁵ *OH*, t. VIII, p. 122.

⁹⁶ *OH*, t. VIII, p. 271. Sur le plan topographique, les indications de Rivaz ne sont guère précises ; il semble toutefois qu'appuyé sur les notes d'Adrien IV de Riedmatten, il situe à la fois l'ancienne résidence, la curie de l'official et l'école sur l'emplacement de S 36 A (« Inventaire », p. 217 ; voir aussi *AEV*, AV L 20, p. 26). Ailleurs (*OH*, t. VIII, p. 181), le chanoine traite avec circonspection la tradition du palais de saint Théodule : *Nos Vallaisans l'appellent encore le palais de S. Théodule. C'est maintenant l'emplacement du Collège, de son théâtre, de la cave et du pressoir de l'évêque. C'est pourquoi dans les contestations que l'évêque Zen Ruffinen eut avec la Ville au sujet du terrain de la place devant l'Eglise de la Trinité et de sa cave, pour faire entendre que les Evêques en avaient été de tout temps propriétaires, il avoit fait mettre au haut de la porte qui est au nord les armes de la famille de Grandi Monte, sur quelque tradition, il y a grande apparence.* Hildebrand Schiner (p. 369) rapporte cette tradition avec moins de réticence que son contemporain le chanoine.

L'abbé Jean Gremaud (1884) s'en tient aux affirmations de de Rivaz, sauf qu'il place la construction de la cathédrale inférieure au IX^e siècle; il s'appuie pour cela sur la date que Blavignac attribuait au clocher roman de Notre-Dame⁹⁷. Tamini et Délèze suivent le schéma d'Anne-Joseph de Rivaz. Ils situent toutefois l'église de Ponce Asclépiodote « dans le quartier de la cité, entre les collines de Tourbillon et de Valère », et n'attribuent qu'au VI^e siècle l'origine de la cathédrale de Valère⁹⁸.

En 1953, Louis Blondel résout d'une manière nouvelle le problème de la première cathédrale sédunoise⁹⁹. Il admet le caractère tardif de la cathédrale inférieure mais il entend le démontrer mieux que ne l'avait fait A.-J. de Rivaz. Dans ce but, il s'appuie sur le « compromis ou la convention de 1168, confirmée et précisée entre 1212 et 1216 » par l'archevêque Bernard de Tarentaise et communiquée pour approbation au pape Innocent III. Il voit la raison d'être de ce texte dans « la construction d'une nouvelle cathédrale et les difficultés qu'elle a fait surgir entre le chapitre et l'évêque » : la convention est un « compromis qui a dû mettre fin à de longues discussions entre l'évêque et le chapitre, et elle n'a pu être réglée que grâce à l'autorité de l'archevêque ».

Blondel conclut : « La construction de la cathédrale inférieure peut donc être fixée vers 1150, sous l'épiscopat de Louis de Grandson (1150-1160). » Selon lui, deux autres établissements sont contemporains de la nouvelle cathédrale : l'église Saint-Théodule et un palais épiscopal au sud-est de Notre-Dame, sur l'emplacement de la Tour des Calendes¹⁰⁰. Quant à l'édification de la troisième enceinte, commencée à la même époque, elle durera jusque vers la fin du siècle.

En ce qui concerne la cathédrale du VI^e siècle, il ne la situe pas à Valère. Pour lui, le sanctuaire sur la colline (où l'existence d'une chapelle ancienne ne peut être absolument exclue) ne joue un rôle important qu'à partir de la première moitié du XII^e siècle. Il écrit : « Il faut attendre jusqu'en 1212 pour apprendre qu'il existait deux cathédrales : l'une supérieure, à Valère, dépendant du Chapitre; l'autre inférieure, celle de l'évêque, sur l'emplacement de la cathédrale actuelle au „Glarier”, dans la basse ville. » Plus loin, il ajoute : « Auparavant, quand il n'y avait qu'une cathédrale, aussi bien l'évêque que le chapitre devaient avoir des droits équivalents sur Valère. » Cette fonction importante ne saurait être antérieure à la construction des premières maçonneries de l'église actuelle (1100-1125). Relevant que le chapitre est mentionné dès 1043, et qu'il est enrichi de nombreux biens dans le courant du XI^e siècle déjà, il ne définit pas clairement l'origine de ses relations avec l'église de Valère¹⁰¹.

⁹⁷ GREMAUD, « Doc. », t. V, p. XXXVII. Sur ce clocher, voir F.-O. DUBUIS, « Le clocher roman de la cathédrale de Sion et ses transformations au XV^e siècle », dans *Annales valaisannes*, 1978, pp. 75-118.

⁹⁸ TAMINI et DÉLÈZE, p. 22; sur leur conception de la cité, *ibidem*, p. 29 et ci-dessus note 31. Les auteurs ne vont toutefois pas jusqu'à situer la plus vieille église à Tous-les-Saints, comme le rapportaient les capucins du XVII^e siècle (ci-dessus p. 5) et comme on le disait encore du temps d'Hildebrand SCHINER (*op. cit.* p. 342).

⁹⁹ BLONDEL, pp. 25-35.

¹⁰⁰ BLONDEL, p. 27 (construction de la cathédrale inférieure), p. 28 (tour des Calendes) et p. 37 (date de création de Saint-Théodule). — Pour la convention de 1168, GREMAUD, « Chartes », n° 34.

¹⁰¹ BLONDEL, pp. 25-27.

La proposition la plus nouvelle de Blondel consiste à situer l'église épiscopale du VI^e au XI^e siècle dans le quartier de la Cité, où les auteurs du XVI^e siècle connaissaient déjà une ancienne demeure épiscopale. L'attention de l'auteur est attirée par l'*alte bischoffliche Sitz* que le dessin de Ludolff vers 1640 situe immédiatement au nord de l'église Saint-Pierre. Etablie non loin de l'enceinte primitive, à flanc de coteau, dans un endroit qui conviendrait au centre administratif (*forum* et capitole) de la ville romaine, cette demeure épiscopale s'impose à Blondel comme plus ancienne que toutes les autres résidences connues. Ces dernières en effet doivent être mises en relation chronologique l'une avec la construction de l'église de Valère (*l'antiqua domus episcopalis* mentionnée en 1273) et l'autre avec l'établissement de la cathédrale inférieure (un *palacium* situé immédiatement au sud-est de cette église). C'est ainsi que l'archéologue genevois est amené à placer la cathédrale primitive sur l'emplacement de Saint-Pierre, sanctuaire qui accompagne au sud l'ancienne maison épiscopale de la Cité. Dans le voisinage immédiat se trouvait aussi la chapelle de la Sainte-Trinité (probablement l'ancien baptistère) et la curie, lieu des activités judiciaires de l'évêché. Tout cela est ensemble le témoin du groupe épiscopal primitif créé lors de la venue de l'évêque Héliodore à Sion, et probablement en utilisant l'église construite pour la communauté chrétienne qui existait à Sion au IV^e siècle¹⁰².

Blondel tâche de fixer sur le terrain les divers éléments de ce centre ecclésiastique (fig. 10 a). Le dessin de Ludolff lui permet de placer la Sainte-Trinité et la curie sur l'emplacement de l'actuelle église des Jésuites. A peine plus à l'est, le même document montre Saint-Pierre et la résidence épiscopale se succédant du sud au nord. Il fixe l'église à l'emplacement du théâtre actuel et l'habitation immédiatement au nord, où se trouve maintenant une place. Enfin, une tour épiscopale se dressait à l'extrémité nord de ces bâtiments, sur la falaise dominant la « Grange-à-l'Evêque »¹⁰³.

L'acquis en question et les données récentes

Le rappel des opinions émises depuis le XVI^e siècle permet de distinguer trois conceptions successivement à la mode. La première, en vogue jusque dans le courant du XVIII^e siècle, situe la cathédrale la plus ancienne (mais sans essayer de la dater) sur le cône d'alluvions de la Sionne, savoir à l'emplacement actuel. La deuxième, répétée depuis le début du XIX^e siècle jusqu'au milieu du XX^e, voit la première cathédrale à Valère et en fait l'héritière d'un sanctuaire du IV^e siècle, sinon du III^e. La troisième enfin, qui apparaît avec l'article de Louis Blondel en 1953, place le premier centre épiscopal en plein quartier de la Cité. Il s'agit maintenant de peser les arguments présentés par les uns et par les autres et de comparer les résultats obtenus avec certaines données que nos prédécesseurs ne connaissaient pas encore. On aboutira au moins à déterminer les contours d'une problématique actuelle.

¹⁰² BLONDEL, pp. 28-35.

¹⁰³ Pour ces situations, voir BLONDEL, fig. 4 (qui sert de modèle à notre fig. 10 a) ; voir aussi ci-dessous fig. 16, n^{os} 5, 6 et 7.

Les auteurs attachés à la première des conceptions n'ont cherché à l'étayer par aucune espèce d'argumentation. Il ne faut pas perdre de vue que leur nombre et leur persistance dans une ligne de pensée commune ne constitue pas forcément un poids bien considérable. Ces divers auteurs semblent surtout occupés à répéter sans se permettre trop de nouveautés les *auctoritates* qu'ils connaissent. On doit donc se demander où ces historiens (et en particulier les premiers d'entre eux) ont puisé ce qu'ils affirment. On sait par le journal de voyage de Stumpf et par la préface à la seconde édition de Münster, que ces deux écrivains sont venus se renseigner personnellement auprès de l'évêque de Sion et de quelques notables de la ville.

Ceux-ci ne se voulaient pas « historiens » ; leurs prédécesseurs immédiats et lointains avaient sans doute vécu, génération après génération, leur temps présent, sans trop se préoccuper du passé et en oubliant vite les transformations subies par la topographie urbaine. C'est pourquoi les Sédunois du XVI^e siècle, quand ils présentaient la cathédrale inférieure comme « l'ancienne (par rapport à Valère) et la vraie », ne prétendaient pas disserter sur les origines de l'église locale. Ils décrivaient seulement un certain état des choses, tel qu'ils le vivaient, en le percevant plus ou moins nettement comme la suite d'une tradition : ils constataient dans la pratique, en faveur de la cathédrale inférieure, une certaine prééminence qu'ils estimaient sans doute déjà ancienne. Les offices liturgiques dont ils vivaient annuellement la répétition étaient, qu'on le veuille ou non, le conservatoire d'une certaine tradition.

Les paroisses du diocèse fêtaient comme il se doit la dédicace de la cathédrale (*dedicatio sedunensis ecclesie*) : le calendrier liturgique de l'église paroissiale de Granges (XI^e siècle) réserve pour cette célébration la date du 13 octobre¹⁰⁴. Dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, le clergé sédunois célébrait à cette date la dédicace de l'église inférieure et, le 20 octobre, celle de l'église de Valère¹⁰⁵. De telles cérémonies ne faisaient évidemment allusion ni au site de la première cathédrale ni à la date de sa construction ; tout au plus l'ordonnance du calendrier sous-entend-elle une certaine priorité liturgique de l'église inférieure. C'était d'ailleurs à ce sanctuaire qu'étaient rattachés les fonts baptismaux : ils se trouvaient dans l'église voisine de Saint-Théodule où, du XIII^e au XV^e siècle, on les visitait processionnellement aux vêpres de Pâques¹⁰⁶. Si les offices de la Saint-Théodule (16 août) faisaient allusion à l'activité du saint découvreur des reliques des martyrs d'Agaune, ils adressaient en même temps leur hommage au bénéficiaire de la donation caroline. Dans ces brumes où se perdait l'histoire des origines diocésaines¹⁰⁷, on ne discerne bien sûr rien qui concerne le premier équipement du siège épiscopal de Sion. Il faut noter enfin que la notion de « cathédrale » n'était pas simple dans l'esprit du clergé sédunois du moyen âge.

¹⁰⁴ GREMAUD, *Nécrologe de l'église de Granges*, MDR, t. XVIII/I, p. 328 ; pour la date de rédaction, voir p. 299.

¹⁰⁵ Les deux fêtes étaient liées de façon assez étrange : à l'église d'en bas l'octave se terminait le 20 octobre, jour où Valère célébrait sa propre dédicace, après avoir fêté l'octave le 13 octobre déjà ; voir F. HUOT, *L'Ordinaire de Sion*, p. 515.

¹⁰⁶ HUOT, pp. 306 s. et 436.

¹⁰⁷ Sur saint Théodule et les origines diocésaines, voir F.-O. DUBUIS, art. cité ci-dessus note 2.

Peu après le milieu du XII^e siècle déjà, deux églises jouaient un rôle considérable : celle de Valère et celle de Notre-Dame dans la ville inférieure. En 1262, toutes deux sont expressément tenues pour cathédrales mais sont desservies par un seul chapitre ; chacune d'elles doit posséder une mitre et une crosse pour la célébration des offices pontificaux¹⁰⁸.

En 1424, dans sa polémique avec André de Gualdo, administrateur du diocèse, le chapitre « des deux églises cathédrales, savoir de Valère et de Sion » expose à l'archevêque de Tarentaise que ces deux églises sont anciennes et pourvues, dès leur fondation, de divers bénéfices capitulaires¹⁰⁹. De son côté, l'administrateur, dans un mémoire envoyé (en 1425-1426) à l'archevêque, se plaint des usurpations du chapitre « dans les églises cathédrales de Sion et de Valère »¹¹⁰. En 1427 André de Gualdo, en édictant des mesures pour le service des cathédrales de Notre-Dame, de Valère et de Saint-Théodule, semble accorder une certaine prééminence à la première¹¹¹. Le 22 janvier 1451, avant de procéder à une élection épiscopale dans l'église Notre-Dame *ubi ex more antiquo consueverunt celebrari electiones*, les chanoines prêtent serment *Deo omnipotenti, B. Marie, S. Theodulo, B. Catherine sub quorum vocabulis dedicate sunt ipse ecclesie cathedralis Sedunenses*¹¹².

La connaissance plus ou moins précise de tels éléments conduisait tout naturellement l'évêque et son entourage à considérer l'église inférieure comme « la véritable et ancienne cathédrale » et à le dire à leurs visiteurs.

Pour les informateurs de Stumpf et de Münster, le chapitre a construit Valère avec toute une série de logements et de fortifications pour se mettre à l'abri des guerres. La date de ce repli sur la hauteur devait être assez vague dans la « tradition » locale¹¹³.

L'idée d'un exode des chanoines à Valère, provoqué par les désastres militaires que subit la ville, semble faire partie de tout un ensemble de notions reçues. En effet Sébastien Münster (édition de 1550) affirme que la ville, maintes

¹⁰⁸ GREMAUD, « Doc. », n° 684.

¹⁰⁹ GREMAUD, « Doc. », n° 2752 : [...] *decani, canonici et capitulum duarum ecclesiarum cathedralium scilicet Valerie et Sedun. in civitate Sedun. existentes [...] In primis dicunt et proponunt prefati dni decani canonici et capitulum quod dicte ecclesie Valerie et Sedun. sunt ecclesie cathedrales antique, insignes et notabiles, in quibus sunt et a tempore fundacionis earundem fuerunt dignitates plures, canonicatus et prebende et ceteri plures incorporati et habituati.*

¹¹⁰ GREMAUD, « Doc. », n° 2754 (p. 464), *in ecclesiis cathedralibus Sedun. et Vallerien.* Il est intéressant de noter dans ce texte et dans celui cité ci-dessus note 109, que l'*ecclesia sedunensis*, l'église de Sion par excellence, est la cathédrale inférieure. Cette façon d'écrire est d'ailleurs tout à fait ordinaire dans la documentation sédunoise du moyen âge.

¹¹¹ GREMAUD, « Doc. », n° 2780. L'administrateur s'adresse aux desservants des autels *tam in ecclesia Beate Marie Virg. cathedrali quam in ecclesia Valerie et Sti Theoduli* et intervient auprès d'eux *ne predictae ecclesie cathedrales Beate Marie et Valerie ac Sti Theoduli fraudentur divino cultu...*

¹¹² GREMAUD, « Doc. », n° 3038. Ce procès-verbal indique clairement trois phases de l'opération : d'abord le rassemblement des chanoines *in ecclesia B. Catherine sita in castro Valerie*, puis l'élection d'Henri Esperlin faite à Notre-Dame, et enfin le retour de l'élu à Valère, où il prononcera son acceptation le 7 février.

¹¹³ Stumpf écrit (fol. 351v) qu'il remonte à bien des années, au temps des guerres dont il vient de parler : or, après avoir rappelé les guerres du premier et du second royaume de Bourgogne, l'auteur vient d'insister sur les terribles destructions subies par la ville dans les trois derniers siècles (« inert 300 jaren vergangen »). C'est cette donnée approximative que Simler (fol. 24r) utilise pour préciser les choses : les chanoines ont construit leur établissement de Valère « intra annos CCC ».

fois dévastée, n'est plus de son temps aussi magnifique et grande qu'autrefois¹¹⁴. Aurait-on expliqué les espaces libres à l'intérieur de l'enceinte par la disparition de quartiers ruinés ? Un tel raisonnement aurait pu faire naître aussi l'idée d'un quartier disparu entre le sommet de la rue des Châteaux et la muraille fermant l'extrémité orientale du vallon. Un autre écho de cette conception serait donné par Adrien IV de Riedmatten, quand il affirme que les maisons des chanoines, avant l'exode à Valère, se trouvaient *ubi jam horti sunt*¹¹⁵. L'état actuel de notre enquête sur la topographie urbaine du moyen âge ne nous permet encore, ni d'infirmer, ni de confirmer cette explication des espaces libres que l'on voyait, du XVI^e au XVIII^e siècle, dans l'enceinte inférieure.

Les Sédunois du XVI^e siècle, qui voyaient leur prince-évêque vivre à la Majorie et séjourner parfois à Tourbillon, gardaient le souvenir d'une ancienne résidence épiscopale à la Cité, près de l'église Saint-Pierre. En montrant là un vieux « palais de saint Théodule » on ne pensait pas au IV^e siècle mais au début du IX^e, où, croyait-on, le saint avait reçu de Charlemagne le comté du Valais. Il est assez remarquable que l'on ait gardé, sans exprimer le moindre étonnement, l'idée d'une ancienne résidence de l'évêque éloignée à tel point de la cathédrale Notre-Dame.

L'initiateur de la deuxième conception est le chanoine A.-J. de Rivaz. Le premier à comprendre la richesse d'archives que ses prédécesseurs n'avaient pratiquement pas utilisées, il aborde l'histoire sédunoise d'une manière nouvelle et découvre que la ville s'est développée par étapes. Cela déterminera en grande partie sa manière d'envisager la chronologie des églises.

Pour lui, la ville ne s'est développée à l'ouest de la Sionne que dans le cours du XII^e siècle ; sa troisième enceinte remonte à cette époque. Estimant sans doute invraisemblable une cathédrale hors les murs, le chanoine fixe au même XII^e siècle la construction de l'église inférieure, dont il connaît l'existence vers 1168¹¹⁶. Par conséquent, Notre-Dame, près du front occidental des fortifications nouvelles, ne saurait être la cathédrale de l'évêque arrivé de Martigny dans la deuxième moitié du VI^e siècle, ni l'église Sainte-Marie de Sion mentionnée par les documents du X^e et du XI^e siècle. Si cette argumentation est bien admissible (Blondel lui-même l'a reprise à son compte en 1953), elle soulève toutefois quelques difficultés et n'est en tout cas pas absolument contraignante.

Néanmoins, la position adoptée par le chanoine le conduit à chercher à l'est de la deuxième enceinte (longeant la Sionne) une cathédrale ancienne. Sans songer un instant qu'un sanctuaire primitif pourrait avoir disparu sans laisser de traces, remplacé soit par des cultures soit par des bâtiments profanes, il cherche parmi les églises qu'il voit et arrête son choix sur Valère. Son argumentation toutefois laisse perplexes l'historien moderne. Si le chanoine peut faire du château

¹¹⁴ S. MÜNSTER (ci-dessus note 40), p. 139.

¹¹⁵ Voir ci-dessus note 85. L'évêque Adrien IV entend peut-être par là les jardins du chapitre qui se trouvaient le long de notre ruelle Rion, c'est-à-dire tout près du cloître de Notre-Dame, au nord et au nord-ouest.

¹¹⁶ A.-J. de Rivaz connaissait le statut soumis en 1212-1216 au pape Innocent III, et qui rappelait les événements contemporains de l'évêque Amédée : il l'a transcrit dans sa *Diplomatique* (OH, t. XI, p. 99 ; sur ce texte, ci-dessus p. 31).

de Valère l'héritier lointain de la citadelle romaine, siège des représentants de l'autorité impériale, c'est que l'état de ses connaissances fausse le témoignage des documents épigraphiques sur lesquels il entend s'appuyer. Une mauvaise lecture de l'épithaphe de *Titus Campanius* faisait du personnage un « préfet » aux ordres de l'empereur Maximien (*praefectus Maximiani*) et de sa mère une dame *Valeria*, éponyme du château romain. D'autre part de Rivaz croyait que la sépulture de *Titus* avait été établie à Valère. La résidence des préfets antiques étant ainsi « démontrée », le chanoine fait tout naturellement habiter en ce lieu le *praetor* Ponce Asclépiodote. Voyant une église dans les *augustas aedes* reconstruites en 377 bien plus belles que celles qui avaient autrefois existé, il conclut que Ponce Asclépiodote rebâtit un sanctuaire détruit lors d'une persécution qui, dans son esprit, doit être celle de Dioclétien. Puisque Ponce résidait à Valère, c'est là, où se trouve l'église actuelle, qu'avait existé au III^e siècle un premier sanctuaire chrétien, restauré au IV^e siècle. Il est bien difficile d'attribuer à de tels développements la qualité de preuves.

Cela n'empêche pas A.-J. de Rivaz de poursuivre sa construction. C'est à Valère que l'évêque Héliodore installe son siège épiscopal au VI^e siècle et qu'il faut situer l'église Sainte-Marie de Sion mentionnée par les textes du X^e et du XI^e siècle. Le baptistère, conjecture enfin de Rivaz, se serait trouvé dans la partie supérieure de notre rue des Châteaux, mais il n'en donne aucune preuve¹¹⁷. Ainsi, tout ce que le chanoine estime invraisemblable dans la ville basse, trouve sa place à Valère et dans ses environs.

A ces développements étonnamment fragiles, A.-J. de Rivaz est poussé par sa conception de l'église inférieure. Certaines des difficultés posées par sa théorie paraissent lui échapper totalement. Ainsi, il ne voit pas la priorité pratique dont Notre-Dame dans la ville basse jouit au moyen âge. Il ne prête attention qu'à la préséance du doyen de Valère sur celui de Sion et à la répartition en deux *bandes* de l'ancien chapitre de Valère provoquée par la création de l'église inférieure. Quant au fait que les documents médiévaux explicitement relatifs à l'église de Valère ne lui attribuent jamais le vocable de Notre Dame, il lui suffit de s'en débarrasser par une démonstration peu convaincante. Il est tellement persuadé que l'église Sainte-Marie du X^e et du XI^e siècle est à Valère, que le silence des documents du XIII^e et du XIV^e siècle, bien connus de lui, ne l'impressionne pas. Quelle que soit la valeur des arguments qu'il avançait, A.-J. de Rivaz a renversé totalement l'histoire reçue de son temps. La « vraie » cathédrale de la ville inférieure devenait un sanctuaire fort tardif, tandis que Valère, refuge d'un clergé chassé par les guerres du XIII^e et du XIV^e siècle, devenait le berceau de la première communauté chrétienne sédunoise et l'unique cathédrale diocésaine du VI^e au XII^e siècle. Seule subsistait l'idée d'une ancienne résidence épiscopale dans la région de Saint-Pierre : de Rivaz la rattache à l'époque de la deuxième enceinte de Sion.

¹¹⁷ BLONDEL, p. 39, incline à admettre ce baptistère pour l'époque où Valère était cathédrale. L'archéologue croit que de Rivaz a vu démolir la chapelle Saint-Genis lors de la construction de la nouvelle chancellerie ; il pense (*ibidem*, p. 38) que le chanoine a pu apercevoir alors « les bases des anciens fonts baptismaux ». En réalité, c'est la maison Heinz qui a été détruite pour faire place à la chancellerie, et la chapelle Saint-Genis, disparue avant 1626, se trouvait de l'autre côté de la rue des Châteaux (voir « Inventaire », pp. 205-207). Situation, annexe 3, fig. 16, n° 10.

Restent à examiner les preuves d'une troisième façon de voir, celle de Louis Blondel. Cette conception tient à deux points essentiels : le caractère tardif de la cathédrale inférieure et la proposition d'un groupe épiscopal du haut moyen âge non plus à Valère mais dans le quartier de la Cité.

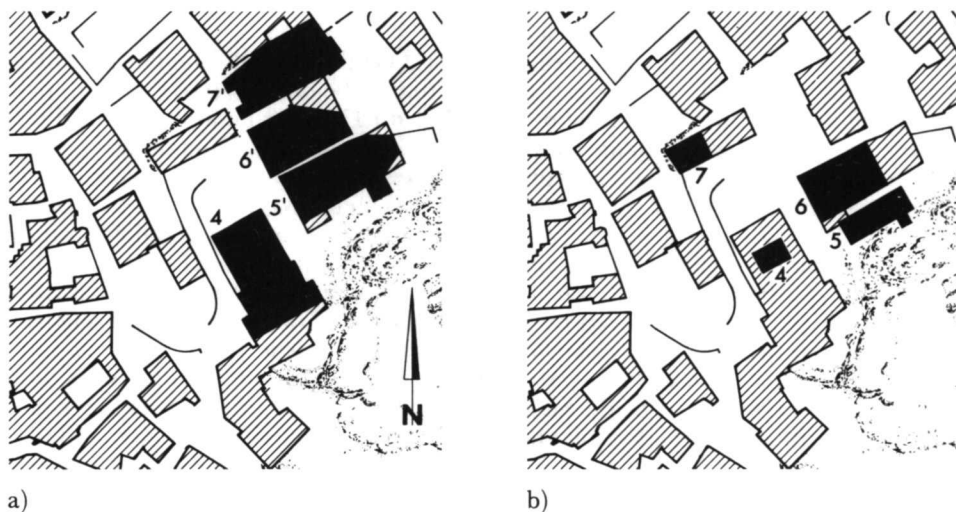


Fig. 10. — Les bâtiments épiscopaux du quartier de la Cité (échelle 1 : 2000).

a) Selon Louis Blondel

- 4 Chapelle de la Sainte-Trinité.
- 5⁷ Eglise Saint-Pierre (emplacement du théâtre).
- 6⁷ Résidence de l'évêque.
- 7⁷ Tour épiscopale.

b) Selon nous

- 4 Chapelle de la Sainte-Trinité (état le plus ancien, XIV^e/XV^e siècle, découvert lors des fouilles de l'église des Jésuites ; voir sa ruine dessinée vers 1640 par Ludolff, « Inventaire », pl. V, lettre L ; voir aussi pl. VIII, n° 10, reconstruction dans le 3^e quart du XVII^e siècle).
- 5 Eglise Saint-Pierre (démolie au début du XIX^e siècle ; restitution des proportions selon le dessin de Ludolff, « Inventaire », pl. V, lettre K ; voir encore pl. VIII, n° 8).
- 6 Résidence de l'évêque (partie ancienne du théâtre) ; voir « Inventaire », pl. V, lettre F, et pl. VIII, n° 9).
- 7 Tour épiscopale (en partie conservée dans le bâtiment actuel : voir « Inventaire », pl. V, lettre M, et pl. VIII, n° 12 de gauche).

Les dispositions prises sous le patronage de l'archevêque Pierre de Tarentaise dans le 3^e quart du XII^e siècle sont appelées *constitutio* [...] *de residentia clericorum apud Valeriam facienda*. Il s'agit donc d'une « règle » ou statut plutôt que d'un compromis ou convention. Son contenu implique l'existence de problèmes relatifs à la desservance de la cathédrale inférieure ; il ne fait pas allusion à des discussions mais seulement à de « nombreuses et diverses nécessités »¹¹⁸. Celles-ci peuvent, comme l'a pensé Blondel, provenir de la création d'une cathédrale nouvelle en basse ville. Mais en principe, elles pourraient tout aussi bien résulter d'une réorganisation du chapitre à Valère.

On sait maintenant que l'église Saint-Théodule, dont Blondel plaçait la construction au XII^e siècle, est un sanctuaire beaucoup plus ancien, déjà complété à la fin du VIII^e siècle ou au début du IX^e, par l'établissement d'une crypte de pèlerinage. Quant au palais de l'évêque qui, selon notre auteur, accompagnait la nouvelle cathédrale, son existence n'est pas formellement démontrée par les textes que cite Blondel. Les actes passés en 1218 *in palatio episcopi* et en 1278 *in palatio episcopali* n'indiquent en aucune manière l'endroit où s'élevait cette résidence : il peut très bien s'agir, comme Blondel le suggère lui-même, du quartier de la Cité où il signale la plus ancienne maison épiscopale connue à Sion¹¹⁹. Marc, doyen de Sion, achète en 1275 la maison du sénéchal Guillaume, située *juxta stratas publicas palatii maioris ecclesie Sedun*. Les rues indiquées ne sont pas celles d'un « palais majeur » de l'église de Sion ni celles d'un « palais de l'église majeure de Sion » mais bien celles d'un quartier de Palais connu par maints autres documents du XIII^e au XV^e siècle¹²⁰. Le même doyen lègue au chapitre en 1276 la maison qu'il avait acquise du sénéchal Guillaume. Il fait allusion à des réparations qu'il avait exécutées « dans la maison de Palais » (*pro melioratione quam fecimus in domo de Palatio*) ; le testament est passé dans cette maison de Palais (*in domo predicta de Palatio*)¹²¹. Ici, la *domus de Palatio* ne saurait être la résidence de l'évêque : il s'agit de la demeure capitulaire dont le doyen a la jouissance et qui reviendra au chapitre après sa mort. C'est seulement une maison de Palais comme on pourrait dire une maison de Glaviney ou de

¹¹⁸ La discrétion des termes est probablement réaliste et non lénifiante. Si l'on s'était réellement disputé, on ne craindrait pas de le dire : voir par exemple l'accord qui met fin aux disputes entre l'abbaye de Saint-Maurice et l'évêché *post controversiam inter eas diucius habitas* (GREMAUD, « Chartes », n° 15 ; voir aussi n° 11 : [...] *exorta est discordia inter Hugonem abbatem Agaunensem et Lodoicum episcopum sedun*).

¹¹⁹ GREMAUD, « Doc. », n° 270 et n° 869 (BLONDEL, p. 28 et n. 24).

¹²⁰ Sur ce quartier, voir ci-dessus note 76. Outre les chemins de Palais, la maison vendue (GREMAUD, « Doc. », n° 828) touche celle de Renaud de Martigny et son jardin. Or cette dernière maison se trouvait en face d'un chesal capitulaire situé lui-même *retro magnum altare ecclesie inferioris* et avoisinait une place de la grange du décanat, au nord-est de la cathédrale (ACS, Th. 11 E, n° 87). On peut ainsi admettre que la maison vendue à Marc d'Aoste se trouve soit vers le n° 12 de la rue de la Cathédrale soit plus au sud, au débouché de la ruelle du Chapitre.

¹²¹ GREMAUD, « Doc. », n° 846. On trouve dans l'obituaire (GREMAUD, « Nécrologe de l'église de Sion », MDR, t. XVIII/I, p. 276) la trace de ce legs : la *pulcra domus* est celle que Marc d'Aoste avait achetée en 1275 et qui devait une redevance à la *canonia* de Pierre de Leuca. Les indications topographiques que fournit le texte selon Gremaud font allusion à un *palatium d(ni)*. Mais elles ne sont pas assez précises. Nous avons contrôlé avec Mlle Françoise Vannotti le texte original de cette note marginale, malheureusement rognée, et nous proposons de lire le passage délicat : *pulcrum domum que iacet a(n)te domum capituli se(dunensis) iuxta palatium d(e) qua debentur can(onie) dni Pe. de L(euca)*, etc.

Malacort. Il faut en dire autant de la *domus pallatii* qui figure vers 1364 dans la liste des bâtiments capitulaires¹²². Dans tous ces documents rien n'indique ni un palais épiscopal près de Notre-Dame, ni sa cession au chapitre par l'évêque.

Nous ne nous arrêtons pas ici à l'opinion de Blondel au sujet de l'église de Valère. L'auteur en effet laisse percer un certain embarras, ne sachant pas comment finit son centre épiscopal de Saint-Pierre. En outre, il ne doit pas être insensible à la difficulté que posent, d'une part, la construction d'une église importante sur la colline à partir de 1100 et, d'autre part, la création d'une cathédrale nouvelle dans la ville inférieure vers 1150. Enfin le passage du vocable de saint Pierre à celui de Notre Dame n'est pas clair.

En ce qui concerne le groupe épiscopal établi au VI^e siècle à Saint-Pierre, la proposition de Blondel a quelque chose de plaisant. Le site paraît bien convenir à la topographie de la ville du haut moyen âge, entassée sur la pente à l'est de la Sionne. C'est à juste titre que Blondel a fixé son attention, sur l'*alte bischöffliche Sitz* que Ludolff a dessiné au nord de l'église Saint-Pierre. Le réexamen des documents disponibles nous assure que l'appellation donnée par Mérian à cette maison reflète bien une réalité historique. Cette « ancienne résidence épiscopale » toute proche de Saint-Pierre est effectivement la « maison épiscopale » mentionnée en 1418 et près de laquelle se trouve « l'autel de Saint-Pierre »¹²³. C'est déjà la même demeure qui sous le nom de *curia domini episcopi* sert à marquer en 1320 la limite que les chanoines novices, astreints à la résidence à Valère, ne doivent pas franchir. En 1331, on la mentionne comme *domus seu curia episcopalis*. Une fois l'évêque installé au château de la Majorie, la résidence près de Saint-Pierre est encore citée sous le nom de *domus curie episcopalis antiqua* (1377) ou *domus episcopalis* (1381)¹²⁴. Dans la première moitié du XVI^e siècle, la tradition relative à cette maison était déjà deux fois centenaire. Il est possible qu'elle ait été beaucoup plus ancienne, même si les documents relatifs à la *domus episcopalis* (1189) ou au *palatium* de l'évêque (1218 et 1278) ne situent pas expressément la demeure¹²⁵. Il n'est donc pas étonnant que Stumpf ait entendu les Sédunois dire à son propos que leur grand saint Théodule (carolingien) y avait déjà habité et tenu sa cour. Cette légende sera répétée au début du XIX^e siècle encore¹²⁶.

¹²² GREMAUD, « Doc. », n° 2091. La *domus capituli sedun. que vocatur domus de palacio* peut être située grâce à un acte de 1367 (ACS, Th. 54, n° 509/16) du côté nord de la rue de l'Eglise, sur l'emplacement de l'actuelle grande maison du chapitre. C'est probablement là qu'était la demeure de fonction où testa le doyen Marc d'Aoste.

¹²³ Le 6 mai 1418 (et non 1472, comme l'a écrit BLONDEL, p. 29, n. 28), on rencontre *Johannes Panissodi rector altaris sancti Petri prope domum episcopalem* (ACS, Th. 105/2, V, n° 78). Ce personnage, élu par le chapitre en 1414 comme recteur de l'église Saint-Pierre et de l'autel des saints Innocents, demeure curé de Sion jusqu'en 1423 (H.-A. VON ROTEN, « Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter », dans *Vallesia*, III, 1948, p. 93. L'autel mentionné en 1418 est probablement le maître-autel du sanctuaire; mais on remarque en 1618 l'existence d'un autel *ante portam ecclesie* (voir A. LUGON, « Une communauté suburbaine d'autrefois : essai d'histoire de Salins, des origines à la fin de l'ancien régime », dans *Annales valaisannes*, 1984, p. 78).

¹²⁴ GREMAUD, « Doc. », n°s 1417, 1633, 2244, 2334. De nombreux actes sont passés *in curia* pendant le moyen âge, mais il est impossible de savoir, cas par cas, s'il s'agit de la maison de l'évêque ou d'une cour dans laquelle on se rassemble, ou encore d'une assemblée de notables siégeant au nom de l'évêque.

¹²⁵ GREMAUD, « Doc. », n°s 176, 270, 869.

¹²⁶ H. SCHINER, p. 369; voir « Inventaire », p. 236, S 107.

Connu dès le XIII^e siècle, l'ensemble formé par la maison de l'évêque, l'église Saint-Pierre et la chapelle de la Sainte-Trinité, pourrait, malgré le caractère tardif des textes, conserver le souvenir d'un groupe épiscopal créé au VI^e siècle.

Toutefois, l'idée que l'église Saint-Pierre du moyen âge se trouvait sur l'emplacement de la cathédrale primitive, soulève quelques problèmes si l'on revoit le détail de la topographie proposée par Blondel (fig. 10). L'archéologue, qui n'avait en mains qu'une documentation beaucoup trop étroite¹²⁷, croyait que le théâtre actuel succédait à cette église. Dès lors, il pensait approcher, à travers le plan de cet édifice, celui d'une église ancienne. « Sans doute — écrit-il — n'était-elle pas très vaste », longue de 20 à 30 m et large d'environ 14 « avec une abside polygonale à 5 pans »¹²⁸.

En réalité le théâtre ne succède pas à l'église Saint-Pierre mais à l'ancienne résidence épiscopale. Un dessin de Sion, exécuté vers 1780-1785, montre clairement l'église (n° 8, *St. Peterskirche*) accompagnée au nord d'un bâtiment ressemblant fort à l'ancienne résidence (n° 9, *Theater*)¹²⁹. L'examen du théâtre, que nous avons pu faire lors de la restauration de ses façades en 1957, a confirmé que l'édifice résultait d'une simple transformation de celui qu'avait dessiné Ludolff¹³⁰. La construction actuelle est appuyée au sud à une petite falaise de rocher. Nous avons retrouvé le mur du haut moyen âge qui couronnait celle-ci et servait sans doute de soutènement à une terrasse. Le sanctuaire de Saint-Pierre, dont il ne reste apparemment rien que les ossements de tombes bouleversées au XIX^e siècle, ne disposait donc que d'une aire étroitement limitée. Si le plan de Saint-Pierre proposé par Blondel lui paraissait bien modeste, la surface disponible en réalité pouvait-elle suffire à une cathédrale du haut moyen âge ? Le problème est d'autant plus délicat que le site n'offrait aucune possibilité d'extension. Si donc l'on admet un ancien centre épiscopal avec résidence à côté de Saint-Pierre, on se trouve devant une alternative. Ou bien la cathédrale primitive se trouvait sur l'emplacement de Saint-Pierre et la médiocrité de ses dimensions jointe à l'exiguïté du terrain a provoqué de bonne heure déjà un transfert ; ou bien la cathédrale primitive s'élevait non loin de la résidence épiscopale mais ailleurs qu'à Saint-Pierre, ce que les dispositions naturelles du terrain rendent difficile à imaginer.

¹²⁷ Blondel ne connaissait ni le dessin de 1781-1785 aujourd'hui conservé à l'hôtel de ville, ni le plan géométrique de la ville levé en 1840, ni le plan de quartier levé vers 1850 (voir « Inventaire », pp. 131-135 et 148-150), ni les structures anciennes cachées (jusqu'en 1957) sous le crépi du théâtre.

¹²⁸ Blondel a été induit en erreur par le « plan français » du début du XIX^e siècle qu'il avait découvert aux Archives d'Etat de Genève (BLONDEL, p. 20). Ce document, très précieux pour connaître le tracé des murailles de la ville inférieure et celui des principales rues, ne donne pas le détail de la division parcellaire ni la forme des bâtiments (voir « Inventaire », pp. 149-150 et pl. X). Le contour de la masse architecturale du théâtre (non identifié par le plan) tient compte du chemin de Valère passant sous l'annexe orientale : de là vient l'apparence d'abside polygonale qui peut évidemment tromper.

¹²⁹ Pour ce dessin, voir « Inventaire », pl. VIII.

¹³⁰ L'ancien pignon à ressauts et la grande cheminée qui caractérisent la façade occidentale ont été retrouvés lors du décrépiage ; leurs traces sont maintenant visibles. Les maçonneries les plus anciennes paraissent remonter au XII^e siècle. Toute la partie orientale de l'édifice est une adjonction tardive (milieu du XVIII^e siècle).

Au terme de cet examen critique des trois solutions successivement proposées au sujet de la plus ancienne cathédrale de Sion, il faut admettre qu'aucune n'est entièrement satisfaisante. L'école du XVI^e/XVII^e siècle retarde trop l'apparition de Valère dans l'histoire ecclésiastique locale, tandis que celle du XVIII^e/XIX^e siècle paraît vieillir exagérément la cathédrale de Valère. Enfin l'opinion reçue depuis 1953, même si elle améliore les connaissances, n'autorise pas à situer sûrement sur le terrain l'église épiscopale primitive.

Cette conclusion semblera bien décevante. Mais il est nécessaire de la faire honnêtement si l'on veut garder un espoir d'y voir plus clair.

III. Perspectives de recherche

Quelles sont maintenant les perspectives ouvertes au chercheur ? Doit-il, entre les diverses hypothèses jusqu'ici proposées pour restituer la ville antérieure à 1200 et la succession de ses églises, faire son choix ? Malgré le caractère décevant que nous avons constaté, l'une ou l'autre d'entre elles pourrait-elle, moyennant quelques corrections de détail, devenir satisfaisante ?

Il n'y a rien à tirer des historiens du XVI^e et même du XVII^e siècle, au sujet du noyau primitif de la ville et de son extension progressive. Ce problème ne les préoccupe pas : il leur suffit d'affirmer l'existence d'une cité romaine et de situer à Valère sa citadelle. Mais on pourrait être intéressé par l'aspect occasionnellement traditionnel des relations présentées par ces auteurs sur d'autres points de l'histoire locale. Ce que disaient les Sédunois de la première moitié du XVI^e siècle à propos des églises (mais aussi au sujet des zones vides à l'intérieur de l'enceinte) ne serait-il pas plus pertinent que les conceptions élaborées par les historiens, trois ou quatre siècles plus tard ? Quelle que soit la sympathie du chercheur moderne pour les traditions locales et leur évolution, il convient ici de se montrer réservé. Les informateurs de Stumpf et de Münster projetaient dans le passé sédunois une situation vécue par eux et qu'ils savaient n'être pas toute récente ; ils n'avaient aucune vieille chronique à présenter et ne prétendaient raconter ni les origines de la ville, ni celles de l'église locale. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, on constate que la mémoire d'Adrien IV de Riedmatten ne conservait déjà plus le souvenir de la démolition vers 1500 de la très vieille église Saint-Théodule et de sa crypte. La mémoire des générations antérieures ne valait pas mieux : dans la deuxième moitié du XIII^e siècle, on avait oublié la basilique funéraire de Sous-le-Scex, détruite vers le XI^e siècle. La « tradition » sédunoise n'offrait donc aux premiers historiens qu'une base fragile. Quelques petites corrections ne suffiraient pas pour faire de tout cela une histoire au sens moderne du mot. En tout état de cause, même si la cathédrale inférieure était plus ancienne que ne le croient les historiens depuis de Rivaz, il ne serait pas possible d'en faire une création des évêques du VI^e siècle. Les fouilles de Saint-Théodule, à proximité immédiate, montrent que cette zone était alors hors de ville et consacrée à des fonctions funéraires.

Les véritables historiens, du chanoine de Rivaz à Louis Blondel, marquent un progrès considérable par rapport à leurs prédécesseurs. Leurs vues sur

l'emplacement de la ville romaine ne sont appuyées sur aucun témoin archéologique et demeurent discutables. Mais ils ont si bien compris le principe du développement de Sion depuis le haut moyen âge jusque vers 1200 que seules des corrections de détail sont nécessaires. Toutefois, ils n'avaient pas de document sur la topographie sédunoise avant le milieu du XI^e siècle, ni de renseignements sur la situation et le rôle des églises avant le XII^e, voire le XIII^e siècle. C'est à partir de cet état des choses dans le plein moyen âge qu'ils essaient de remonter aux origines. De Rivaz se laisse trop facilement impressionner par les vues des humanistes sur un Valère romain. On pourrait certes imaginer pour la cathédrale du VI^e siècle un tel « site perché » ; il serait, comme cela se voit ailleurs, tombé en désuétude au profit d'un nouveau sanctuaire, construit au XII^e siècle, en même temps que la troisième enceinte de la ville. Mais, dans une telle hypothèse, on ne voit pas pourquoi la construction de la belle église actuelle de Valère aurait été entreprise à grands frais dans ce même siècle.

Pour sa part, Blondel construit toute sa théorie à partir de l'ancienne résidence épiscopale, située à côté de Saint-Pierre. Ici, la cathédrale succéderait au *forum* et au capitole de la cité antique. Mais le relief escarpé de cette région dans le haut moyen âge est devenu évident depuis nos fouilles sous l'église de la Sainte-Trinité. On ne peut guère imaginer un centre administratif et religieux romain sur un site si malcommode à utiliser. Par ailleurs, l'exiguïté de l'espace où se trouvait l'église Saint-Pierre rend peu vraisemblable la permanence à cet endroit d'une cathédrale suffisante dont Valère et Notre-Dame auraient pris ensemble la succession au XII^e siècle.

Devant tant d'acquis mais aussi de problèmes en suspens, il convient peut-être d'orienter les recherches vers des hypothèses nouvelles. S'il nous fallait, de manière toute provisoire et seulement pour suggérer une piste de recherche, imaginer à notre tour un scénario, nous n'écarterions pas d'emblée la possibilité d'un centre épiscopal paléochrétien. Il faudrait cependant, pour le situer, avoir une connaissance beaucoup plus précise de la ville romaine. Il ne va pas de soi, nous l'avons vu, que l'agglomération se trouvait limitée aux collines ; il n'est pas davantage évident que le centre urbain existait sur le cône de la Sionne. Toutes les possibilités demeurent ouvertes jusqu'au jour où un archéologue identifiera peut-être les vestiges de ce centre ecclésiastique.

A propos de l'époque médiévale, nous prendrions en considération un élément dont aucun de nos prédécesseurs n'a tenu compte : la donation des charges et des pouvoirs comtaux, faite par le roi Rodolphe III à l'église de Sion en 999. Pareille largesse mettait désormais à la disposition de l'église locale des biens jusqu'alors utilisés par les comtes laïques. On peut penser notamment à la résidence de ceux-ci : l'évêché y a-t-il installé un officier chargé d'exercer ses nouvelles fonctions temporelles ou a-t-il tiré un autre parti des bâtiments, pour marquer par exemple la suprématie qu'allait exercer l'église ? Il ne faudrait pas oublier ce genre de problème en étudiant les transferts d'églises qui ont pu se produire dans la dernière partie du premier millénaire et encore jusqu'au XII^e siècle.

En abordant le moyen âge, nous serions tentés d'admettre au VI^e siècle une cathédrale à Saint-Pierre, comme le proposait Blondel ; simplement nous ne savons pas si elle continuait la fonction d'une église du IV^e siècle située sur le même emplacement ou dans un quartier ouvert de la ville romaine. Un centre

épiscopal du haut moyen âge sur ce site paraît bien être le seul moyen d'expliquer la résidence de l'évêque qui subsistera là au XIV^e siècle encore, malgré l'éloignement des deux cathédrales alors en fonction. Si la muraille que nous avons découverte sous l'église des Jésuites est bien un reste d'une enceinte héritée de la basse Antiquité, et subsistant jusqu'en plein XI^e siècle, l'habitation de l'évêque et son église se trouvaient tout près d'elle à l'intérieur de l'*urbs* proprement dite. Il faut évidemment pour cela que les tombes vues par Keller et trop approximativement datables, ne soient pas postérieures au V^e siècle. Saint-Pierre ne disposait que d'un espace fort restreint ; même si l'on imaginait pour le sanctuaire primitif une situation un peu différente, mais dans la même région, les limites imposées par la nature du terrain demeuraient impropres à un développement convenable. Ces conditions topographiques auraient contraint à chercher ailleurs un site plus commode. La cathédrale aurait donc été transférée près de la vieille église funéraire de Saint-Théodule. Le choix de ce nouvel emplacement aurait été fait non seulement en raison des facilités offertes à la construction mais surtout pour matérialiser le lien entre l'évêque vivant et celui des lointaines origines. Avait-on aussi conscience de rejoindre un lieu autrefois consacré par un sanctuaire paléochrétien du IV^e siècle ? Il est bien trop tôt pour répondre à pareille question.

Les plus anciens documents conservés mentionnent sainte Marie comme la patronne de l'église sédunoise. Quand le vocable est expressément attribué à un édifice bien déterminé, c'est, au moyen âge, toujours à la cathédrale inférieure. D'autre part, ce sanctuaire est fréquemment nommé *l'ecclēsia sedunensis* proprement dite pour la distinguer de *l'ecclēsia Vallerie* (ou *Valerie*). Quand, en 999, le roi Rodolphe III de Bourgogne cède à l'église le comté du Valais, il fait donation *sanctę Marie* et peut-être aussi à saint Théodule de Sion. Il est tentant de penser que le transfert de la cathédrale à l'emplacement actuel avait déjà été opéré. La nouvelle cathédrale remontait-elle au cours du X^e siècle ou déjà à la fin du IX^e ? Seules des fouilles permettraient de le savoir.

Entre-temps, l'*urbs* primitive s'était depuis des siècles agrandie vers l'ouest. Les nouveaux groupes de maisons construites dans le vallon et sur le bas du coteau, peut-être avec leur propre église à Saint-Paul, avaient fini par atteindre le voisinage de la Sionne. Le développement de ce faubourg ouvert, de même que le transfert de la cathédrale près de l'église Saint-Théodule peuvent être imaginés dans des circonstances où les problèmes de sécurité militaire n'ont que peu d'importance. Ce pourrait être après le VI^e siècle, quand le danger des incursions lombardes paraît diminuer et avant le deuxième tiers du X^e, où les Sarrasins se livrent à la *razzia*¹³¹. Le danger aurait alors obligé à renforcer, d'une manière rapide et économique, les défenses de Sion. On aurait barré le bas du vallon en construisant la deuxième enceinte, le long de la Sionne.

A quelque distance de cette enceinte, les sanctuaires de Notre-Dame et de Saint-Théodule auraient été protégés alors par un enclos de palissades tel qu'on en bâtissait pour abriter certains faubourgs ou établissements de campagne. Cette modeste fortification, rendue inutile par la construction de la troisième enceinte (XII^e siècle), aurait laissé sa trace dans le toponyme *in Palatio* ; quant à la colline de Valère, dont la situation dominante était fort utile à la garde du

¹³¹ Voir GREMAUD, « Doc. », nos 14 (Lombards) et 63, 64 (Sarrasins).

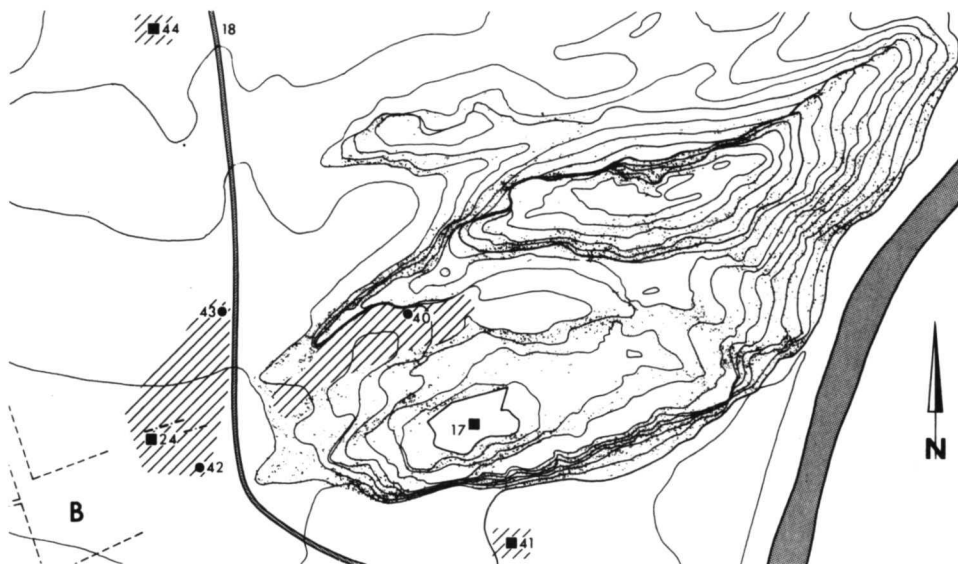
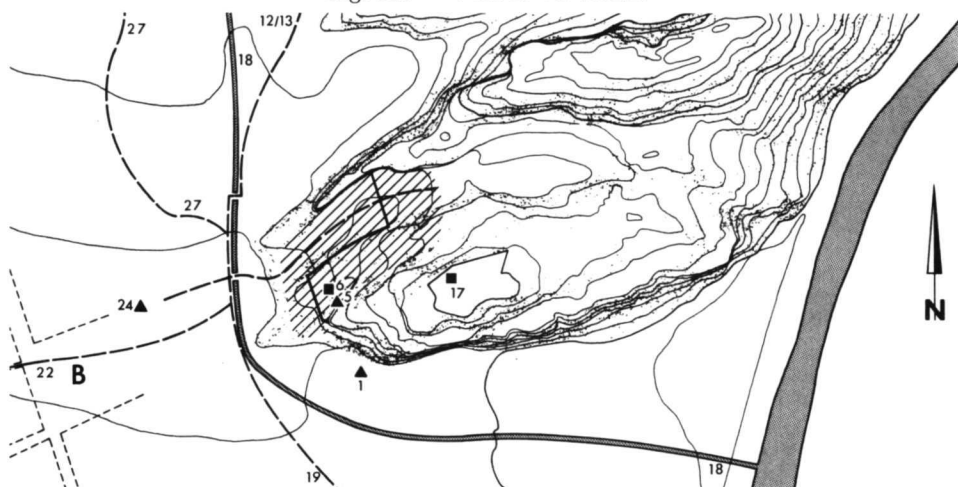


Fig. 11. — Epoque romaine.

Fig. 12. — Vers le VI^e siècle.



Les étapes du développement de Sion (fig. 11-14,

Voir indications préliminaires, ci-dessus, fig. 1-4.

1 Sous-le-Scex, église funéraire avec cimetière; **2** Résidence du vidomme; **3** Saint-Paul; **4** Sainte-Trinité; **5** Saint-Pierre; **6** Résidence de l'évêque; **7** Tour épiscopale; **9** Résidence du major; **10** Saint-Genis; **12/13** Chemin vers Ayent (col du Rawyl) et Loèche; par la porte de Loèche (fig. 14); **16** Porte de Covent; **17** Valère, poste militaire probable (fig. 11);

résidence du comte (fig. 12-13); église supérieure, résidence du chapitre avec maison épiscopale (fig. 14); **19** Chemin vers le val d'Hérens; par la porte du Rhône (fig. 14); **22** Chemin vers Martigny; par la porte de Conthey (fig. 14); **24** Bâtiment avec chaufferie, bassins, hypocaustes, etc. (thermes?); plus à l'est, deux égouts et divers restes de constructions (fig. 11); église

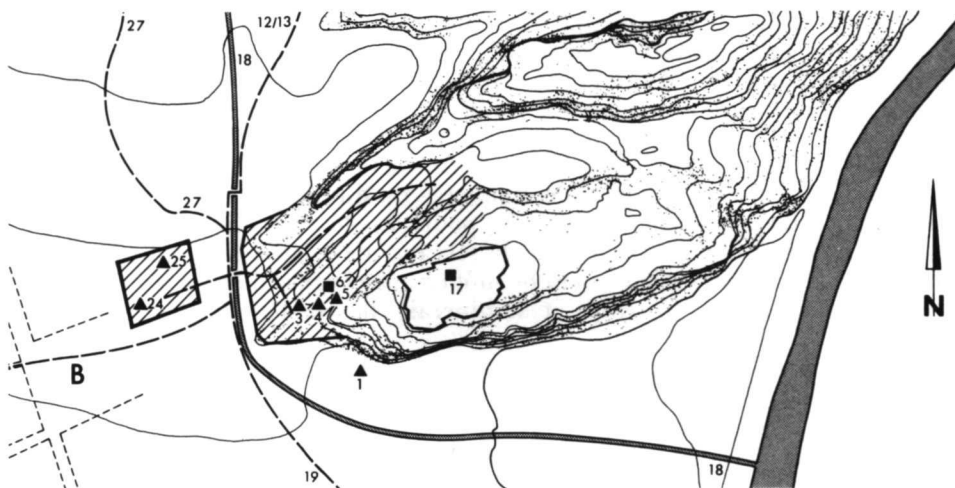
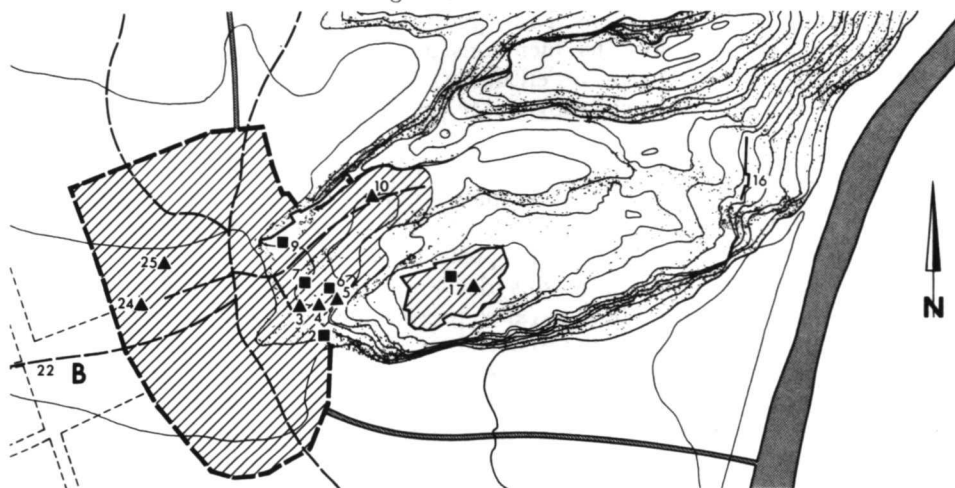


Fig. 13. — Vers le X^e siècle.

Fig. 14. — Vers 1200.



éch. 1 : 10 000) : expression graphique de notre hypothèse provisoire

funéraire avec cimetière (fig. 12); église avec crypte de saint Théodule (fig. 13-14); **25** Cathédrale Notre-Dame, église inférieure; **27** Chemin vers Savièse et le col du Sanetsch; par la porte de Savièse (fig. 14); **40** Rue des Châteaux, vestiges romains probables (voir fig. 15, n° 23); **41** Sous-le-Scex, bâtiment romain (voir fig. 15, n° 31); **42** Maison Supersaxo, mur romain pro-

bable (voir fig. 15, n° 12); **43** Maison Ambüel, substructures romaines? (voir fig. 15, n° 4); **44** La Sitterie, bâtiment romain (voir fig. 15, n° 2). — A la fig. 14, le tracé de l'enceinte inférieure est dessiné en tirets: le plan attesté de la fin du moyen âge au début du XIX^e siècle ne correspond peut-être pas toujours à celui des fortifications qui existaient vers 1200.

pays, elle aurait passé au domaine de l'église par la donation du comté. Une fois réunis les moyens financiers nécessaires (probablement grâce aux revenus reçus du roi Rodolphe III), l'église aurait entrepris sur cette hauteur la construction (vers 1100) d'un grand sanctuaire signifiant au loin sa prééminence dans le Valais. Le chapitre, qui existait déjà depuis plusieurs décennies, semble avoir trouvé là-haut son séjour d'élection ; peut-être même songea-t-on un temps à faire des chanoines une communauté de réguliers ? ou du moins l'installation principale du chapitre dans la nouvelle église pourrait-elle expliquer le statut adopté vers 1168, pour assurer malgré tout la desservance de la cathédrale inférieure ? La création de la ville basse, qui suivra bientôt celle de l'église de Valère, répondrait aux nouveaux besoins du temps et marquerait elle aussi le prestige du comte-évêque.

Notre proposition n'est qu'une hypothèse de plus et non la solution du problème sédunois. Comme celles de nos prédécesseurs, elle contient sa part d'intuition et d'incertitudes.

La relative insatisfaction dans laquelle nous laissent les travaux dont nous avons rendu compte a une cause profonde qu'il faut d'emblée mettre en évidence. Les auteurs ont utilisé presque exclusivement la documentation fournie par les archives. Or celle-ci est à Sion d'une grande pauvreté dès que l'on remonte au-delà du XIII^e siècle. Tant que l'enquête demeure ainsi limitée à la documentation écrite, il faut être bien conscient que tout ce que l'on affirme du premier millénaire ne consiste qu'en déductions souvent trop hardies, faites à partir de la situation du plein moyen âge, et invérifiables dans le cadre de la méthode utilisée.

On ne pourra sans doute jamais, en travaillant sur le Sion du premier millénaire, éviter totalement ce péril ; mais l'on doit parvenir à le diminuer. La tâche qui s'offre aujourd'hui au chercheur consiste donc à élargir les bases à partir desquelles il se permettra de proposer une hypothèse.

Cette tâche nécessite à la fois des enquêtes dans les archives et des recherches sur le terrain. Il peut paraître présomptueux, après toute la besogne accomplie par un de Rivaz ou un Gremaud, de vouloir trouver dans la documentation écrite des données nouvelles. Certes, il reste peu d'espoir dans les domaines auxquels se sont déjà intéressés nos prédécesseurs. Mais il faut poser aux textes connus et aux documents qui demeurent à exploiter des questions nouvelles. En ce qui concerne notre propos, les plus importantes touchent au détail de la topographie sédunoise au moyen âge. On a souvent accordé de l'importance aux données concernant des personnages notables ou des institutions, sans prêter trop d'attention à ce qui touche les immeubles eux-mêmes et leurs confins. C'est pourtant l'étude minutieuse, et aussi générale que possible, de telles données qui permet de reconstituer de proche en proche, rues et quartiers. En travaillant patiemment la topographie, on parviendra à situer assez exactement des édifices depuis longtemps disparus et les témoins anciens qui subsistaient encore dans la ville du XIII^e et du XIV^e siècle. On établira aussi une corrélation sûre entre certains toponymes utilisés par les notaires et les divers éléments matériels du sol et des constructions. L'expérience que nous avons faite en publiant l'inventaire topographique des maisons du XVII^e et du XVIII^e siècle, ainsi que la collecte en cours des données relatives au moyen âge, nous convainquent des perspectives ouvertes dans ce domaine de la recherche.

Les bases doivent être élargies en exploitant aussi les indispensables données complémentaires que peut fournir la recherche archéologique. Les découvertes de ces dernières décennies notamment à Saint-Théodule, à la Sainte-Trinité et Sous-le-Scex, sont de bon augure.

Elles nous ont d'ailleurs servi à élaborer notre théorie, très provisoire, sur le développement de la ville et l'évolution de son centre ecclésial. Pour compléter ce scénario, le vérifier et le corriger, il faudra fouiller encore le site de Saint-Pierre, celui de Saint-Paul, l'église de Valère et surtout la cathédrale Notre-Dame. Il conviendra d'explorer le terrain sur les limites du lieu-dit « en Palais » sur le tracé de l'enceinte longeant la Sionne, et de tirer le meilleur parti des travaux qui toucheront en général le sous-sol de la vieille ville. Au prix de beaucoup de vigilance et de persévérance, on pourra sans doute répondre dans quelques décennies à bien des questions aujourd'hui en suspens. Pour examiner le sous-sol et pour analyser les éléments les plus anciens des bâtiments encore debout, il faudra des moyens financiers renouvelés d'année en année, ainsi que des hommes compétents. Mais il est avant tout nécessaire que les chantiers de construction ou d'édilité ne fassent pas disparaître en quelques heures des témoins, parfois modestes, mais toujours utiles à l'accroissement des connaissances.

ANNEXES

1.

Deux inscriptions romaines découvertes à Sion

Parmi les nombreuses inscriptions romaines trouvées à Sion, deux sont à plusieurs reprises mentionnées dans notre article. Les auteurs anciens ont semé quelques incertitudes sur leur provenance et ont parfois échafaudé leurs théories sur des lectures fautives. Nous avons donc regroupé ici les principaux éléments du problème.

A) *Épithaphe de Titus Campanius*

Le chanoine Jean-Jodoc Quartéry est à notre connaissance le premier à signaler ce *titulus lapidis siti apud cellam domus Conceptionis seu domus aurifabri, iuxta viam coemisterii, quae domus hodie assignata est cantori per Illustrem Nuntium Farnesium* (Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice, *Liber Vallis Illiacae*, p. 18). Le chanoine, mort en 1669, écrit après le début de la nonciature (1639) de Jérôme Farnese. La maison de l'orfèvre et du chapelain de l'Immaculée-Conception, puis de la Chanterie, est bien connue au XVII^e siècle : notre *Inventaire*, p. 299, P 41, permet de la situer à la rue de l'Eglise, n° 17. La maison médiévale ayant été démolie vers 1657 pour faire place à l'édifice actuel, on ne sait pas si l'épithaphe se voyait déjà dans une cave ancienne (en dépôt ou en remploi) ou si elle a été trouvée en creusant les fondations du nouvel édifice. Le fond de la cave actuelle correspond sensiblement au niveau antique : il se trouve un peu en dessus d'un égout romain. Si la pierre a été découverte là au milieu du XVII^e siècle, elle n'était donc plus à sa place originelle dans un cimetière romain.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, Pierre de Rivaz travaille à ses *Eclaircissements* (ci-dessus note 86). Il signale l'inscription de *Titus Campanius* « placée sur le mur de l'église de Saint-Théodule ». Il sait que Quartéry l'avait copiée « lorsqu'elle étoit plus entière » et écrit qu'elle « a été trouvée en creusant la cave de la chapelle de la Conception, sur la fin du siècle passé ». Ce renseignement est peut-être bon, mais la date indiquée, postérieure à la mort de Quartéry et à la construction de la maison, ne saurait être retenue.

Anne-Joseph de Rivaz, qui avait publié en 1779 les *Eclaircissements* de son père, revient sur cette inscription dans ses *Opera Historica* (t. I, p. 187) : il la situe au « mur méridional de la Cathédrale, à main gauche de la petite porte dite de la chapelle de Ste Barbe » (porte du transept sud). Ce monument — écrit-il ailleurs (*OH*, t. VIII, p. 118), sans fournir de preuve — fut « trouvé en Valère dans le XVII^e siècle ». Ailleurs (*OH*, t. VIII, p. 270), le chanoine écrit « à Valère, vers le milieu du XVII^e siècle ».

Th. Mommsen (*Inscriptiones Confoederationis Helveticae Latinae*, Zürich 1858, n° 9) reprend à Pierre de Rivaz le renseignement relatif aux circonstances de la découverte mais signale que le chanoine Murith en fixe la date en 1680. François Wiblè (*Inscriptions*, n° 64) répète les indications données par P. de Rivaz en comprenant bien qu'il s'agit de la cave du chapelain de l'Immaculée-Conception ; mais il ne situe pas l'édifice. Cela n'empêche pas G. Walser (*Römische Inschriften in der Schweiz*, III. Teil, Bern 1980, p. 22, n° 254) d'écrire que l'inscription a été découverte « unter der Kirche Sankt Theodul in Sitten » (peut-être croyait-il que la cave signalée par Pierre de Rivaz se trouvait sous la chapelle elle-même, à Saint-Théodule).

Certaines erreurs de lecture ayant conduit les historiens à des conclusions abusives, nous donnons ci-dessous le texte publié par Mommsen, accompagné des variantes incriminées :

TITI • CAMPANI
PRISCI • MAXIMI
ANI VIRI CONS•
OMNIBVS • HON
6 ORIBVS • INVRBE
SACRA • FUNCTI QI
VIXIT • AN • XX • XIII ///
me N S S V N V M D I
////////I • /E P E N D A
10 VALERIANA • C • F • M
ATER • INFEL FILIO
CARISSIMO • FIERI
CVRA • SVB • ASCIA •
D D

- 1.2: Quartéry a bien lu *Prisci*, mais Pierre de Rivaz, suivi par Anne-Joseph, donnent *Praefecti*.
- 1.9: *Openda* est lu avant Mommsen *Terentia* (Quartéry) ou n'est pas déchiffré (P. de Rivaz et A.-J. de Rivaz).
- 1.10: *Valeriana* est lu *Valeria* (Quartéry, P. de Rivaz, A.-J. de Rivaz).

A') *Une fausse inscription dérivée de l'épithaphe de Titus Campanius*

Le chroniqueur anonyme de 1805 (ci-dessus note 17), fol. 33r-v, et Hildebrand Schiner (*op. cit.*, p. 340) donnent le texte de l'inscription suivante :

Valleria Nata Diocletiani Vallerii Imp. Aug. Coss. XII Mater Campani, Praefecti, qui omnibus honoribus in urbe sacra functi, filium Campanum praefectum condito Mausolaeo infra castrum Vallerie sepeliri curavit.

Selon l'anonyme, cette inscription a été trouvée à Valère: *Valleria zu zeiten da die Römer über Wallis und die ganze Schwyz herschten ware der wohnsitz und schloos des römischen Landpflegers in Wallis, von welchem das Epitaphium in Marmorstein so da ist gefunden worden also sagt [...]* (fol. 33r).

Hildebrand Schiner, *op. cit.*, p. 339, en parle comme d'une « inscription qu'on trouve gravée sur une pierre de marbre dans le dit château de Valère » : son imprimeur aurait-il fait là une de ses nombreuses coquilles (« qu'on trouve » pour « qu'on a trouvé » ou « qu'on trouva » ?). Quoi qu'il en soit, nul ne semble avoir jamais vu ce marbre et le texte paraît bien étrange pour un document épigraphique romain. Ce qui a servi de modèle à nos deux auteurs ressemble plutôt à une note explicative, privée de son contexte,

et peut-être contaminée par l'introduction d'un texte marginal étranger au sujet (*Imp. Aug. Coss. XII et qui*). Cette note, dont le latin a quelques parfums humanistes (*nata Diocletiani, ... condito Mausolaeo ... sepeliri curavit*) et qui fait manifestement allusion à l'épithaphe de *Titus Campanius (omnibus honoribus in urbe sacra functi)* pourrait dater de la deuxième moitié du XVII^e siècle ou de la première du XVIII^e. Pierre de Rivaz (ou son éditeur) la connaît. En effet, on lit dans les *Eclaircissements* (p. 113) peu après la transcription de l'épithaphe : « Valérie sa mère lui fit faire ce mausolée au bas du château de Valère », alors que rien dans le contexte ne fait attendre cette idée.

Nous n'avons pas trouvé le texte qui a inspiré l'anonyme, Schiner et en partie Pierre de Rivaz (ou son éditeur), mais nous ne serions pas étonnés qu'on le découvre un jour dans un manuscrit de Jean-Jodoc Quartéry ou de quelque autre savant glaneur de miettes historiques.

B) *L'inscription de Ponce Asclépiodote*

Le docteur Constantin Castelli, p. 11, signale le premier ce document épigraphique : il se trouve alors chez le colonel Am Büell (Grand-Pont, n° 29, voir *Inventaire*, p. 326, M 47) et a été découvert à Sion « en creusant une cave ». M. Christoph Jörg (*Corpus Inscriptionum Medii Aevii Helvetiae, Die Inschriften des Kantons Wallis bis 1300*, Fribourg 1977, p. 35) et Mlle Catherine Santschi (*op. cit.* ci-dessus note 6, p. 20) ont à juste titre insisté sur le fait que Castelli n'indique pas la situation précise de cette cave. Il existe bien une tradition relative à des trouvailles romaines sur l'emplacement de l'ancienne maison Ambüel (voir ci-dessus note 57 et p. 17) mais cela ne peut être considéré comme une preuve. D'ailleurs, où que l'inscription ait été mise au jour, rien ne garantit qu'elle se trouvait encore sur l'emplacement de l'édifice dont elle commémorerait la reconstruction.

J.-J. Scheuchzer, *Itinera per Helvetiae alpinas regiones*, Leyde 1723, p. 489, publie cette inscription qu'il a vue à l'hôtel de ville (*in curia*) mais dont il n'indique pas la provenance. Pierre de Rivaz (*op. cit.*, p. 116) n'indique pas davantage le lieu de la découverte.

Nous donnons ici le texte d'après Mommsen (*ICH*, n° 10) :

D E V O T I O N E · V I G E N S ·
A V G V S T A S · P O N T I V S · A E D I S · ✱
R E S T I T V I T · P R A E T O R ·
L O N G E · P R A E S T A N T I V S · I L L I S ·
5 Q V A E · P R I S C A E · S T E T E R A N T ·
T A L I S · R E S P V B L I C A · Q V E R E ·
D · N · G R A T I A N O · A V G · I I I I · E T M E R · C O S
P O N T I V S · A S C L E P I O D O T V S · V · P · P · D

Le rôle de cette inscription dans l'histoire sédunoise ne découle pas du lieu inconnu de sa découverte, mais de l'interprétation du texte. Qu'est-ce que Ponce Asclépiodote a restauré ? Dans une phrase particulièrement obscure, Castelli semble comprendre qu'il s'agit d'un édifice (ou d'édifices) précédemment à l'Etat mais rénovés pour l'usage de chrétiens. On peut en effet proposer de lire sous sa plume *aedes, Christi signo ut videtur, Christianis tunc in usu ventas* (au lieu de *vento*). Pierre de Rivaz, qui ne lit plus *Augustus* au

début de la ligne 2, voit dans les *augustas aedes* des églises chrétiennes détruites sous Maximien et rebâties sous Gratien ; son fils Anne-Joseph le suivra, mais en comprenant tantôt *une église* (OH, t. VIII, p. 118), tantôt *des églises* (OH, t. I, p. 189).

Cette interprétation « chrétienne » sera souvent reprise ; récemment encore, G. Walsler (*op. cit.*, p. 24, n° 255) ne l'écarte pas formellement : « Um welchen Bau es sich bei dem „hehren Gebäude“ handelt, ist nicht klar. Das Christogramm deutet auf die Stiftung einer Kirche. » L'interprétation « civile » des *augustas aedes* existait elle aussi au XVIII^e siècle déjà : P. de Rivaz fait à ce propos allusion (p. 116) à l'opinion d'un « anonyme » que nous n'avons pas réussi à identifier ; l'idée se retrouve dans E. EGLI, *Die christliche Inschriften der Schweiz*, dans *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft von Zürich*, t. XXIV, n° I, et récemment dans Christoph JÖRG, *op. cit.*, p. 35.

2.

Une fausse trouvaille romaine : la monnaie de Gratus

L'auteur anonyme de la chronique de 1805 et Hildebrand Schiner ont affirmé que la ville romaine de Sion avait été gouvernée par un triumvirat local. Ils fondaient cette opinion sur une découverte numismatique dont les répertoires modernes (sauf T. Mommsen, *CIL* XII) ne font pas mention. L'idée d'un triumvirat séduinois étant quelque peu baroque (A.-J. de Rivaz, qui signale aussi cette découverte, se montre déjà méfiant), il nous a paru utile de tirer la chose au clair.

A.-J. de Rivaz écrit (OH, t. I, p. 189) : *On a trouvé ces dernières années à Sion, c'est à dire sous l'Evêque Zen Ruffinen, une médaille en or, qui fait mention des Magistrats de cette ville du tems des Romains sous le nom de triumvirs (suscrit: ou de duum). Car la médaille ayant péri dans le dernier incendie de Sion arrivé en 1788, je ne l'ai pas vue et je ne la donne ici que d'après la description qu'on m'en a faite. Rd. Mr. Bonivini recteur du Bénéfice fondé à Lens par sa famille m'a assuré qu'il avoit trouvé en 1770, en creusant les fondemens de la chapelle de sa maison à Präfalcon sur la route de Sion à Sierre à la descente de la platrière, une médaille d'or de la grandeur d'un demi batz, pesant un peu plus du quart d'un louis, sur l'une des faces de laquelle on voyoit une tête surmontée comme de trois rayons ou plumes en marque du triumvirat ; et à l'entour, du même côté, de la tête, on lisoit distinctement ces mots : d'une face GRATUS TRIUMVIR SEDUNI, au revers VII, et qu'il céda quelques tems après cette médaille à l'Evêque Zen Ruffinen, après l'avoir montrée à plusieurs Messieurs de la ville. Mr le Chambrier Zen Ruffinen, neveu de l'Evêque m'assura qu'elle a péri à l'incendie de 1788. Et feu Mr le Conseiller Alphonse de Kalbermatten, chancelier Episcopal, qui l'a eue entre les mains m'a assuré pareillement qu'on y voyoit très distinctement ces mots : TRIUMVIR SEDUNI. Il falloit bien que le mot SEDUNI s'y lut très distinctement puisque Mr Bonivini m'a ajouté que Mrs les Bourgmâîtres de Kalbermatten et Barberin désirant en faire l'acquisition pour la Bourgeoisie et le Sénat de la Ville, proposèrent au dit sieur Recteur d'en reconnoitre le don en lui obtenant de la Noble Bourgeoisie le droit, sa vie durant, de faire paître son mulet en Champsec. Des Anglois qui voyageoient en Vallais à qui il la fit voir, lui en offrirent 6 louis. Je trouve dans les Fastes Consulaires un Annius Gratus Sabinianus Consul l'an 221 de J. C. Je me méfie toujours un peu de semblables relations à moins qu'elles ne me sois faites par des gens experts dans la science numismatique. Je ne conçois rien à ce Triumvirat. Si on avoit lu à la médaille DUUMVIR je m'y fierois un peu davantage parce que nous savons d'ailleurs, que c'étoient des Magistrats qui gouvernoient les villes du tems des Romains. Je donne donc cette découverte pour ce qu'elle peut valoir. Relata refero.*

Le chroniqueur anonyme de 1805 (ci-dessus n. 17), fol. 34r-v, écrit :

(...) *beÿ Römer zeiten, damit wir einen bericht haben davon, so ware in diser uralten stadt Sitten das triumvirat oder der Gewalt dreÿer Männern zu zeigens dessen seynd anno 1763 zu Prafalcon in den zehnden Syder alss man die fundamenten grabte um ein neues hauss zu bauen einige goldmünzen gefunden worden, die ein überschrift hatten mit disen worten Gratus der sibende dreÿer mann zu Sitten, worauf auch die gestalt oder figur einer obrigkeitlichen persohn mit einer haubtziehd oder turban mit dreÿerleÿ ferbigen fedren geziehen ware ; wann oder zu welcher zeit diser gelebt hat ist nicht gefunden worden ; auf Lateinischer spraach Gratus Septimus Triumvir Seduni. dises probiert das die stadt Sitten seÿe von dreÿ Männer regirt worden, obwohlen das Land mit den römischen Landpflegern bewogtet ware, und nach dissen undter den Burgunder gekommen ist, biss zu Caroli magni zeiten da diser könig in frankreich und nachgehend Römischer kaiser worden, dan dises Land von gemelten kaiser dem Bistum zu Sitten ist geschenket worden...*

Hildebrand Schiner, *op. cit.*, p. 361, aborde ainsi la trouvaille :

« Passons maintenant à la preuve du *Triumvirat* qui exista dans cette ville du tems de l'Empire Romain, et à l'époque, où *Jules-César*, *Octavien Auguste* et *Lépidus* étaient Triumvirs à Rome, et y constituaient la Magistrature Suprême. Je dirai, que la preuve de l'existence de *Sion* sous le triumvirat, sont les médailles en or, qu'on a trouvé sous terre l'an 1763, à *Prafalcon* au-dessus de la grande route, à deux lieues de *Sion*, dans le Canton de *Sierre*, à une lieue du chef-lieu, lorsqu'on a creusé les fondemens de la maison neuve de feu M. le Recteur *Augustin Bonivini de Lenz*. Ces Médailles représentaient d'un côté la tête d'un magistrat, ornée d'un panache tricolore, avec l'inscription : *Gratus Septimus*, et de l'autre côté, en tournant la Médaille, on y lisait ces mots : *Triumvir Seduni*. On n'y trouve pas l'année qu'elles ont été fabriquées. Ces Médailles d'or prouvent l'existence du triumvirat dans cette ville de *Sion*, tout de même qu'il conste par la sépulture de *Campanus*, que le Valais avait été gouverné par un Préfet Romain, jusqu'au tems où le Valais devint sous les Rois de Bourgogne, et de ceux-ci sous la domination de *Charlemagne*, qui, quoique Roi de France, devint dans la suite Empereur Romain. »

La comparaison des deux derniers textes cités démontre que Schiner dépend, sauf quelques « précisions » de son cru, de ce qu'avait écrit le rédacteur anonyme de la chronique. Aucun des deux n'indique le nom de son informateur. Le chanoine de Rivaz, d'esprit plus scientifique, tient ses renseignements du recteur Bonvin et déclare qu'il n'a pas vu lui-même l'objet.

Les trois auteurs fixent la découverte au lieu-dit « Prafalcon » : le cadastre moderne connaît encore ce toponyme, appliqué au terrain entre l'ancienne route cantonale et le Rhône, à environ 300 m à l'est de la gare de Granges (à l'ouest de *la Millière*). Ils divergent sur la date : de Rivaz indique 1770, tandis que l'anonyme et Schiner parlent de 1763. Le chanoine n'a entendu parler que d'une pièce d'or, tandis que les deux autres auteurs affirment qu'on en a trouvé plusieurs.

Les trois descriptions de la pièce présentent quelques divergences, surtout en ce qui concerne le texte de la légende. Les extraits ci-dessus nous dispensent d'en répéter le détail. Mais ce que relate de Rivaz et que confirment dans une certaine mesure les deux autres auteurs, suffit pour reconnaître dans la trouvaille de Prafalcon un triens mérovingien frappé à Sion par l'atelier de Gratus (2^e quart du VII^e siècle). Les exemplaires connus de ce tiers de sol sont décrits dans Hans-Ulrich GEIGER, *Die Merowingischen Münzen in der Schweiz*, dans *Schweizerische Numismatische Rundschau*, t. 58, 1979, p. 103, nos 58-61 et tableau 3, nos 60 et 61.

La lecture défectueuse de l'inscription, telle que Bonvin l'avait rapportée à de Rivaz, s'explique sans doute par les dimensions très modestes de la pièce et par le fait que la légende très proche du bord, était la plus exposée à l'usure.

Il convient donc aujourd'hui d'écarter l'in vraisemblable triumvirat sédunois et aussi ce qui paraissait la seule mention du nom de *Sedunum* à l'époque romaine. La trouvaille de Prafalcon mérite en revanche d'être enregistrée au nombre des témoins du Valais mérovingien.

3.

Répertoire topographique

De manière à alléger les notes de l'article, nous avons groupé dans ce répertoire la liste des trouvailles archéologiques qui importent à notre propos (des derniers temps avant l'occupation romaine jusque dans le plein moyen âge), ainsi que celle des principaux repères topographiques concernant la ville médiévale et ses abords immédiats (XV^e siècle).

La première liste donne pour la fin de la protohistoire et l'époque romaine les références à l'inventaire classique du Prof. M.-R. Sauter ; d'autres références n'interviennent que pour certains compléments ou pour certaines précisions utiles. Dans la seconde liste, nous ne donnons pas l'histoire des bâtiments et autres éléments, mais simplement la première mention écrite connue et, s'il y a lieu, la datation de vestiges archéologiques.

Le contenu topographique des listes est illustré par les figures 15 et 16.

Trouvailles archéologiques de la Tène jusqu'au moyen âge (fig. 15)

Les tombes de la Tène prises en considération peuvent appartenir à l'époque des *Seduni* comme à celle de la première implantation romaine en Valais. Nous remercions M. François Wiblé, qui nous a fait bénéficier de sa documentation, et M. Joseph Iten, qui nous a facilité certaines localisations.

Abréviations

BING = Bulletin de l'Institut National Genevois, Genève.

CIL = *Corpus Inscriptionum Latinarum*.

DHBS = ci-dessus, note 31.

IAS = *Indicateur d'Antiquités Suisses*, Zürich.

IMHOF = L. IMHOF, *La démolition des remparts, l'ouverture de la route et de la rue de Lausanne, à Sion, 1830-1870*, Sion 1951.

« Inventaire » = ci-dessus, note 3.

MAGZ = *Mitteilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*.

MAS = Musée archéologique de Sion (nous utilisons les cotes du registre d'inventaire et non celles des récentes fiches provisoires).

PLUMETTAZ = N. PLUMETTAZ, *Découvertes récentes de tombes de l'époque romaine et haut moyen âge en Valais*, travail de diplôme, Département d'anthropologie, Faculté des sciences, Université de Genève, 1984.

SAUTER I = « Préhistoire du Valais, des origines aux temps mérovingiens », dans *Vallesia*, V, 1950, pp. 1-165.

SAUTER II = 1^{er} supplément, dans *Vallesia*, X, 1955, pp. 1-38.

SAUTER III = 2^e supplément, dans *Vallesia*, XV, 1960, pp. 241-296.

SSP = *Annuaire de la Société suisse de Préhistoire*.

U. W. = J. HEIERLI et W. OECHSLI, *Urgeschichte des Wallis*, dans *MAGZ*, XXIV, 3, 1892.

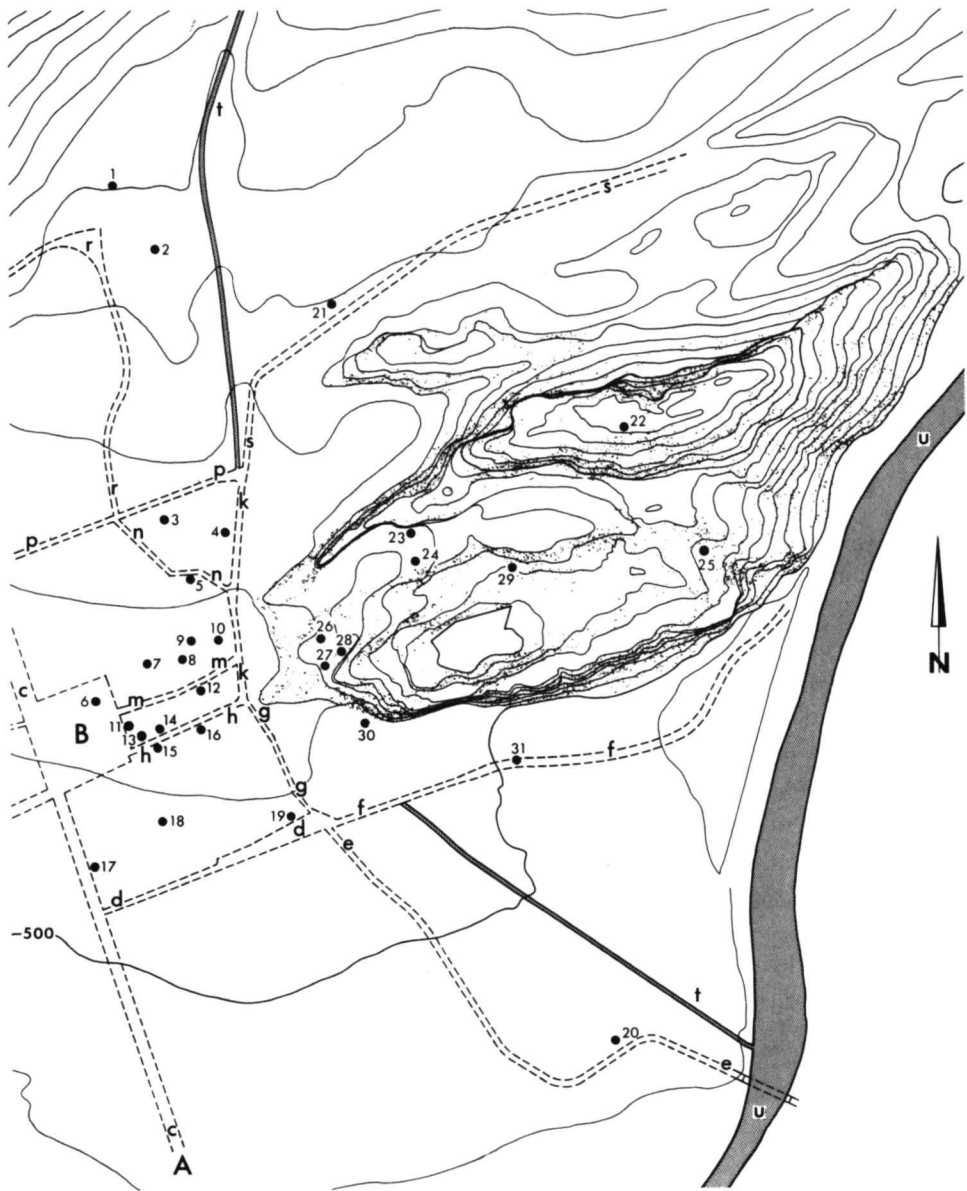


Fig. 15. — Trouvailles archéologiques de la Tène jusqu'au moyen âge
(échelle 1 : 10 000).

Repères de topographie actuelle

A: place de la Gare.	k: Grand-Pont.
B: garage souterrain de la Planta.	m: rue de Conthey.
c: avenue de la Gare.	n: rue de Savièse.
d: avenue du Midi.	p: avenue Ritz.
e: rue de la Dixence.	r: rue Saint-François.
f: rue du Scex.	s: rue de Loèche.
g: rue du Rhône.	t: la Sionne, cours actuel.
h: rue de Lausanne.	u: le Rhône.

Lieux de trouvaille

- 1 La Sitterie, ancien Petit-Séminaire (actuellement maison des sœurs hospitalières): 1927, sépultures de la Tène D (*DHBS*, t. VI, p. 200; MAS, n° 2216, bracelet type valaisan II).
- 2 La Sitterie, Notre-Dame du Silence: substructures d'un bâtiment romain et tombes du haut moyen âge (1958, F.-O. Dubuis); plus au nord, autres vestiges de construction romaine et de tombes du haut moyen âge (*SAUTER III*, pp. 277-279).
- 3 Avenue Ritz, n° 20, maison Duval: 1904, tombe de la Tène D (*SAUTER I*, pp. 141 et 144). Noter que le terrain Duval était précédemment une partie du jardin de la maison de Sépibus (ci-dessous, n° 4).
- 4 Grand-Pont n° 29, maison de Sépibus (anciennement Ambüel): selon la tradition familiale, substructures romaines; maison où était conservée, dans la 1^{re} partie du XVII^e siècle, l'inscription de Ponce Asclépiodote (voir ci-dessus, p. 50).
- 5 Rue de la Cathédrale n° 19, bâtiment communal la Treille: 1976, tombe de la Tène D (anneaux déterminés par le Département d'anthropologie de l'Université de Genève).
- 6 Place de la Planta: 1980 (construction du garage souterrain, fouilles A. Gally), tombes médiévales (XI^e/XII^e siècle, *PLUMETTAZ*, p. 96). Les restes de maçonnerie signalés près des tombes appartiennent probablement aux défenses avancées de la porte de Conthey, sur la contrescarpe du fossé.
- 7 Saint-Théodule: 1960-1964 (fouilles F.-O. Dubuis), une tombe préromaine (la Tène?), grand bâtiment romain (thermes?) avec égout; cimetière et église funéraire (VI^e/VII^e siècle) avec crypte du tombeau de saint Théodule (début IX^e siècle); cette église est remplacée par l'édifice actuel au début du XVI^e siècle (articles déjà publiés: ci-dessus, note 2).
- 8 Rue de l'Eglise n° 17: site de l'ancienne maison du chapelain de l'Immaculée-Conception, où l'inscription de *Titus Campanius* fut signalée (et découverte?) au XVII^e siècle (voir ci-dessus, annexe 1); sous la cave, égout romain ouest-est (F.-O. Dubuis).
- 9 Rue de l'Eglise n° 8, maison du chapitre (XIX^e siècle): 1968 (F.-O. Dubuis), devant la façade ouest, substructures du front occidental de la tour médiévale « des Calendes » ou tour César.
- 10 Extrémité orientale des vestiges romains observés (F.-O. Dubuis) à l'est de Saint-Théodule.

- 11 Place de la Planta n° 3, Département de l'instruction publique (ancienne maison Aymon) : 1843, découverte de l'inscription MATRI MAGNAE (*einen Steinwurf rechts vom Wege, hart an den ehemaligen Laufgräben, unmittelbar ehe man von Martigny kommend in die Stadt tritt, jetzt bei Hrn. Aimon am Marktplatz*; KELLER, cité par *CIL* XII, 135); cassée et amputée, l'inscription disparaît ensuite (SAUTER I, p. 146) mais un fragment est retrouvé dans la maison en 1965 (conservé chez le Dr Germain Aymon, chemin de la Chanterie n° 9).
- 12 Rue de Conthey n° 7, maison Supersaxo : vers 1958, destruction d'un mur probablement romain sous l'ancien couloir reliant la porte d'entrée (r. de Conthey) à l'escalier principal (renseignement recueilli par F.-O. Dubuis).
- 13 Rue de Lausanne n° 14 : tombes, peut-être en partie du haut moyen âge (monnaie du VIII^e siècle), SAUTER I, p. 147. La situation indiquée par la *Gazette de Lausanne* du 17 mai 1909 (rapportée par *IAS* XI, 1909, p. 102), à la rue de Lausanne, sur l'emplacement de l'ancien rempart, ne convient qu'à cette parcelle (la seule encore libre en 1900 sur le tracé des fortifications médiévales).
- 14 Rue de Lausanne n° 10, ancienne maison de Cocatrix : vers le milieu du XIX^e siècle, sépultures de la Tène D (SAUTER I, p. 144; *IAS* 1870, p. 148) ; pour la localisation des anciennes maisons de Cocatrix et Solioz, voir *BING* XVI, 1870, pl. III, et IMHOF.
- 15 Rue de Lausanne n° 21, ancienne maison Solioz : vers le milieu du XIX^e siècle, tombe de la Tène (SAUTER I, p. 144) et tombe romaine (SAUTER I, p. 145), probablement I^{er} siècle.
- 16 Rue de Lausanne n° 9, ancienne maison Dubuis/Clausen : 1937, tombe romaine (SAUTER I, p. 145, voir aussi p. 143), I^{er} siècle. Localisation d'après Léon Imhof (renseignements recueillis par F.-O. Dubuis).
- 17 Avenue de la Gare n° 30, site de l'ancienne maison Mutti : une ou plusieurs tombes de la Tène D (SAUTER III, p. 276; MAS, nos 2182-2186).
- 18 Rue des Vergers n° 14, Laiteries Réunies : 1972, trois tombes en pleine terre, datation incertaine (PLUMETTAZ, p. 95).
- 19 Place du Midi n° 29 : 1870 (construction de l'hôtel du Midi), tombe de la Tène D (SAUTER I, p. 144; MAS, n° 686). — Peu avant 1900, on a découvert une couche romaine dans les fondations de la maison du conseiller Delaloye au boulevard du Midi (SAUTER I, p. 145, et MAS, n° 1995) : le bâtiment mis à l'enquête par le conseiller Delaloye en 1896 (Archives de la Commune de Sion, dossier d'édilité n° 233) se trouvait au n° 30 de la Place du Midi (côté sud).
- 20 En dessus du pont du Rhône, terrain occupé par les installations des CFF : 1956 (fouilles F.-O. Dubuis), substructures de l'ancienne chapelle Sainte-Marguerite; petite nef avec abside semi-circulaire, maçonneries du XII^e/XIII^e siècle).
- 21 Rue de Loèche n° 19, bureaux Caritas, anciennement grange de l'Orphelinat des garçons : 1933-1934, tombes, dont certaines sont romaines (SAUTER I, p. 145; *SSP* 1934, pp. 30-31). Il semble que de nombreuses autres tombes ont été détruites dans les environs (sans examen scientifique, voir par exemple *IAS* 1885, p. 147, trouvaille de la Tène dans une vigne, dans la région de Platta).
- 22 Tourbillon : 1966 (sondages F.-O. Dubuis dans l'enceinte du château); la tour romaine circulaire supposée sur le plan de l'architecte Brunnarius et reprise dans A. DONNET et L. BLONDEL, *Châteaux du Valais*, Zürich 1963, p. 257, fig. 78, n'existe pas.

- 23 Rue des Châteaux, jardin au nord des nos 41, 43 et 45 : vers 1800, murs et débris de céramique (SAUTER II, p. 28) peut-être romains. — Localisation de l'ancienne maison Schiner : voir « Inventaire », S 2, pp. 203-204).
- 24 Rue des Châteaux n° 24, pénitencier cantonal : vase de la Tène D (SAUTER III, p. 276, et MAS, n° 1844).
- 25 Valère : à l'ouest de la pierre Venetz, restes de murs avec traces d'incendie ; à l'est/nord-est et en dessous, cimetière (*U. W.* p. 108) dont certaines tombes appartiennent à l'époque de la Tène ; voir aussi MAS, n° 1088, bracelets de la Tène D trouvés « dans un champ » entre Valère et Tourbillon.
- 26 Place du Théâtre : peu avant 1846, squelettes accompagnés de monnaies romaines (KELLER, dans *MAGZ* III, 1846, p. 41 ; SAUTER I, p. 145). — Situation du collège des Jésuites : voir « Inventaire », pl. VII, S 36 A.
- 27 Eglise des Jésuites (XIX^e siècle) : 1968-1969 (fouilles F.-O. Dubuis), restes d'un mur de fortification (V^e/VI^e siècle) et substructures de l'ancienne chapelle de la Sainte-Trinité (XIV^e/XV^e siècle) reconstruite et agrandie (XVII^e siècle).
- 28 Eglise Saint-Pierre, démolie au début du XIX^e siècle : lors de la restauration du théâtre (1957), découverte d'un mur du haut moyen âge bordant la terrasse de l'église, au sommet de la falaise (réutilisé dans le mur sud du théâtre) ; du cimetière médiéval il ne restait que des ossements bouleversés et une trace de tombe en place contre l'ancien mur de la terrasse (observations F.-O. Dubuis).
- 29 Chapelle de Tous-les-Saints (1^{re} moitié du XIV^e siècle) : 1963-1965 (fouilles F.-O. Dubuis), aucune trace de sanctuaire antérieur.
- 30 Sous-le-Scex : 1984 (fouilles A. Gallay, F.-O. Dubuis et F. Wiblé, 1^{re} étape) : traces d'occupation depuis l'époque néolithique, matériel archéologique de la Tène, monnaie et céramique romaine, cimetière et vaste église funéraire détruite vers la fin du 1^{er} millénaire (voir *Archéologie suisse*, 7, 1984-4, pp. 139-146).
- 31 Sous-le-Scex : 1957 (fouilles R. Degen), éléments d'une maison romaine avec installation de bains (*SSP* 1958/59, p. 122, et SAUTER III, pp. 276-277).

**Sion vers le milieu du XV^e siècle ;
principaux repères topographiques (fig. 16)**

N. B. Les numéros d'identification utilisés ici servent aussi aux légendes des fig. 1-4 et 6-14 (où ils sont suivis d'un indice ' dans les cas où les auteurs anciens proposent une situation erronée.

Les églises et chapelles sont signalées par un triangle, les établissements hospitaliers avec chapelle par un losange, et les résidences par un carré. La zone bâtie est striée.

Repères de topographie moderne

- A : Place de la Gare.
B : Garage souterrain de la Planta.



Fig. 16. — Sion vers le milieu du XV^e siècle ; principaux repères topographiques (échelle 1 : 10 000).

Éléments de topographie ancienne

- 1 Sous-le-Sceux : emplacement du cimetière et de l'église funéraire détruite vers la fin du 1^{er} millénaire.
- 2 Résidence du vidomne, mentionnée dès 1293 (ACS, Min. A 1 bis, p. 57).
- 3 Eglise ou chapelle Saint-Paul, mentionnée dès 1052 (GREMAUD, *Chartes*, n° 4).
- 4 Chapelle de la Sainte-Trinité, mentionnée dès 1287 (GREMAUD, *Doc.*, n° 1114).
- 5 Eglise ou chapelle Saint-Pierre, mentionnée dès 1287 (GREMAUD, *Doc.*, n° 965).
- 6 Résidence de l'évêque, mentionnée ici dès 1298 (GREMAUD, *Doc.*, n° 1114) ; peut-être déjà en 1210 (*ibidem*, n° 224).
- 7 Tour épiscopale, mentionnée dès 1293 environ (GREMAUD, *Doc.*, n° 1044 ; voir aussi n° 2754, pp. 471-472, sur le rôle de cette tour lors des émeutes de 1423).
- 8 Bâtiment appelé aujourd'hui Vidomnat : résidence du sénéchal au XVII^e et au XVIII^e siècle (« Inventaire », S 25, p. 213 s.), probablement déjà au moyen âge.
- 9 Résidence du major, dite aussi « tour de Sion », mentionnée avec sa chapelle dès 1221 (GREMAUD, *Doc.*, n° 288) ; résidence épiscopale après rachat par l'évêque en 1373 (GREMAUD, *Doc.*, n° 2151).
- 10 Chapelle Saint-Genis, mentionnée dès 1287 (GREMAUD, *Doc.*, n° 965).
- 11 Hôpital et chapelle Saint-Georges, mentionné dès 1313 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61).
- 12 Chemin vers Ayent et le col du Rawyl.
- 13 Chemin vers Loèche.
- 14 Château épiscopal avec chapelle Saint-Georges, mentionné dès le début du XIV^e siècle (GREMAUD, *Doc.*, n° 1163). Certaines parties des défenses occidentales pourraient remonter au cours du XIII^e siècle.
- 15 Chapelle de Tous-les-Saints, mentionnée dès 1325 (GREMAUD, *Doc.*, n° 1523).
- 16 Porte de Covent ou « porte ultime » mentionnée dès 1302 (GREMAUD, *Doc.*, n° 1175 ; voir aussi n° 1417).
- 17 Valère : église et résidence fortifiée des chanoines, mentionnée dès 1168 environ (GREMAUD, *Chartes*, n° 34).
- 18 Sionne (cours inférieur : depuis la fin du XIV^e siècle, GREMAUD, *Doc.*, n° 2318).
- 19 Chemin vers le val d'Hérens et les villages de la rive gauche.
- 20 Léproserie avec chapelle Sainte-Marguerite, mentionnée en 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61), probablement déjà en 1272 (GREMAUD, *Doc.*, n° 791) ; vestiges archéologiques XII^e/XIII^e siècle.
- 21 Hôpital Saint-Jean, mentionné en 1297 (GREMAUD, *Doc.*, n° 1094), probablement déjà en 1163 (GREMAUD, *Chartes*, n° 13).
- 22 Chemin vers Martigny.
- 23 Maison de l'hospice du Mont-Joux (Grand Saint-Bernard), mentionnée dès 1229 (GREMAUD, *Doc.*, n° 360).

- 24 Eglise Saint-Théodule, mentionnée la première fois en 1228/1229 (GREMAUD, *Chartes*, n° 46) ; vestiges d'églises dès le VI^e siècle.
- 25 Cathédrale Notre-Dame, mentionnée dès 1168 (GREMAUD, *Chartes*, n° 34), peut-être déjà à la fin du X^e siècle (GREMAUD, *Doc.*, n° 71).
- 26 Maison capitulaire de Palais, dite «tour des Calendes», mentionnée dès 1276 (GREMAUD, *Doc.*, n° 846) ; vestiges archéologiques XII^e/XIII^e siècle ?
- 27 Chemin vers Savièse et le col du Sanetsch.